

Université de Montréal

Les comportements d'attachement des enfants victimes d'aliénation parentale

Par

Julie Roulet

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Rapport de stage présenté à la Faculté des arts et des sciences
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès sciences (M. Sc.)
en criminologie

Août 2013

© Julie Roulet, 2013

RÉSUMÉ

Les situations d'aliénation parentale étant de plus en plus rapportées dans un contexte de protection de la jeunesse, nous avons voulu, dans ce rapport, explorer la dynamique qui s'installe entre les comportements d'attachement d'un enfant et la présence d'aliénation familiale dans son milieu de vie. Pour ce faire, nous avons fait l'étude de la situation de trois enfants suivis par le Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire pour de mauvais traitements psychologiques, en raison d'un conflit parental important. Cette étude de cas permet de confronter la théorie sur l'aliénation parentale, qui demeure controversée, face à la pratique de terrain. Un portrait de sécurité affective a été dressé en utilisant la Grille d'évaluation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire afin d'améliorer la prise en charge psychosociale de ces enfants.

Mots clefs : Aliénation parentale - attachement - sécurité affective - protection de la jeunesse - intervention.

ABSTRACT

Situations involving parental alienation being increasingly reported in a protection context, this study is an attempt to explore the dynamics between a child's attachment behavior and the presence of parental alienation in their home environment. It examines the situation of three children monitored by the Montréal Youth Center – University Institute, due to psychological abuse in contexts involving serious parental conflicts. This case study also tests the notion of parental alienation and the theories underlying it, which are still debated today. A picture of emotional security was painted using the assessment grid for the indices of emotional security in preschool and school-age children, with a view to improving psychosocial case management services for these children.

Keywords : Parental alienation - attachment - affective security - Young protection - intervention

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
RECENSION DE LA LITTÉRATURE	3
1. La théorie de l'attachement.....	4
1.1. Développement de la théorie de l'attachement.....	4
1.2. Les concepts de base.....	5
1.2.1. Lien(s) et figure(s) d'attachement.....	5
1.2.2. Base de sécurité.....	6
1.2.3. Comportements d'attachement	7
1.2.4. Impacts du lien d'attachement	7
1.3. Les types d'attachement.....	7
1.3.1. Le Type A : l'attachement évitant	8
1.3.2. Le Type B : l'attachement sécurisé.....	9
1.3.3. Le Type C : l'attachement ambivalent ou résistant	9
1.3.4. Le Type D : l'attachement désorganisé	9
1.4. Les Modèles Internes Opérants.....	11
1.5. L'évaluation de l'attachement.....	12
1.5.1. La situation étrange ou étrangère	12
1.5.2. L'Adult Attachment Interview	13
1.5.3. Les histoires à compléter	14
1.5.4. Observation et grille d'observation.....	15
1.5.5. Les questionnaires.....	16
1.6. Le trouble de l'attachement	17

1.6.1.	La classification du DSM-IV	17
1.6.2.	Classification de Zeanah et Boris	18
1.7.	Pour conclure sur la théorie de l'attachement.....	20
2.	L'aliénation parentale	21
2.1.	Concept de base	22
2.2.	Cadre légal : les mauvais traitements psychologiques.....	25
2.3.	La situation d'aliénation parentale.....	26
2.3.1.	Le parent aliénant.....	26
2.3.2.	Le parent aliéné ou rejeté.....	28
2.3.3.	L'enfant aliéné	29
2.3.4.	Une dynamique à trois	31
2.4.	Les impacts sur le développement	33
2.5.	Les controverses et les débats actuels	35
2.5.1.	La notion de « syndrome d'aliénation parentale ».....	36
2.5.2.	Entité fourre-tout.....	38
2.5.3.	Mères aliénantes ?.....	40
2.5.4.	Fausse allégations d'abus sexuels	41
2.6.	Prise en charge de l'aliénation parentale	43
2.7.	Pour conclure sur l'aliénation parentale	45
DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DES ACTIVITÉS RÉALISÉES DURANT LE STAGE		
.....		46
1.	Les missions et le mandat du milieu	46
2.	Les valeurs	47
3.	L'organisation	48

4.	Le processus d'évaluation et d'orientation	49
5.	La prise en charge	50
6.	Les enjeux éthiques et déontologiques	51
7.	Les contingences institutionnelles	52
MÉTHODOLOGIE.....		54
1.	Les sources des données	55
1.1.	Les rapports versés au dossier.....	56
1.2.	Entretiens avec l'intervenant responsable du dossier	57
1.3.	Entrevues réalisées avec le parent.....	57
1.4.	La Grille d'observation remplie avec le professeur	58
2.	Les outils utilisés en entrevue	58
2.1.	La Grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire.....	59
2.2.	L'entrevue dirigée.....	61
3.	Les implications pratiques pour l'intervention	61
4.	Les limites méthodologiques	62
PRÉSENTATION DU MATÉRIEL.....		63
3.	Samuel, 12 ans	64
3.1.	Présentation du sujet	64
3.2.	Contexte du signalement.....	65
3.3.	Évolution de la situation après le signalement.....	67
3.4.	Prise en charge à l'application des mesures.....	69
3.5.	Évaluation psychologique de la situation	71
4.	William, 11 ans	72

4.1.	Présentation du sujet	72
4.2.	Contexte du signalement.....	73
4.3.	Évolution de la situation après le signalement.....	76
4.4.	Prise en charge à l'application des mesures.....	77
4.5.	Évaluation psychologique de la situation	78
5.	Alejandro, 11 ans	82
5.1.	Présentation du sujet	82
5.2.	Contexte du signalement.....	84
5.3.	Évolution de la situation après le signalement.....	85
5.4.	Prise en charge à l'application des mesures.....	86
5.5.	Évaluation psychologique de la situation	88
ANALYSE ET INTERPRÉTATION DU MATÉRIEL		91
1.	Samuel.....	91
1.1.	Le profil de sécurité affective	91
1.2.	Conclusion générale.....	97
2.	William	100
2.1.	Le profil de sécurité affective	100
2.2.	Conclusion générale.....	106
3.	Alejandro.....	109
3.1.	Le profil de sécurité affective	109
3.2.	Conclusion générale.....	114
DISCUSSION : DE LA THÉORIE A LA PRATIQUE		119
1.	L'aliénation parentale illustrée	119
1.1.	Le parent aliénant et ses comportements	119

1.2.	Le parent aliéné et ses comportements	120
1.3.	L'enfant aliéné	121
1.4.	Une dynamique qui se joue à trois	122
1.5.	L'impact sur le développement de l'enfant	123
2.	Le profil de sécurité affective	125
2.1.	Le profil évitant.....	125
2.2.	Le profil désorganisé.....	126
2.3.	Les troubles de l'attachement	127
3.	Conclusion et recommandations générales	128
3.1.	La situation de Samuel.....	128
3.2.	La situation de William.....	129
3.3.	La situation d'Alejandro	130
	CONCLUSION.....	132
	RÉFÉRENCES	135
	ANNEXE I – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	x
	ANNEXE II – ENTREVUE DIRIGEE	xiii

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Profil de sécurité affective « comparative » de Samuel

Tableau II : Ventilation de la grille du père tirée de l'entrevue dirigée

Tableau III : Ventilation « grille enseignant » de Samuel

Tableau IV : Profil de sécurité affective « comparative » de William

Tableau V : Ventilation de la grille du père tirée de l'entrevue dirigée

Tableau VI : Ventilation « grille enseignant » de William

Tableau VII : Profil de sécurité affective « global » d'Alejandro

Tableau VIII : Ventilation de la grille du père tirée de l'entrevue dirigée

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CJM-IU : Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire

CLSC : Centre Local de Service communautaire

DPJ : Direction de la Protection de la Jeunesse

DSM : Diagnostic and Statistical Manuel of Mental Disorders

LPJ : Loi sur la Protection de la Jeunesse

SPVM : Service de Police de la Ville de Montréal

TED : Trouble envahissement du développement

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier mon directeur de m'avoir aiguillée dans le choix de mon projet de stage, de m'avoir accompagnée et soutenue jusqu'à la fin, tout en me laissant mon autonomie pour développer ma capacité d'initiative. Ces qualités m'ont d'ailleurs été très précieuses tout au long des derniers mois.

Je souhaiterais également remercier ma superviseuse de stage, Bianca Delisle pour m'avoir accompagnée dans l'apprentissage de la pratique clinique en protection de l'enfance, au Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire. Je suis aussi reconnaissante envers toute l'équipe Enfance 7 du bureau ouest, qui s'est montrée présente tout au long du stage, en particulier Nancy, Guylaine, Pascale, Pierre et Christian, ainsi que l'adjoint clinique et la chef de service qui ont toujours été disponible et ouvert à la discussion.

Je n'oublie pas toute l'équipe attachement, dirigée par Daniel Breton au Centre Jeunesse de Laval, qui m'a accompagnée dans l'apprentissage de la Grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire, l'outil qui a été utilisé. Merci pour l'accueil chaleureux et l'ouverture d'esprit lors des réunions d'étude de cas, qui m'ont permis d'apprendre beaucoup sur la pratique clinique basée sur la théorie de l'attachement.

Je voudrais, de plus, souligner l'engagement de mon conjoint, qui m'a soutenue dans les moments de stress et de doute qui ont été finalement assez nombreux. Merci également à ses colocataires qui m'ont accueillie à bras ouverts, et qui par leur présence ont su m'encourager pendant les derniers mois, tout en me fournissant des moments de détente à l'occasion.

Vient maintenant le moment de remercier mes parents et en particulier ma belle-mère Anne, pour le gros travail de relecture qu'ils ont consenti à faire, le tout dans un délai plutôt court et pendant leurs congés parfois. Grâce à eux, j'espère qu'il ne reste plus trop de fautes de frappe ou autres coquilles. Le travail de rédaction étant particulièrement fastidieux, je tiens à remercier en particulier mes amies Marion, Laurence et Charlotte, ainsi que toutes les personnes que j'ai croisées ces derniers mois, famille et amis, qui m'ont aidée d'une manière ou d'une autre, m'ont donnée un mot gentil, des encouragements ou tout simplement une oreille attentive, tout au long de ce travail.

INTRODUCTION

« Chez l'être humain, comme chez l'animal, l'attachement est un besoin primaire inné, biologiquement déterminé de la même façon que tous les autres besoins fondamentaux liés à la survie. »

Sylvain Missonnier, Je t'aime, moi non plus.

Dans le présent rapport, nous nous intéressons particulièrement à l'aliénation parentale, une situation rencontrée de plus en plus souvent dans la pratique au Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire, où nous avons effectué notre stage pour la maîtrise en criminologie. C'est lors d'échanges avec des intervenants psychosociaux de notre service que nous avons entendu parler pour la première fois de l'aliénation parentale. D'après eux, il s'agit de situations rapportées depuis quelques années maintenant, à la suite de la modification de la Loi sur la Protection de la Jeunesse, en 2007. D'emblée, approfondir cette nouvelle notion, encore mal connue, mais utilisée par les services psychosociaux et les Tribunaux nous a semblé intéressant.

Il apparaît dans la littérature que les situations d'aliénation parentale, et notamment les comportements aliénants des parents, mettent à mal les liens d'attachement entre l'enfant et ses parents (Lowenstein, 2010), c'est pourquoi nous avons voulu explorer la dynamique des comportements d'attachement des enfants qui se retrouvent dans une situation d'aliénation parentale dans le cadre d'un conflit parental important. Pour ce faire, d'une part, nous nous sommes intéressées aux situations de mauvais traitements psychologiques, lesquelles impliquent la plupart du temps des parents séparés et très souvent en conflit ouvert pour la garde de l'enfant. D'autre part, nous avons fait l'apprentissage d'un nouvel outil d'évaluation des comportements d'attachement des enfants, au Centre Jeunesse de Laval. Tout ceci a été réalisé dans le but de mieux comprendre en quoi et comment les comportements aliénants des parents peuvent altérer le sentiment de sécurité de leur enfant.

Après avoir rappelé les objectifs qui sous-tendent ce rapport, nous présenterons l'état des connaissances scientifiques en lien avec notre sujet, à savoir la théorie de l'attachement, les principales notions de ce concept, les différents outils d'évaluation et les troubles de l'attachement. Puis seront développés le concept d'aliénation parentale, ses manifestations, ses impacts sur l'enfant et le lien d'attachement aux parents, en terminant par les débats conceptuels qui entourent cette notion dans les milieux scientifiques, et la prise en charge de ces situations. La troisième section sera consacrée à la présentation du milieu de stage et à la description du processus clinique de prise en charge des situations par le Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire. Nous ferons ensuite un point sur la méthodologie employée en abordant les différentes sources de données, ainsi que les outils utilisés dans nos études de cas et leur utilité pour la pratique clinique. Par la suite, nous présenterons nos trois situations en détail avant de les analyser au regard du profil de sécurité affective établi, puis de manière générale. Dans la discussion des résultats, nous nous efforcerons de faire une analyse transversale thématique de nos trois situations, en nous référant à la littérature et aux notions présentées dans la recension. Nous terminerons ce rapport par une conclusion générale et quelques recommandations pour le milieu de stage.

RECENSION DE LA LITTÉRATURE

Notre sujet portant à la fois sur l'attachement des enfants et l'aliénation parentale, il importe d'approfondir d'abord ces deux notions clés. Pour ce qui est de la théorie de l'attachement, elle commence à s'implanter progressivement dans la pratique des services de santé et services sociaux au Québec. Une présentation, la plus détaillée et plus claire possible, en sera faite en première partie. Quant à la notion d'aliénation parentale, elle est moins claire et ses contours restent flous. La littérature pourtant abondante sur ce sujet ne nous a pas permis d'en tirer une conclusion claire, si ce n'est que la recherche doit être approfondie avant de pouvoir valider cette notion scientifiquement. Le concept sera présenté dans la deuxième partie de la recension de la littérature et suivi par l'exposé des différentes controverses qui l'entourent.

Afin de bien comprendre la suite du rapport, il est important de préciser l'objectif principal du stage, qui consiste à :

- ❖ Comprendre la dynamique des comportements d'attachement d'enfants suivis par le Centre Jeunesse de Montréal qui se retrouvent dans un conflit parental important, ce qui se traduit par des comportements aliénants de la part des parents.

De manière plus spécifique, nous souhaitons :

- Faire l'évaluation des comportements d'attachement des enfants qui se retrouvent au cœur d'un conflit parental très important.
- Poser un regard critique sur la notion d'aliénation parentale à partir des trois études de cas.
- Faire des recommandations pour une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques d'attachement de ces trois enfants.

Dans les lignes qui suivent, nous allons présenter la théorie de l'attachement, de sa création à son évolution au fil du temps. Les outils d'évaluation qui en découlent et les différents troubles qui y sont associés seront aussi abordés. Par la suite, la recension portera sur la notion d'aliénation parentale, les caractéristiques des personnes impliquées dans cette dynamique, ses impacts ainsi que les nombreuses controverses qui remuent les scientifiques

qui travaillent dans ce domaine. Enfin, il s'agira de présenter les éventuelles prises en charge de ces situations très complexes.

1. La théorie de l'attachement

Depuis une trentaine d'années maintenant, la théorie de l'attachement connaît un engouement, tant dans les équipes de recherche (Zaouche-Gaudron et Pierrehumbert, 2008), que dans les milieux professionnels (Bisaillon et Breton, 2011).

1.1. Développement de la théorie de l'attachement

La théorie de l'attachement fut développée initialement par Bowlby, à partir de 1958 (Montagner, 1988). Il y travailla ensuite une vingtaine d'années. Par la suite, cette théorie a été étoffée par les apports d'autres auteurs, Mary Salter Ainsworth et Mary Main notamment. Depuis 30 ou 40 ans, de nombreuses recherches sont venues valider ses principes de base, qui seront présentés brièvement (Guedeney A. , 2002).

C'est en s'intéressant aux enfants séparés précocement et durablement de leurs parents par la guerre que John Bowlby a développé sa théorie, en s'appuyant en particulier sur la théorie de l'empreinte de Lorenz et la théorie de l'évolution des espèces de Darwin (Montagner, 1988). L'auteur postule qu'il existe un besoin primaire et vital chez le bébé, qui consiste à établir un lien sélectif et privilégié d'attachement avec sa mère ou son substitut (Tison, 2011). Toujours selon Bowlby il s'agit d'un système primaire spécifique, présent dès la naissance et propre à l'espèce (Montagner, 1988). Formulé autrement par Turcotte (1993), il s'agit de « la propension de tout être humain à établir des liens affectifs étroits avec certains individus, comme une composante essentielle de la nature humaine, un élément essentiel à la survie de l'être humain » (p. 69). C'est donc un besoin à part entière, aussi important que le besoin physique de nourriture (Montagner, 1988). Lorsque ce besoin d'attachement est comblé, cela permet à l'enfant de développer son exploration et d'activer ses capacités d'apprentissage (Bisaillon et Breton, 2011).

Bowlby sera rapidement secondé dans ses recherches par Mary Salter Ainsworth qui mettra au point la « situation étrange ou situation étrangère » pour évaluer la solidité du lien entre l'enfant et son parent (Montagner, 1988). C'est une situation expérimentale standardisée de

séparation et de réunion du tout petit enfant avec sa mère (ou la « mère de remplacement »). Elle permettra de dégager huit patterns différents, avant de retenir les trois types de réactions principales (qui seront présentées plus bas), que manifeste l'enfant relativement à la séparation (Ainsworth, 1986).

Le but de la recherche consistait à étudier comment un enfant de moins de 1 an était en mesure de modifier son comportement, en l'absence de sa figure d'attachement et en présence d'un inconnu. Ainsworth et son équipe partaient du postulat que lorsque l'attachement est de qualité, l'enfant est capable d'utiliser son parent (père ou mère) comme une base de sécurité et de faire face à son environnement (l'arrivée d'un inconnu dans le cas présent) (Montagner, 1988).

Les travaux de Mary Main et coll. de 1985 (cité par Bullen, 2010) ont permis d'identifier un quatrième type de réaction que manifestent certains enfants placés dans la situation étrange. Ce type de réaction n'avait pas été identifié par les recherches d'Ainsworth et représentait entre 10 et 20 % de tous les enfants, ceux qui ne correspondaient pas aux trois catégories décrites par Ainsworth (Pierrehumbert, 2003). Par ailleurs, Main a développé un nouvel instrument d'évaluation du profil d'attachement, pour les adultes cette fois. Il s'agit de l'*Adult Attachment Interview* (AAI) qui sera présenté plus bas.

1.2. Les concepts de base

Dans cette section sera discuté le lien qui unit un enfant avec sa figure d'attachement. Ce lien particulier est suscité et entretenu par des comportements typiques d'attachement, qui permettent à l'enfant de développer une relation et une base de sécurité avec sa figure d'attachement. Pour le bon développement de l'enfant, la création de cette relation d'attachement est nécessaire.

1.2.1. Lien(s) et figure(s) d'attachement

Le lien d'attachement est le lien unique qui relie l'enfant à « une personne significative » (Bisaillon et Breton, 2011), vers laquelle il dirige son attention (Guedeney, N., 2002). Il peut s'agir de la mère ou d'un substitut qui prodigue des soins et qui établit une relation durable avec l'enfant. Bowlby a introduit la possibilité d'un attachement « multiple » c'est-

à-dire que l'enfant pourrait avoir plusieurs figures d'attachement. Ainsworth (1986, Tison, 2011), note que les enfants sont très sélectifs dans le choix de leurs figures d'attachement et que toutes les personnes qui évoluent autour d'un bébé n'en deviennent pas forcément une.

De plus, il existe une hiérarchie entre les figures d'attachement. Il y aurait la figure d'attachement principale, qui serait le plus souvent la mère. Historiquement, c'est elle qui prodigue les soins à l'enfant. L'enfant peut également avoir une ou plusieurs figures d'attachement secondaires (Ainsworth, 1986), qui sont des personnes proches, vivant souvent avec lui, comme le père ou les frères et sœurs. L'attachement à la mère est primordial au départ, mais l'attachement au père l'est également pour que l'enfant puisse développer un affect et des comportements positifs (Lowenstein, 2010).

Pour Ainsworth, quatre caractéristiques permettent de distinguer les relations d'attachement avec les autres : la recherche de proximité, la base de sécurité qui permet l'exploration, le comportement de refuge quand l'enfant est confronté à un stress et les réactions marquées lors de la séparation (Guedeney, N., 2002). Par ailleurs, il y aurait une période critique lors de laquelle le premier lien se crée. Ce serait entre 6 mois et 2-3 ans que le lien d'attachement principal se créerait avec la personne qui donne les soins à l'enfant (un homme ou une femme) et qui devient préférée parmi l'entourage (Lowenstein, 2010).

1.2.2. Base de sécurité

La relation d'attachement confère à l'enfant un sentiment ou «base» de sécurité (notion apportée par Ainsworth). Il s'agit de la confiance de l'individu, quel que soit son âge, dans l'idée qu'il y a une personne de soutien, protectrice, accessible et disponible pour lui en cas de besoin. Cela lui permet d'avoir un comportement d'exploration (Guedeney N., 2002). Pour l'enfant, la proximité réelle de la figure d'attachement est nécessaire, mais lorsqu'il grandit elle est émotionnellement conceptualisée pour permettre la séparation. La base de sécurité permet à l'enfant d'explorer son environnement tout en s'éloignant de sa figure d'attachement sans crainte, car il sait que s'il en a besoin elle sera disponible et lui apportera du réconfort (Guedeney N., 2002, Turcotte, 1993).

1.2.3. Comportements d'attachement

En parallèle, les comportements d'attachement visent à augmenter la proximité ou à maintenir le contact avec la figure d'attachement (Bisaillon et Breton, 2011) et se manifestent lorsque le sentiment de sécurité est menacé. Ces comportements d'attachement sont des manifestations innées (Montagner, 1988) qui visent à favoriser la proximité et à procurer un sentiment de sécurité (Guedeney N., 2002). Il s'agit par exemple de la succion, l'étreinte, les pleurs, le sourire et la tendance à « aller vers et s'accrocher » que les enfants manifestent envers la figure d'attachement pour induire et maintenir le contact avec elle (Bowlby, 1978, Tison, 2011). L'enfant développe les comportements d'attachement qui sont les plus efficaces pour favoriser et maintenir la proximité avec le parent (Guedeney N., 2002). De plus, il va adapter son comportement afin d'avoir le plus de chance possible de se retrouver à nouveau en contact avec sa figure d'attachement (Miljkovitch, 2002).

1.2.4. Impacts du lien d'attachement

Le lien d'attachement, établi précocement, est très important pour le devenir relationnel et personnel (Bullen, 2010), car il détermine grandement les comportements sociaux ultérieurs. Selon Bowlby, l'enfant développe un modèle d'attachement particulier, dès la prime enfance, en fonction des soins et de l'attitude maternelle à son égard (Tison, 2011, Turcotte, 1993). Par la suite, ce lien avec la figure d'attachement sera intériorisé par l'enfant et servira de modèle pour toutes ses relations futures (Miljkovitch, 2002, Tison, 2011). Donc en grandissant, les relations de l'enfant seront calquées sur celle qu'il a développée avec sa figure d'attachement.

En somme, le lien d'attachement tissé précocement avec la figure d'attachement, c'est-à-dire le parent ou la personne qui prodigue les soins, est primordial pour le développement de l'enfant et répond à un de ses besoins de base. Il va venir influencer l'enfant du point de vue de ses capacités d'apprentissage, de communication, et vis-à-vis de la régulation biologique (Montagner, 1988).

1.3. Les types d'attachement

Tel qu'il a été mentionné plus haut, les auteurs de la théorie de l'attachement ont dégagé différents types d'attachement, qui proviennent de la relation avec la figure d'attachement,

et qui vont déterminer le mode relationnel et affectif de l'enfant tout au long de sa vie (Bisaillon et Breton, 2011). Si l'enfant présente un type d'attachement dominant, cela ne l'empêche pas de manifester de temps à autre des comportements associés à un autre type (Bisaillon et Breton, 2011). Néanmoins par rapport à une situation stressante, l'enfant adoptera un comportement qui correspond au type d'attachement qu'il a développé avec sa figure d'attachement principale (Bisaillon et Breton, 2011).

1.3.1. Le Type A : l'attachement évitant

L'attachement évitant caractérise l'enfant qui surinvestit l'exploration au détriment des manifestations d'attachement et de recherche de réconfort (Bisaillon et Breton, 2011). Cela se traduit par la tendance de l'enfant à éviter ou ignorer le parent, notamment lors des retrouvailles (Lowenstein, 2010, Montagner, 1988). Cela peut venir du fait que l'enfant est rejeté ou mis à distance par le parent qui est mal à l'aise avec les comportements de réconfort et avec l'expression des émotions (Ainsworth, 1986). Ayant expérimenté ce qu'il vit comme du rejet, l'enfant peut apprendre à contrôler ses émotions négatives (Gloger-Tippel et coll., 2008) en se reportant vers les objets ou même les étrangers, plutôt que vers son parent. Lors des conflits, l'enfant peut présenter des difficultés de gestion de son impulsivité, manifester son agressivité ou alors s'isoler, avoir des plaintes somatiques, se dévaloriser ou éprouver des affects dépressifs (Gloger-Tippel et coll., 2008). Ceci peut être provoqué par des rejets répétés par la figure d'attachement, comme nous l'avons vu, mais aussi par des séjours prolongés en institution (Turcotte, 1993).

En effet, les travaux d'Ainsworth et coll. (1978) montrent qu'une période de séparation prolongée avec la figure d'attachement, quand il n'y a pas de substitut disponible, peut amener l'enfant à manifester des comportements d'évitement de toutes formes d'intimité, entraînant une faible tolérance à la frustration et une mauvaise estime de soi. Turcotte (1993) poursuit en situant l'âge critique de séparation d'avec la figure d'attachement entre 6 mois et 2-3 ans, période pendant laquelle l'enfant prend conscience de son individualité et entre en relation avec autrui. Comme nous l'avons vu, c'est à cette période que le lien avec la figure d'attachement se crée, et son absence ne permet pas à l'enfant de développer une base de sécurité stable.

1.3.2. Le Type B : l'attachement sécurisé

L'enfant caractérisé par un attachement sécurisé manifeste un bon équilibre entre les besoins de réconfort et ceux d'exploration (Bisaillon et Breton, 2011). Lorsqu'un stress survient, l'enfant est en mesure d'obtenir le réconfort dont il a besoin, auprès du parent, pour reprendre l'exploration de son environnement immédiatement après (Lowenstein, 2010), d'autant qu'il y est encouragé par l'adulte (Bisaillon et Breton, 2011). L'enfant est autonome et a des attitudes prosociales avec ses pairs. Ici, les parents sont sensibles aux besoins de l'enfant (Turcotte, 1993), ils sont disponibles émotionnellement et encouragent l'expression de toutes les émotions (Gloger-Tippel et coll., 2008). Après une séparation, l'enfant accueille sa figure d'attachement en recherchant la proximité, le contact ou encore l'interaction à distance (Montagner, 1988). Au contact des pairs, l'enfant manifeste peu d'hostilité et de retrait émotionnel (Gloger-Tippel et coll., 2008). Il s'agit du type d'attachement le plus répandu dans la population générale.

1.3.3. Le Type C : l'attachement ambivalent ou résistant

Le troisième type est caractérisé par des besoins de réconfort qui entravent l'exploration. Lorsqu'une séparation avec le parent survient, l'enfant manifeste de la détresse (Lowenstein, 2010), parfois sous forme de colère. Il ne se sent pas soutenu par sa figure d'attachement et sent son malaise (Bisaillon et Breton, 2011). Le parent peut présenter certaines difficultés à poser ou maintenir des limites claires. Pour comprendre ce type d'attachement Turcotte (1993) rapporte l'incohérence des comportements parentaux, qui sont alternativement disponibles puis rejetants. L'enfant alterne entre des comportements de recherche de proximité et des comportements de colère et de rejet vis-à-vis de son parent, notamment après une séparation (Montagner, 1988). Cela peut prendre la forme d'un comportement passif, dépendant où l'enfant ressent un sentiment d'impuissance face à son environnement. Il peut aussi exprimer sa colère de manière exagérée, mais sans parvenir à s'apaiser (Gloger-Tippel et coll., 2008).

1.3.4. Le Type D : l'attachement désorganisé

Ce type d'attachement peut prendre plusieurs formes. L'enfant présente une contradiction dans ses comportements d'approche et d'évitement, ou est désorienté, ou encore appréhende la présence du parent (Bisaillon et Breton, 2011). La désorganisation se

manifeste par le fait que l'enfant échoue à s'adapter à son parent et adopte un comportement d'attachement incohérent (Main et Solomon, 1986). Très souvent, les comportements désorganisés ne surviennent qu'avec un des deux parents (Pierrehumbert, 2003). L'enfant apparaît comme contrôlant vis-à-vis de ceux qui s'occupent de lui. Envers eux, il est soit dans la prise en charge, soit dans la maîtrise excessive (Gloger-Tippel et coll., 2008), cela pouvant être compris comme un mécanisme d'inversion des rôles (Bisaillon et Breton, 2011).

Lors de la réunion avec le parent, l'enfant est désorienté, se fige (Lowenstein, 2010) dans une posture qui évoque l'appréhension, la confusion ou la sidération, les mouvements de rapprochement sont incomplets (Pierrehumbert, 2003). Cette désorganisation entraîne l'interruption du comportement d'attachement avant qu'il ait rempli son rôle, ou l'activation simultanée de comportements contradictoires de recherche de proximité et de fuite, ou encore une réaction d'effroi. L'enfant manifeste ainsi son stress et sa peur du parent (Pierrehumbert, 2003), mêlée à son besoin de réconfort.

Vis-à-vis d'une situation stressante, l'enfant est davantage alarmé par son parent que par la situation elle-même (Pierrehumbert, 2003). Main et Hesse (1990) expliquent comment l'incapacité de l'enfant à adopter des comportements organisés, provient du fait que la figure d'attachement n'est pas perçue comme étant protectrice par lui, mais est plutôt source d'angoisse. Quand le parent censé procurer de la sécurité est perçu comme menaçant, un conflit d'attachement se met en place (Pierrehumbert, 2003). Aux yeux de l'enfant, le parent peut paraître effrayant, déprimé ou tout simplement imprévisible. L'impuissance qu'il ressent à ce moment-là le conduit à développer des stratégies de contrôle dans l'interaction avec autrui.

Ce type d'attachement est présent chez 15% des enfants de la population de la classe moyenne (Pierrehumbert, 2003). Outre cela, l'attachement désorganisé est souvent associé à des problématiques d'abus, de maltraitance de l'enfant (Miljkovitch, 2002, Pierrehumbert, 2003), ainsi qu'à des traumatismes non résolus dans l'histoire du parent (Miljkovitch, 2002). Selon Cicchetti (2002), 80% des enfants victimes de maltraitance présenteraient un attachement désorganisé. Cela signifie que tous les enfants maltraités ne développeront pas un attachement désorganisé. Par ailleurs, la désorganisation de l'attachement d'un enfant

peut prendre sa source dans un deuil mal vécu par le parent ou des traumatismes non résolus par celui-ci (Pierrehumbert, 2003).

De plus, de nombreuses recherches (rapportées par Gloger-Tippel et coll., 2008) montrent que les enfants qui ont un attachement désorganisé font partie d'un groupe à haut risque de développer des troubles du comportement extériorisés, tels que des comportements agressifs et antisociaux, mais aussi des troubles du comportement intériorisés, composés de retrait social, de plaintes somatiques et d'états affectifs anxieux dépressifs. Tandis que les enfants, ayant un attachement sécurisé, démontrent une faible probabilité de développer des troubles du comportement (Gloger-Tippel et coll., 2008). Toutefois, Bisailon et Breton (2011) font remarquer que les types d'attachement sécurisants, évitants et ambivalents sont relativement stables dans le temps, ce qui n'est pas le cas pour l'attachement désorganisé, qui est susceptible de changer en fonction des expériences vécues par l'enfant.

1.4. Les Modèles Internes Opérants

À partir de l'âge de 3 ans, l'enfant intériorise les stratégies comportementales qui lui permettent d'obtenir de l'attention et des soins de la part de sa figure d'attachement (Bisailon et Breton, 2011), et qui lui permettent de fonctionner le mieux possible dans sa famille. Puis petit à petit, son expérience personnelle lui permet de dégager des représentations d'attachement qui correspondent à un modèle de relation, qui va orienter ses perceptions et guider son comportement relationnel (Miljkovitch, 2005). Ces modèles construits par l'enfant qui grandit correspondent à ce que Bowlby et Main ont appelé les « Modèles Internes Opérants » ou MIO (Bisailon et Breton, 2011, Miljkovitch, 2002). L'enfant crée simultanément un modèle de soi et un modèle des autres. Le modèle de soi est formé par la manière dont l'enfant se perçoit et notamment sa capacité à être aimé et à mériter cet amour (Miljkovitch, 2002). Le modèle d'autrui est déterminé par la manière dont l'enfant perçoit les autres et leur capacité à être attentifs et sensibles à ses besoins (Miljkovitch, 2002). Ils renvoient aux apprentissages réalisés par l'enfant ainsi qu'aux représentations que ses parents ont tenté de lui enseigner (Miljkovitch, 2005). Ceci va guider sa manière de percevoir les relations interpersonnelles et de se comporter relativement à elles (Miljkovitch, 2002).

Bowlby (1973) conçoit l'attachement comme un processus progressif. Selon lui, jusqu'à l'âge de 5 ans environ, les modèles d'attachement sont relativement labiles, puis deviennent de plus en plus rigides et résistants au changement. Plus l'enfant grandit et plus ses modèles deviennent imperméables aux nouvelles expériences. Pour autant, ils peuvent s'assouplir ou se diversifier avec le temps, dans certaines conditions. Dans un premier temps, avec de nouvelles personnes, l'enfant adopte le type de comportement qu'il a développé avec sa figure d'attachement, mais à plus long terme il est capable d'adopter de nouvelles stratégies afin de combler ses besoins d'attachement (Bisaillon et Breton, 2011).

Les recherches menées après Bowlby montrent qu'il y a des moments dans le processus développemental où l'enfant est plus sensible aux stimulations de son environnement qu'à d'autres et que par conséquent il reste profondément marqué par les événements survenus lors de ces périodes-là (Montagner, 1988). Il n'en reste pas moins vrai, que l'empreinte laissée par les événements demeure réversible (Montagner, 1988) et que l'enfant peut développer de nouveaux modèles internes opérants, s'il trouve une autre figure d'attachement qui lui apporte le soutien et le réconfort dont il a besoin, ce qui lui permettra d'adopter de nouvelles stratégies et comportements d'attachement (Bisaillon et Breton, 2011). C'est ce qui est encouragé lors des placements, par exemple en famille d'accueil ou en foyer. Arrivé à l'âge adulte, l'individu a développé son propre système de représentation, qui va le guider dans sa manière d'être avec les autres, en fonction de ce qu'il a vécu dans son passé (Miljkovitch, 2005).

1.5. L'évaluation de l'attachement

Il existe un certain nombre d'outils d'évaluation pour dresser un profil d'attachement en fonction de l'âge de la personne (bébé, enfant, adolescent et adulte) et de ce que l'on veut évaluer exactement.

1.5.1. La situation étrange ou étrangère

Le premier outil conçu pour évaluer l'attachement d'un très jeune enfant à sa figure d'attachement est la Situation étrange ou étrangère, mise au point par Mary Salter Ainsworth (Ainsworth, 1986) et qui consiste en une situation expérimentale de séparation et de réunion avec la figure d'attachement. Cette situation expérimentale est plutôt

populaire en recherche, car elle est facile à mettre en œuvre (Montagner, 1988) et a connu de multiples variantes dans sa mise en application au fil du temps (Zaouche-Gaudron et Pierrehumbert, 2008). De plus, on lui prête la capacité de prédire les futures capacités ou difficultés d'adaptation des enfants (Montagner, 1988). L'expérience de base se déroule en plusieurs phases (Ainsworth, 1986). La première consiste à placer l'enfant avec sa figure d'attachement, dans une pièce inconnue de l'enfant, où il y a des jouets. Dans la deuxième phase, la figure d'attachement sort de la pièce et laisse l'enfant seul, puis un inconnu entre dans la pièce. Enfin dans la troisième phase, la figure d'attachement revient dans la pièce. Ainsworth analyse différents comportements de l'enfant vis-à-vis de la figure d'attachement, le plus souvent la mère. Tout au long de l'expérience l'enfant est observé du point de vue de la recherche de proximité ou de contact, le maintien du contact, l'évitement, la résistance manifestée par l'enfant sous forme de colère ou de rejet, l'interaction à distance et les comportements de quête (Montagner, 1988). Ceci permet de définir le mode d'attachement principal de l'enfant en fonction de ses réactions (Ainsworth, 1986). Cela s'adresse principalement à des enfants entre 12 et 24 mois. Pour les enfants un peu plus vieux, entre 3 et 7 ans il existe une procédure assez similaire de séparation-réunion qui a été mise au point par d'autres chercheurs (Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire, 2009).

1.5.2. L'Adult Attachment Interview

Le deuxième outil d'évaluation a été conçu pour les adultes par Main et coll. (1985, cité par Zaouche-Gaudron et Pierrehumbert, 2008) qui ont utilisé la notion de Modèles Internes Opérants. L'*Adult Attachment Interview* (AAI) est une entrevue semi-structurée (Paquette et coll., 2001) qui permet d'explorer les représentations d'attachement (Guedeney, N. 2002, Pierrehumbert, 2005), et non plus seulement les comportements (comme dans la Situation étrange), pour déterminer le type d'attachement de la personne. Cet outil permet de rendre compte de la qualité de sécurité d'une personne, en explorant ses souvenirs d'enfance et ceux de sa vie d'adulte (Bullen, 2010). Lors de l'entretien, il faut déceler dans la production narrative, les représentations des relations d'attachement, qui se sont construites dans l'enfance de la personne (Zaouche-Gaudron et Pierrehumbert, 2008). On s'intéresse aux relations vécues par la personne avec ses parents dans l'enfance ainsi qu'à la cohérence de son discours (Paquette et coll., 2001). L'*Adult Attachment Interview* permet de faire un

examen du contenu et des caractéristiques formelles présentes dans le discours de l'adulte (Zaouche-Gaudron et Pierrehumbert, 2008).

Grâce à cet outil, les auteurs ont identifié chez les adultes quatre catégories de modèle interne : le type autonome qui correspond à l'attachement sécurisé de l'enfant, le type refoulé qui renvoie à l'attachement évitant, le type préoccupé en lien avec l'attachement ambivalent de l'enfant et enfin le type désorganisé que l'on retrouve également chez l'enfant (Bullen, 2010). Le développement de cet outil et du concept de Modèles Internes Opérants par Main a permis de concevoir par la suite tous les outils de type Histoires à compléter, pour explorer les représentations d'attachement des enfants.

1.5.3. Les histoires à compléter

Il en existe plusieurs versions, on les retrouve sous les termes de « Récits Narratifs », « Histoires d'attachement à compléter » (Zaouche-Gaudron et Pierrehumbert, 2008), ou encore « Cartes pour le complément d'histoire » (Miljkovitch et coll., 2003). Ce sont des outils projectifs pour les enfants âgés de 3 à 11 ans, qui consistent à présenter des histoires à compléter à l'aide de figurines ou de cartes. On commence l'histoire et l'enfant la termine (Pierrehumbert, 2005). Cela permet d'utiliser les récits narratifs, c'est-à-dire la manière dont l'enfant achève l'histoire, pour explorer ses représentations mentales d'attachement (Bullen, 2010, Zaouche-Gaudron et Pierrehumbert, 2008). Nous nous situons ici en plein cœur de la théorie sur les Modèles Internes Opérants, que l'enfant se construit en référence à ses figures d'attachement, et qui déterminent sa manière de réagir aux événements.

Le premier outil, utilisant cette méthode, a été mis au point par Inge Bretherton en 1990, pour les enfants de 3-4 ans, et s'appelait « *Attachment Story Completion Task* » (Zaouche-Gaudron et Pierrehumbert, 2008). Il permettait d'explorer les représentations d'attachement intériorisées par l'enfant. Par la suite, d'autres outils de ce type ont été mis au point en Suisse avec les « *Cartes pour le complètement d'histoires* » et en Allemagne avec le « *Düsseldorf Coding System* » qui a inclus des systèmes de cotation validés (Gloger-Tippel et coll., 2008, Zaouche-Gaudron et Pierrehumbert, 2008). Depuis leur création, ces outils sont appréciés autant dans la recherche en psychologie du développement qu'en pratique clinique (Zaouche-Gaudron et Pierrehumbert, 2008).

1.5.4. Observation et grille d'observation

Il est toujours possible d'observer l'enfant dans son milieu de vie naturel pour déterminer son profil d'attachement (Pierrehumbert, 2005). Il faudra alors être attentif à la recherche et au maintien du contact, aux comportements d'évitement, à la résistance manifestée par l'enfant relativement à son parent, aux interactions à distance et aux comportements d'exploration, comme dans la situation expérimentale de la Situation étrange.

Il existe aussi des grilles d'observation des comportements d'attachement, mais nous n'en citerons qu'une, sur laquelle nous allons davantage nous attarder, car l'outil sera utilisé dans cette étude.

La Grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire a été mise au point par une équipe du Centre Jeunesse de Laval à partir de l'expertise d'intervenants de terrain, elle se veut donc très didactique (Bisaillon et Breton, 2011).

Les chercheurs ont, dans un premier temps, conçu un modèle d'interventions différentielles, en fonction des besoins d'attachement des enfants, qui varient selon le profil de sécurité affective. Cependant, il demeure un besoin de base pour tous les enfants, qui est au centre du modèle, soit de vivre dans un milieu stable et prévisible où il trouvera les réponses à ses besoins de base (Bisaillon et Breton, 2011). Pour ce faire, le parent doit être un « pôle de sécurité » (en référence à la base de sécurité) pour son enfant, ce qui passe par le fait de lui offrir de la proximité, tant physique, qu'émotionnelle, de supporter son exploration tout en l'encadrant, et de le prendre en charge lorsque la situation le dépasse. Dans le cadre de son action psychosociale, l'intervenant lui-même peut devenir un pôle de sécurité pour le parent, ce qui passe par l'établissement d'une relation de confiance entre eux (Bisaillon et Breton, 2011).

L'intervention différentielle se fait selon deux axes : l'axe parent et l'axe enfant, qui chacun comporte plusieurs champs d'intervention. Avec le parent, l'intervenant travaille à mettre en évidence les interactions positives qu'il a avec son enfant, à favoriser l'exploration de ses zones de confort et d'inconfort, et à le soutenir dans le développement de ses compétences en lien avec l'attachement. Auprès de l'enfant, l'intervention vise à moduler

la proximité et la distance, à utiliser le vécu partagé positif, à composer avec les conflits et à soutenir l'expression et la régulation des émotions (Bisaillon et Breton, 2011). L'intervention en elle-même différera en fonction du profil de sécurité affective de l'enfant et utilisera les forces du parent pour faire augmenter le sentiment de sécurité de son enfant.

La grille d'observation en elle-même, conçue à partir du modèle d'interventions différentielles, permet d'établir un profil de sécurité affective (Bisaillon et Breton, 2011), notion qui se rapproche du profil d'attachement, qui est le vocable utilisé traditionnellement dans ce domaine. Nous reprendrons pour notre part l'expression « profil de sécurité affective » choisie par l'équipe de recherche de Laval, étant donné que nous allons utiliser leur modèle et leur outil pour nos études de cas. Par la suite, l'interprétation de ce profil permet de dégager des pistes d'intervention différentielles susceptibles de correspondre aux besoins de l'enfant en termes d'attachement.

1.5.5. Les questionnaires

Il existe également des questionnaires qui permettent d'évaluer l'attachement d'un enfant. En tant qu'alternative à la Situation étrange, le *Q-Sort* de Waters et Deane (1985, Pierrehumbert et coll., 1995) permet d'évaluer la relation d'attachement du jeune avec ses parents. Il s'agit pour le parent ou un observateur extérieur de décrire le comportement de l'enfant placé dans son milieu naturel, grâce à une grille de questions (Pierrehumbert et coll., 1995). Cela permet également de mesurer la sensibilité parentale. C'est une évaluation qualitative de la relation d'attachement, tout comme la Situation étrange (Pierrehumbert et coll., 1995). Cependant, il apparaît que lorsque c'est le parent qui remplit le questionnaire, ce n'est pas tant la qualité de la relation d'attachement qui est évaluée, mais plutôt le tempérament de l'enfant, c'est pourquoi les auteurs préconisent davantage que l'outil soit utilisé par un observateur extérieur pour une meilleure efficacité (Pierrehumbert et coll., 1995).

Il existe un autre questionnaire, d'utilisation facile, qui permet d'évaluer les dimensions sociales générales reliées à l'attachement adulte et adolescent, il s'agit de l'« *Attachment Style Questionnaire* » (ASQ) (la version francophone est le Questionnaire des styles d'attachement – QSA), mis au point par Feeney, Noller et Hanrachan en 1994 (Paquette et coll., 2001). C'est un questionnaire composé d'items qui ne concernent pas spécifiquement

un type de relation sociale déterminée telle que les relations amoureuses ou amicales, ce qui permet d'évaluer de jeunes adolescents ayant peu d'expériences amoureuses (Paquette et coll., 2001).

1.6. Le trouble de l'attachement

Plusieurs auteurs ont travaillé à caractériser le trouble de l'attachement, qui est une pathologie à part entière, et qui peut prendre plusieurs formes différentes. Nous allons les détailler ici.

1.6.1. La classification du DSM-IV

Dans le DSM-IV (1994), une entité nosologique est appelée le trouble réactionnel de l'attachement, et se décline en deux sous types, « inhibé » et « désinhibé ». Il serait en lien avec des soins inadéquats, très insuffisants et pathogènes pendant l'enfance. Ce trouble se manifeste par un contact social troublé et inapproprié par rapport au développement, ceci dans la plupart des contextes relationnels, et débute avant l'âge de 5 ans (Miljkovitch, 2002). Ce trouble doit être distingué du retard mental ou du trouble envahissant du développement (TED), qui sont parfois très proches.

Dans le sous type « inhibé », l'enfant est coincé dans sa recherche de réconfort auprès des adultes de référence. Il présente une inhibition dans les interactions sociales, une hyper vigilance, ou une ambivalence. Ce trouble se manifeste selon Zeanah et Emde (1994) chez les groupes d'enfants maltraités, carencés et chez certains enfants élevés en institution.

Dans le sous type « désinhibé », l'enfant est au contraire très réactif, mais non discriminant dans ses relations sociales, ce qui se traduit par un attachement diffus et non sélectif. Cela a conduit certains chercheurs à nommer ce comportement de « sociabilité sans discrimination » (Miljkovitch, 2002). On retrouve le diagnostic de trouble réactionnel de l'attachement « désinhibé » chez des jeunes en famille d'accueil, qui ont vécu de multiples placements et chez ceux qui ont grandi en institution. Il est important de rappeler que ces troubles de l'attachement ne se retrouvent pas chez tous les enfants maltraités, même si un tel lien a pu être établi par le passé. Par ailleurs, ils peuvent se rencontrer également dans des cas

d'hospitalisations longues du parent, de placements multiples, lors d'une dépression parentale ou quand les parents sont toxicomanes.

1.6.2. Classification de Zeanah et Boris

Le diagnostic de trouble réactionnel de l'attachement, tel que décrit dans le DSM-IV, présente certaines ambiguïtés selon certains auteurs (Miljkovitch, 2002), c'est pourquoi Zeanah et Boris (2000) proposent une nouvelle classification basée sur les données de la recherche. Ils définissent trois grands types de troubles de l'attachement avec quelques sous types :

- Les troubles de l'absence d'attachement, qui sont proches de la description du trouble réactionnel d'attachement du DSM-IV et qui se déclinent également en deux sous types :
 - le trouble avec retrait émotionnel (correspondant au trouble réactionnel d'attachement « inhibé »), où l'enfant se met en retrait, est inhibé dans son comportement et ne présente pas de lien particulier.
 - le trouble avec une sociabilité indistincte (correspondant au trouble réactionnel d'attachement « désinhibé »). Ici, l'enfant recherche le réconfort et entre en relation avec des étrangers, en ayant des attitudes qui ne correspondent pas à son âge.
- Les troubles de la base de sécurité, qui surviennent quand l'enfant a une relation d'attachement sérieusement altérée avec ses parents. Cela peut prendre quatre formes différentes :
 - les troubles avec mise en danger lorsque l'enfant s'engage dans des activités dangereuses. Ici la violence familiale, agie directement ou non sur l'enfant, semble être associée au comportement de mise en danger de l'enfant, qui essaie ainsi d'attirer l'attention et la protection d'une figure d'attachement peu fiable.

- les troubles avec « accrochage et exploration inhibée », lorsque l'enfant présente une inhibition spécifique à certaines situations et en présence de sa figure d'attachement.
 - les troubles avec « vigilance et soumission excessives », caractérisés par une hyper vigilance associée à une restriction émotionnelle et une soumission aux demandes parentales, car l'enfant a peur de déplaire à ses parents. Cette catégorie se rapproche de l'attachement désorganisé (type D) présenté plus haut par Main, et elle est associée en particulier, à des situations d'abus.
 - les troubles avec renversement des rôles lorsque l'enfant assure des responsabilités inappropriées à son développement. L'enfant exerce ainsi un contrôle sur le parent soit de manière punitive, soit avec une excessive sollicitude. Il apparaît que ce trouble de l'attachement est difficile à reconnaître selon les auteurs de cette classification.
- Les troubles issus de la rupture du lien d'attachement sont la conséquence d'une perte de la figure d'attachement. Selon Robertson (Miljkovitch, 2002) il s'agit d'enfants qui ont été séparés soudainement de leurs parents pendant quelque temps et pour lesquels on retrouve la séquence de protestation, suivi du désespoir et enfin du détachement.

Selon Zeanah (2000), les différents types d'attachement se retrouvent sur un continuum en fonction de l'intensité du trouble, avec à une extrémité l'absence de trouble, quand il s'agit d'un attachement sécurisant. Puis viennent les types d'attachement insécurisants, ambivalents et résistants. L'attachement désorganisé est associé en particulier au trouble avec « soumission et vigilance excessive ». Quant au trouble de l'attachement pathologique à proprement parlé, il commence avec les troubles de la base de sécurité, suivie par les troubles de la rupture du lien d'attachement pour terminer à l'autre extrémité du continuum, avec la forme la plus grave et la plus rare qui est l'absence d'attachement inhibé ou indiscriminé.

L'évaluation des troubles de l'attachement ici présentés ne se fait pas avec les outils classiques détaillés plus haut, comme la Situation étrange ou le Q-Sort, mais de préférence par une observation minutieuse dans différents contextes et pendant laquelle on s'attarde sur les marques d'affection, la recherche de réconfort ou d'aide, la capacité d'exploration, le comportement de contrôle du parent, la réponse de l'enfant à la séparation et à la réunion (Miljkovitch, 2002). Il importe de se concentrer sur les relations de l'enfant avec ses figures d'attachement, plutôt que sur les comportements sociaux en général. Cette évaluation peut se faire assez tôt, même si les relations sont toujours susceptibles d'évoluer.

1.7. Pour conclure sur la théorie de l'attachement

Comme nous venons de le voir en détail, l'attachement se définit comme un lien fort qui se développe entre l'enfant et ses parents dans un premier temps, puis ensuite avec d'autres personnes (Lowenstein, 2010). Le lien qui s'est créé avec une figure d'attachement dès les premiers mois de la vie va être intériorisé par l'enfant et servir de modèle sur lequel se calqueront les autres relations que l'enfant créera tout au long de sa vie (Miljkovitch, 2002, Tison, 2011, Bisailon et Breton, 2011). Cela passe par la création et l'intégration par l'enfant de Modèles Internes Opérants, qui permettent à l'enfant de savoir quelle attitude adopter face à sa figure d'attachement et envers les autres de manière générale.

En effet en fonction de son type d'attachement, l'enfant présentera un type de réactions et de comportements différents. Selon Delage (2005) un attachement sécurisant (type B) est celui « dans lequel l'enfant, obtenant facilement le réconfort attendu lorsqu'il est dans un état d'alarme, peut désactiver ses comportements d'attachement pour aller à la découverte de son environnement. Ces stratégies comportementales primaires permettent une bonne intériorisation des modèles d'attachement » (paragraphe 6). Quant aux attachements insécurisants (types A, C et D) ils regroupent les situations « dans lesquelles l'enfant n'obtient pas de réponse à ses demandes, ou obtient des réponses inadéquates. Il développe alors des stratégies comportementales secondaires :

- Ou bien il hyperactive ses comportements d'attachement afin d'obtenir les réponses attendues et il a alors des difficultés à ne pas se laisser envahir par les aléas de sa vie émotionnelle (attachement anxieux, ambivalent) ;

- Ou bien, à l'inverse, il maintient désactivé son comportement d'attachement et se protège ainsi contre le rejet ; il est alors entraîné dans des attitudes basées sur le clivage et le déni (attachement évitant) » (Bullen, 2010, paragraphe 6).

Les différences observées dans ces quatre types d'attachement permettent de prédire qu'il y aura des variations dans le développement émotionnel et relationnel en fonction des profils d'attachement différents (Montagner, 1988).

Par ailleurs, il apparaît selon Pourtois (1995) que l'état affectif de la figure d'attachement est un prédicteur efficace de la qualité et de la nature du lien avec l'enfant. Plus la figure d'attachement est instable affectivement et plus le lien sera affecté par cette instabilité, ce qui peut amener rapidement vers un attachement insécurisé. Il est donc primordial de s'intéresser à l'état émotionnel et affectif du parent ainsi qu'à sa capacité à créer un lien stable avec son enfant, lorsque l'on travaille sur la qualité du lien d'attachement d'un enfant. Bowlby pensait dès 1973 (Ainsworth, 1986) que favoriser l'établissement d'une relation mère-enfant sécurisante permettait de faciliter le développement d'une bonne confiance en soi chez l'enfant.

C'est pourquoi les situations que nous allons étudier ici, telles que les situations d'aliénation parentale, posent question au regard de la théorie de l'attachement, car elles ne permettent pas l'établissement ou tout au moins le maintien d'une relation sécurisante avec une figure d'attachement.

2. L'aliénation parentale

Gardner a défini l'aliénation parentale en 2002, comme étant un « *trouble de l'enfance qui survient presque exclusivement en contexte de disputes concernant la garde de l'enfant (à la suite de la séparation des parents). Sa principale manifestation consiste en une campagne de dénigrement injustifiée menée par l'enfant contre un parent. Cette situation résulte de l'endoctrinement de l'enfant par un parent qui use de stratégies de programmation (lavage de cerveau), combiné aux contributions de l'enfant lui-même, à l'avilissement du parent visé* » (traduction libre de Gagné et coll., 2005, p. 74). Gardner précise que « *lorsqu'un abus ou une négligence sont constatés et/ou qu'une négligence du parent existe vraiment,*

l'animosité de l'enfant se justifie et ainsi l'explication de ce comportement par le syndrome d'aliénation parentale ne s'applique plus » (Amourette, 2012, p. 29).

2.1. Concept de base

Le concept d'aliénation parentale est un concept assez nouveau, qui a été décrit par un pédopsychiatre américain, Richard A. Gardner pour la première fois en 1985 (Cloutier, 2006, Poussin, 2008), sous la forme d'un « syndrome » se référant aux situations où un enfant en vient à rejeter l'un de ses parents. Selon Gardner (1998), il y aurait jusqu'à 90% des séparations conflictuelles, tournant autour de la garde de l'enfant et/ou des droits d'accès, qui présenteraient un syndrome d'aliénation parentale. De tels cas s'observeraient typiquement en contexte de séparation conjugale, surtout lorsque les ex-conjoints entretiennent des conflits importants (Gagné et coll., 2005). En effet, il arrive que l'un des parents influence l'enfant et l'éloigne ainsi de l'autre parent. Ce genre de situation s'avère de plus en plus courante dans nos sociétés occidentales, au regard de l'évolution des rapports familiaux et de l'augmentation des divorces (Cyr et Cyr-Villeneuve, 2008, Haesevoets, 2008, Von Boch-Galhau et Kodjoe, 2005). Selon certaines recherches, près des 2/3 d'un échantillon de parents séparés en litige judiciaire manifesteraient un très haut niveau de conflit lors de la séparation, qui se traduirait par de la violence verbale ou physique entre les ex-conjoints (Gagné et coll., 2005). Deux études québécoises permettent d'avancer que parmi tous les cas de divorce qui impliquent des enfants entre zéro et douze ans, 6.5% présenteraient une aliénation parentale moyenne ou sévère (Van Gijsegem, 2005). C'est justement dans ces cas-là que les enfants se retrouvent dans de graves conflits d'allégeance (Kelly et Johnston, 2001) et présentent des troubles variés, dont ceux que nous étudions ici.

La symptomatologie de l'aliénation parentale tourne autour du dénigrement et du rejet d'un parent, auquel l'enfant était autrefois attaché. Une série de symptômes définis par Gardner en 1992 (Hayez, 2012) permettent l'identification d'un enfant aliéné :

- 1) L'enfant mène une campagne de dénigrement et de rejet envers un de ses parents ;

- 2) Il justifie ce comportement par des rationalisations infondées (motifs faibles et frivoles pour ne pas aller le voir) ;
- 3) Il ne manifeste aucune ambivalence, gratitude et culpabilité envers le parent rejeté ;
- 4) Il le considère comme complètement mauvais tandis que le parent préféré est perçu comme étant complètement bon (l'enfant insiste sur les défauts du parent rejeté) ;
- 5) L'enfant et le parent préféré se soutiennent inconditionnellement dans le conflit parental ;
- 6) L'enfant s'attribue la responsabilité unique dans le rejet de l'autre parent et nie toute influence du parent préféré (l'enfant se voit comme un « penseur » indépendant) ;
- 7) Pourtant les mots de l'enfant sont le reflet de ceux du parent aliénant (présence de scénarios empruntés dans le discours de l'enfant) ;
- 8) L'animosité et le rejet peuvent s'étendre à la famille et au réseau du parent rejeté.

Selon les tenants des théories de Gardner (1998), nous sommes en présence d'un syndrome, car il s'agit d'un groupe de symptômes qui apparaissent en même temps pour constituer un « trouble mental » à part entière. Le syndrome d'aliénation parentale peut être établi, peu importe le nombre de symptômes présents chez un enfant, parmi les 8 symptômes présentés ci-dessus (Gagné et coll., 2005). Gardner a différencié les cas « légers », « modérés » et « sévères » d'aliénation parentale en fonction du nombre de symptômes présents et de la gravité de la situation (Von Boch-Galhau et Kodjoe, 2005). Le niveau « léger » du syndrome d'aliénation parentale se caractérise par la présence de quelques symptômes chez l'enfant, mais sans que cela interfère vraiment lors des visites chez le parent rejeté (Amourette, 2012). Ensuite vient le « niveau modéré » dans lequel les huit symptômes sont présents. En présence du parent rejeté, l'enfant manifeste des problèmes qui s'apaisent rapidement. À ce stade, le parent aliénant adopte des comportements spécifiques aliénants qui répondent à sa volonté de vengeance (Amourette, 2012). Arrivé au « niveau grave ou sévère » les huit symptômes sont présents de manière très forte, qui rendent les visites chez le parent aliéné impossibles. Le parent aliénant adopte de nombreux comportements

aliénants, qui peuvent aller jusqu'à enlever l'enfant ou même porter des accusations contre le parent aliéné (Amourette, 2012), telles que des allégations d'abus sexuels, que nous développerons plus bas. Malgré cette description, Gardner n'a pas précisément défini le nombre de symptômes nécessaires pour établir un diagnostic d'aliénation parentale (Van Gijsegem, 2005) ni pour qualifier le niveau faible en particulier. De plus, il ne donne pas davantage d'information concernant la durée de ces symptômes (Gagné et coll., 2005).

Pour définir le syndrome d'aliénation parentale, Gardner (1998) parlait du « lavage de cerveau » fait sur un enfant par sa mère, et qui utilise des techniques particulières pour cela (Gagné et coll., 2005), afin d'amener l'enfant à rejeter le père. C'est ainsi que se développe une relation d'emprise, où le parent préféré est aliénant envers l'enfant et l'autre parent (Amourette, 2012). Selon Gardner ce phénomène serait présent dans les litiges de garde d'enfants en particulier (1998). Il apparaît néanmoins que ces chiffres ne reposent sur aucune étude, mais seraient plutôt le résultat de l'observation de Gardner dans sa pratique professionnelle. De plus, les termes ont un peu évolué avec le temps, il ne s'agit plus nécessairement de la mère, mais du « parent gardien » ou « parent préféré », ce qui ouvre également la porte aux pères, et non plus de « lavage de cerveau », mais de dénigrement (Phelip et Berger, 2012).

Gardner considère qu'il s'agit d'un trouble de l'enfance provoqué par un traumatisme psychologique et qu'il relève de la psychiatrie (Gardner, 1998). Il identifie plusieurs éléments essentiels combinés, pour l'identification d'un syndrome d'aliénation parentale qui sont, d'une part une campagne de dénigrement mené par l'enfant contre un de ses parents, de manière systématique et qui est causé par le comportement du parent aliénant et d'autre part les comportements hostiles et de rejet de l'enfant qui ne reposent sur aucune expérience négative vécue avec le parent aliéné, qui pourrait les expliquer. En raison des différentes controverses qui entourent la notion d'aliénation parentale, Cyr préfère parler quant à elle, d'une dynamique de détérioration du lien parent-enfant qui est parfois présente lors d'un conflit de séparation très intense et qui consiste, pour un enfant à être amené à se ranger au côté d'un de ses parents et à rejeter l'autre (Cyr et Cyr-Villeneuve., 2008).

2.2. Cadre légal : les mauvais traitements psychologiques

Depuis sa modification en 2007, la Loi sur la Protection de la Jeunesse prévoit la prise en charge des « mauvais traitements psychologiques » (Lafontaine et coll., 2012) sous l'Article 38 c). Il s'agit de situations où « *l'enfant subit, de façon grave ou continue, des comportements de nature à lui causer un préjudice de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. Ces comportements se traduisent notamment par de l'indifférence, du dénigrement, du rejet affectif, de l'isolement, des menaces, de l'exploitation, entre autres si l'enfant est forcé à faire un travail disproportionné par rapport à ses capacités, ou par l'exposition à la violence conjugale ou familiale* » (Québec, 2013). C'est dans ce cadre légal que le Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire prend en charge les conflits parentaux et l'aliénation parentale, au motif des mauvais traitements psychologiques, issus de la Loi sur la Protection de la Jeunesse.

En effet, nous retrouvons dans la description des mauvais traitements psychologiques certains comportements présents lors d'une séparation conflictuelle et notamment dans le concept d'aliénation parentale, tel que le dénigrement ou l'exposition à la violence familiale en particulier, qui sont considérés comme de la violence psychologique (Gagné et Drapeau, 2005). Les travailleurs sociaux peuvent ainsi intervenir dans les familles qui ont vécu des ruptures conjugales, ou des recompositions familiales qui ont posé problème (Lafontaine et coll., 2012). Or la présence de conflit en ce qui concerne la garde des enfants favorise l'émergence d'aliénation parentale dans une famille (Lafontaine et coll., 2012).

Gagné et Drapeau (2005) associent les conduites aliénantes des parents à de la violence psychologique exercée sur leurs enfants, tandis qu'Amourette (2012) parle d'un abus émotionnel. La recherche identifie de nombreux liens entre l'aliénation parentale et la maltraitance psychologique (Gagné et Drapeau, 2005). Celle-ci consiste à utiliser un ensemble de comportements de manière répétée ou un seul comportement extrême, qui selon Gagné et Drapeau (2005) envoie le message à l'enfant comme quoi il n'a pas de valeur, qu'il ne mérite pas d'être aimé et d'être protégé. Il semblerait que la maltraitance psychologique se retrouve fréquemment dans la population générale, de manière plus ou

moins sévère. Elle entraîne de nombreux problèmes d'adaptation et de santé, tant chez les enfants que chez les adultes (Gagné et Drapeau, 2005).

Le fait pour un parent d'attaquer l'image de l'autre parent devant l'enfant et de l'en éloigner est une forme d'agression psychologique selon O'Leary et Jouriles (1994, cité par Gagné et Drapeau, 2005, Lafontaine et coll., 2012). Gagné et Drapeau (2005) rapportent que certains auteurs parlent de « rapt psychologique », tandis que d'autres font le rapprochement entre la prise d'otage et l'aliénation parentale. Parmi les comportements parentaux qui se rapportent à la maltraitance psychologique, on retrouve beaucoup de comportements aliénants utilisés par certains parents, par exemple le fait de priver l'enfant des contacts avec son autre parent, l'utilisation de menace, l'intimidation, la manipulation, le chantage, la surprotection de son enfant par la mise en place d'une relation fusionnelle qui empêche celui-ci d'être autonome (Gagné et Drapeau, 2005). Pour ces deux derniers exemples, le parent utilise l'enfant pour combler ses propres besoins.

2.3. La situation d'aliénation parentale

Comme, il vient d'être mentionné, l'enfant peut être « programmé » pour éprouver des sentiments d'hostilité, de rejet ou de haine envers un de ses parents, et ceci sans justification objectivement valable (Haesevoets, 2008).

2.3.1. Le parent aliénant

Le parent aliénant ou parent préféré se caractérise par l'utilisation de comportements aliénants, qui sont parfois si subtils qu'il n'en voit pas les effets sur son enfant, malgré le fait qu'ils soient toujours préjudiciables (Cyr et Cyr-Villeneuve, 2008, Haesevoets, 2008). Il s'agit le plus souvent du parent gardien, qui manifeste une haine injustifiée à son ex-conjoint et qui monte subtilement ou non l'enfant contre celui-ci. Selon Goudard (2012), il se présente fréquemment comme étant la victime de la séparation ou comme le meilleur parent pour ses enfants, qu'il sollicite auprès de lui comme source de soutien. Il poursuit en parlant d'un équivalent « d'inceste » sur l'enfant, car le parent aliénant exclut le tiers (parent aliéné) et réduit la distance entre les générations. Lorsque le parent gardien, aliénant, manifeste son mépris total envers le rôle du parent aliéné, cela expose l'enfant à ce

qu'aujourd'hui on considère être des mauvais traitements psychologiques (Lafontaine et coll., 2012).

De son côté, Warshak (2001) a identifié un certain nombre de comportements utilisés par le parent aliénant. Par exemple, il peut utiliser un surnom péjoratif pour nommer le parent aliéné, ou simplement son prénom pour ne pas dire « ton père » ou « ta mère » et ainsi ne pas le nommer par son qualificatif de parent. Il peut aussi utiliser la répétition et l'exagération pour modifier la réalité, pointer les défauts de l'autre parent, tout en insistant toujours auprès de son enfant sur le fait qu'il dit la vérité. Il est souvent plus permissif et perturbe les temps que l'enfant passe avec l'autre parent en s'immisçant dans ces moments-là. Il met en garde l'enfant contre les personnes qui pourraient lui poser des questions et entrave ainsi la communication de l'enfant avec l'extérieur. Le parent aliénant fait également de la projection lorsqu'il accuse l'autre d'avoir des troubles ou des comportements qu'il a lui-même et justifie toujours ses comportements par la rationalisation. Gagné et Drapeau (2005) font remarquer que les conduites aliénantes des parents sont une forme de maltraitance psychologique exercée sur l'enfant, qui se cache derrière le masque de l'amour parental (Von Boch-Galhau et Kodjoe, 2005).

Il n'est pas rare de constater chez le parent aliénant des troubles de la personnalité tels qu'une personnalité narcissique ou une personnalité état limite (Hirigoyen, 1998) ou encore des troubles causés par des expériences traumatisantes vécues pendant l'enfance (Blank, 2003, cité par Von Boch-Galhau et Kodjoe, 2005, Hayez et Kinoo, 2005). Cela peut même aller jusqu'à une personnalité paranoïaque ou une psychose (Hayez et Kinoo, 2005, Kelly et Johnston, 2001). Cependant aux vues de sa pratique professionnelle, Van Gijseghem (2005) soutient quant à lui, que la majorité des parents aliénants sont tout à fait normaux et sont d'authentiques « bons parents », qui croient sincèrement que l'enfant ne peut rien retirer de positif de sa relation avec l'autre parent ou qu'il a de bonnes raisons de refuser le contact.

Les comportements du parent préféré et ses croyances influencent donc grandement l'attitude de l'enfant aliéné (Lafontaine et coll., 2012). Kelly et Johnston (2001) ont défini trois croyances principales qui expliquent les conduites parentales aliénantes et qui les justifient aux yeux du parent qui les utilise. En effet, a) pour le parent aliénant, l'enfant n'a

pas besoin de l'autre parent, car il est là pour lui apporter tout ce dont il a besoin, tandis que b) l'autre parent représente un danger pour l'enfant, ce que d'ailleurs, les circonstances du passé viennent confirmer. Enfin, c) l'autre parent ne s'est jamais préoccupé de l'enfant par le passé, alors pourquoi le ferait-il maintenant. C'est comme si le parent avait perdu le droit d'exercer son rôle auprès de son enfant. Lorsque la situation est particulièrement grave, le parent aliénant peut aller jusqu'à refuser tout contact avec l'autre parent et même refuser de lui parler (Amourette, 2012).

2.3.2. Le parent aliéné ou rejeté

De manière générale, le parent aliéné n'a pas de caractéristiques particulières (Van Gijsegem, 2005). Il présente un fort sentiment d'impuissance par rapport à la situation et au rejet de son enfant et peut même développer un sentiment d'incompréhension générale qui l'amène à s'isoler (Amourette, 2012). Vis-à-vis du comportement de son enfant, il ne sait pas comment réagir et peut développer des difficultés relationnelles qui se généralisent à son entourage. Par ailleurs, le fait de ne plus être reconnu comme parent peut conduire à un syndrome dépressif dont l'issue est incertaine (Amourette, 2012).

Gardner (cité par Amourette, 2012) quant à lui, confère au parent aliéné un sentiment de confusion, car il ne comprend pas comment la bonne relation qu'il avait avec son enfant a pu se détériorer ainsi et il développe conséquemment un sentiment de culpabilité. Il ressent par ailleurs, une immense frustration, car quoi qu'il fasse, cela se retourne constamment contre lui sous forme de dénigrement, d'autant qu'il n'a aucune marge de manœuvre dans sa conduite.

De plus, le parent aliéné peut même contribuer à la situation d'aliénation parentale par son comportement (Kelly et Johnston, 2001, Lafontaine et coll., 2012, Poussin, 2008). En effet, il peut avoir des réponses inadaptées, telles que la passivité ou le retrait lors des conflits, être maladroit (Poussin, 2008), démontrer du rejet face à son enfant, avoir un style parental dur, critique et exigeant, être centré sur lui-même, immature, et démontrer peu d'empathie envers son enfant. Ces comportements viennent renforcer la situation de rejet de la part de l'enfant (Kelly et Johnston, 2001, Lafontaine et coll., 2012).

En outre, il apparaît que parfois le rejet d'un des parents correspond et est cohérent avec l'histoire de la relation entre ce parent et son enfant (Gagné et coll., 2005). Le parent rejeté démontre parfois peu d'intérêt à son rôle de parent, il peut avoir été peu sensible à l'égard de l'enfant dans le passé. Ce phénomène peut s'expliquer aussi par un problème de santé mentale chez le parent rejeté, ce qui explique sa vulnérabilité vis-à-vis de cette situation. Enfin, cela peut être le résultat des diverses lacunes parentales que présente ce parent (Gagné et coll., 2005).

2.3.3. L'enfant aliéné

L'enfant aliéné est la principale victime de ses parents, qui non contents de faire écrouler son monde, renforcent son sentiment d'insécurité lié à leur séparation et l'aggravent en adoptant des comportements aliénants (Goudart, 2012). Il a le sentiment d'être abandonné par un de ses parents, qu'il ne voit plus aussi souvent qu'avant et développe du ressentiment envers lui, ce qui est renforcé par le dénigrement et les attitudes aliénantes du parent gardien (Poussin, 2008). L'enfant aliéné se trouve ainsi dans un conflit de loyauté, qui l'amène à prendre parti et à se ranger soit auprès du parent le plus fort, car il en a peur, soit du côté du plus faible pour le protéger (Goudart, 2012).

Par rapport à une situation d'aliénation parentale, l'enfant peut présenter différents comportements et réactions émotionnelles, présentés par Lafontaine et coll. (2012). Ces auteurs parlent de la résistance de l'enfant à rendre visite au parent aliéné, du désir de l'enfant à mettre un terme à la relation, la tendance de l'enfant à parler du parent aliéné de la même manière que le parent aliénant, c'est-à-dire de manière négative et dénigrante. L'enfant en vient même à nier les bons moments passés avec le parent rejeté, alors que leur relation était souvent positive et importante pour l'enfant avant la séparation (Poussin, 2008). Les réactions de l'enfant aliéné dépendent non seulement de la gravité de l'aliénation qu'il subit, mais aussi des forces psychologiques et cognitives qu'il possède, de son stade d'évolution et de sa vulnérabilité propre (Lafontaine et coll., 2012).

Johnston (1993) a remarqué par ailleurs que tous les enfants ne deviennent pas aliénés lorsqu'ils sont placés dans un contexte familial aliénant. Tandis que d'autres enfants, particulièrement à l'adolescence, développent une vision négative d'un de leur parent à la suite de la séparation, mais sans que le parent gardien n'intervienne et ne favorise les

croyances négatives de l'enfant. D'autres facteurs et caractéristiques de l'enfant entrent donc en jeu dans cette dynamique familiale (Van Gijseghem, 2005) et les comportements du parent aliénant ne sont ni suffisants ni nécessaires pour que l'enfant soit aliéné (Kelly et Johnston, 2001).

D'ailleurs, Johnston, Walters et Olesen (2005) ont mis au point une grille d'observation des comportements d'aliénation parentale présents chez les parents et les enfants, qui s'inspire de leur vision systémique de cette problématique. Il s'agit de la *Child's Attitude and Behavior Towards Parents*, qui permet, entre autres, d'identifier les enfants à risque d'aliénation parentale et leurs caractéristiques.

En s'inspirant de cet outil d'évaluation, Cyr et Sarrazin (2008) ont mis au point une étude en reprenant quatre facteurs identifiés dans les situations d'aliénation parentale : l'expression du rejet envers un parent, la résistance ou le refus complet de visiter le parent, la coalition de l'enfant avec l'un de ses parents contre l'autre, et le manque d'ambivalence chez l'enfant. Les résultats de l'étude montrent que la combinaison de deux facteurs exprime la probabilité que l'enfant soit aliéné (Cyr et Sarrazin, 2008). Elles ont également montré que l'enfant le plus à risque d'être aliéné est celui qui présente deux caractéristiques particulières qui sont un manque de communication avec l'entourage, associé à l'absence de trouble extériorisé. Le portrait type de l'enfant qui présente un haut risque d'être aliéné est un enfant plutôt renfermé sur lui-même, qui ne dérange pas, qui a une détresse profonde qu'il cache, mais qui est capable de maintenir de bonnes capacités académiques, ce qui est source de valorisation pour lui (Cyr et Sarrazin, 2008).

Par ailleurs, Warshak (2002) a identifié 5 critères permettant de savoir si un enfant est aliéné ou non. Selon cet auteur, lorsque le rejet et les comportements hostiles de l'enfant sont temporaires, de courtes durées, occasionnels, présents uniquement dans certaines situations, s'ils sont exprimés alternativement avec des manifestations d'amour et d'affection et dirigés vers les deux parents, alors il ne s'agit pas d'un enfant aliéné. A contrario, un enfant aliéné manifeste son rejet et ses comportements hostiles de manière chronique, fréquente, dans toutes sortes de situations, sans qu'aucune autre expression émotionnelle ne vienne interférer, et ils sont dirigés vers un des deux parents uniquement. Les conduites maltraitantes du parent rejeté doivent être évaluées parallèlement à la

présence d'aliénation parentale, que ce soit des mauvais traitements psychologiques, de la négligence ou des abus physiques ou sexuels (Gagné et coll., 2005).

2.3.4. Une dynamique à trois

Contrairement à l'avis de Gardner qui situe la source du problème dans l'attitude aliénante du parent gardien (Kelly et Johnston, 2001), selon Poussin (2008) l'apparition d'une situation d'aliénation parentale ne se fait pas seulement grâce à la volonté d'un des parents de punir l'autre. Il faut en plus que l'enfant présente certaines caractéristiques qui l'amènent à adhérer au discours d'un de ses parents, au détriment de l'autre.

Hayez et Kinoo (2005, 2012) ont développé une conception multifactorielle de l'apparition d'une situation d'aliénation parentale, représentée sur une courbe de Gauss. D'un côté, il y a les situations où le parent rejeté est le principal responsable de la réaction de rejet de son enfant, en raison de facteurs que nous avons développés plus haut. À l'autre extrémité de la courbe se trouvent les situations causées par le parent gardien, qui manipule son enfant et induit des comportements de dénigrement et de rejet de l'autre parent. C'est dans cette configuration que l'on retrouve vraiment le parent aliénant, qui « dysfonctionne » et qui use de comportements aliénants (Hayez et Kinoo, 2005, Hayez, 2012). Et au milieu, il y a la grande majorité des situations d'aliénation parentale qui sont multifactorielles et où les deux parents usent d'attitudes aliénantes envers leur enfant, à cause de la haine qu'ils éprouvent l'un pour l'autre. Il peut également arriver que l'enfant seul, lorsqu'il a assisté au conflit parental, se forge lui-même une représentation négative d'un de ses parents qu'il va ensuite rejeter, sans que le parent gardien ait besoin de faire grand-chose pour cela. Cependant, ces situations sont rares et concernent surtout des enfants d'âge préscolaire ou alors des adolescents (Hayez et Kinoo, 2005, Hayez, 2012).

Par ailleurs, Kelly et Johnston (2001) ont identifié plusieurs facteurs de risque dans l'établissement d'une situation d'aliénation parentale. Il y aurait tout d'abord le fait que l'enfant est triangulé dans les conflits parentaux, c'est-à-dire qu'il est placé au centre du conflit parental et donc pris dans un conflit de loyauté qui peut le conduire à choisir un camp. Le deuxième facteur de risque identifié par ces auteurs, consiste à ce que le parent aliénant soit humilié et profondément affecté par la rupture. En effet, il est facile d'imaginer que lorsque la séparation n'est pas acceptée ni voulue par l'un des deux conjoints, cela

suscite des sentiments forts, tels que de la frustration, de la colère et un sentiment d'échec quant à la relation qui se termine. Le troisième facteur de risque est la présence de nombreux litiges en ce qui concerne la garde de l'enfant. Il arrive parfois que les parents passent plusieurs années en Cour pour régler les droits de garde et les droits de visite, lorsque la situation est conflictuelle, ou que les deux parents réclament la garde. Enfin, l'arrivée de nouveaux conjoints, un changement professionnel ou une recomposition familiale contribuent à la dynamique d'aliénation parentale (Kelly et Johnston, 2001).

D'autres recherches ont été menées par la suite, et notamment celle de Cyr et Cyr-Villeneuve (2008) qui ont mis au point une Grille d'observation de la détérioration du lien parent-enfant afin d'identifier les couples parentaux séparés susceptibles de développer une situation d'aliénation parentale. Elles ont ainsi identifié deux facteurs de prédiction pour l'apparition d'une dynamique de détérioration du lien parent-enfant : la durée de l'union conjugale et le taux de conflit entre les parents après la séparation. Les pères en particulier qui se séparent après de nombreuses années de mariage présentent plus de comportements aliénants que les hommes qui n'ont pas été mariés longtemps (Cyr et Cyr-Villeneuve, 2008). Ceci tiendrait à l'investissement matériel et émotionnel que ces hommes ont consacré à leur mariage. Donc l'utilisation d'attitudes dénigrantes et agressives, généralement vues comme étant de la vengeance contre l'autre parent, peut aussi être une manière pour ces pères de faire face aux sentiments de tristesse et de détresse engendrés par les différentes pertes, en raison d'une séparation (Cyr et Cyr-Villeneuve, 2008). Par ailleurs, l'intensité des conflits relevés dans les dynamiques de détérioration du lien parent-enfant va dans le sens de la littérature. Elle a été observée chez les mères dénigrantes, tout comme les pères dénigrants, mais de manière moins nette (Cyr et Cyr-Villeneuve, 2008).

Pour conclure, il apparaît qu'entre le parent aliénant, le parent aliéné et rejeté, et l'enfant aliéné, il y a un ensemble de relations qui s'entremêlent et que chacun est impliqué personnellement dans la dynamique d'aliénation parentale (Lafontaine et coll., 2012). Le point de départ de cette dynamique réside dans la farouche hostilité que les deux parents se vouent et qui empêche le parent gardien d'encourager positivement les contacts de l'enfant avec le parent non gardien (Lowenstein, 2010).

2.4. Les impacts sur le développement

Le divorce des parents peut être source de désarroi pour les enfants d'un couple et perturber leur fonctionnement psychologique (Haesevoets, 2008). Il constitue une véritable transition émotionnelle douloureuse pour les enfants, selon Ambert (2009). Kelly et Emery (2003, cité par Ambert, 2009) évoquent « un sentiment persistant de tristesse, de nostalgie, d'anxiété et de regret qui côtoie un fonctionnement psychologique et social normal » (p. 19). La plupart des recherches sur le divorce parlent de faible performance scolaire, de faible estime de soi, de détresse et d'inadaptation (Lowenstein, 2010). Cela peut par ailleurs, entraîner un relâchement des liens d'attachement avec le parent non gardien, l'enfant peut développer une image négative de son parent et rendre possible le processus d'aliénation parentale (Lowenstein, 2010). Le fait pour un enfant de se retrouver en conflit de loyauté n'est pas rare dans un contexte de séparation conflictuelle (Haesevoets, 2008) et peut servir de base au développement d'une situation d'aliénation parentale (Gagné et coll., 2009). Ceci amène l'enfant à prendre parti pour un de ses parents, contre l'autre (Gagné et coll., 2009, Haesevoets, 2008), car il se sent obligé et responsable du parent dont les sentiments ont été blessés. Il va tellement s'identifier à un de ses parents, qu'il reprendra pour lui ses sentiments personnels et partagera avec lui les sentiments négatifs et rejetants envers l'autre parent, alors même qu'il l'aime et a besoin de lui (Haesevoets, 2008). Une fois que la dépendance est installée, l'enfant n'a d'autre choix que de supporter le parent aliénant et de répondre à ses attentes (Von Boch-Galhau et Kodjoe, 2005).

Il arrive pourtant que l'enfant prenne conscience que son comportement de dénigrement est induit par le parent aliénant, mais il préférera le plus souvent maintenir sa conduite de rejet dans un souci de conformisme et par orgueil (Hayez et Kinoo, 2005, Hayez, 2012). Ces auteurs évoquent la possibilité pour l'enfant d'avoir un sentiment identitaire perturbé surtout lorsqu'il est de même sexe que le parent rejeté. Dans les situations les plus graves, l'enfant n'a plus accès physiquement et psychiquement qu'à un seul de ses parents, ce qui le rend triste et préoccupé (Hayez et Kinoo, 2005). Une partie de son passé est « barrée » tandis que son présent se révèle bancal, avec pour seul point d'appui, un parent aliénant qui exerce une maltraitance psychologique sur lui. Il est fréquent, qu'arrivé à l'adolescence, l'enfant autrefois allié du parent gardien, se retourne contre celui-ci et utilise des

comportements emprunts de haine, de violence et d'irrespect contre le parent gardien, tout en continuant à rejeter l'autre parent (Hayez et Kinoo, 2005).

Il s'avère qu'une situation d'aliénation parentale cause des dommages à court et à long terme chez l'enfant (Lowenstein, 2010). D'autant, qu'en tant que maltraitance psychologique, cela a des impacts à long terme sur le développement de l'enfant au niveau social, affectif et cognitif (Moss et coll., 2012). La recherche a identifié trois grands types de conséquences psychiques spécifiquement rencontrées à la suite d'une séparation conflictuelle, selon Haesevoets (2008). Il y a tout d'abord une identification anxieuse au parent « lésé », qui consiste en un processus d'identification où un des parents s'attache à son enfant en créant une affiliation plus ou moins pathologique. On constate dans ce genre de cas une inversion des rôles et des générations quand l'enfant en vient à mater son parent. Ensuite, il est possible de constater un refus de la séparation des parents, quand l'enfant exprime avec nostalgie la période où la famille vivait encore ensemble. Il arrive fréquemment que l'enfant, même longtemps après une séparation, rêve d'une famille unie et que ses parents reforment un couple et une famille avec lui (Van Gijsegem, 2005), car il idéalise ce qu'il a perdu (Haesevoets, 2008). Enfin, l'enfant peut présenter des troubles de la représentation. Il s'agit de difficultés de mentalisation, de symbolisation et de représentations qui se traduisent dans différents domaines. Ces trois conséquences psychiques sont souvent associées à d'autres troubles comme des difficultés d'attention, de concentration, des problèmes de comportement, un manque d'intérêt pour les apprentissages, ce qui engendre des difficultés scolaires importantes (Haesevoets, 2008).

En outre, placés dans ce genre de situation, la plupart des enfants développent des troubles psychopathologiques, selon Haesevoets (2008). Les problèmes psychiques à long terme, peuvent prendre la forme d'une dépression chronique, une perte de l'estime de soi, du désespoir, un sentiment intense de culpabilité, d'isolement, des comportements hostiles, ou encore induire des idées suicidaires et des passages à l'acte (Haesevoets, 2008). Ces enfants démontrent une perte de confiance en eux et dans le monde, associée à des difficultés relationnelles avec leurs pairs, avec lesquels les relations durables sont difficiles à maintenir (Amourette, 2012). Stahl (1999) a identifié certains troubles que l'on retrouve couramment chez les enfants aliénés. Ils présenteraient des difficultés à établir des relations

intimes, à gérer la colère et les conflits, mais aussi des troubles du sommeil et alimentaires ainsi qu'une vulnérabilité générale et parfois une tendance à la dépendance.

Une fois adultes, ceux qui ont vécu un conflit de garde étant enfants présentent une forte détresse émotionnelle et des difficultés à s'attacher durablement (Phelip et Berger, 2012). En revanche Phelip et Berger (2012) notent que ceux qui, étant enfants, refusaient de voir un de leurs parents, ne sont pas ceux qui présentent le plus de difficultés psychologiques. Ils ont, à l'âge adulte, une capacité d'attachement qui varie d'un individu à l'autre. Cela vient confirmer l'idée que plusieurs facteurs entrent en jeu dans la manière dont un enfant réagit face à une situation d'aliénation parentale. À l'âge adulte, les enfants aliénés présenteront différents troubles tels que des troubles du sommeil et du comportement alimentaire, une toxicomanie, une vulnérabilité aux sectes, une faible estime de soi, des difficultés à gérer la colère, des troubles de l'identité sexuelle, des passages à l'acte suicidaires, des dépressions, voir des psychoses (Goudart, 2012). D'ailleurs, Haesevoets (2008) met l'accent sur le fait que ces personnes sont susceptibles de développer en particulier des dépendances à l'alcool ou à la drogue, qui répondent à un mal-être profond. Enfin, il existe toujours le risque pour elles de reproduire ce qu'elles ont vécu dans leur enfance, en adoptant des comportements aliénants envers leurs propres enfants (Haesevoets, 2008).

2.5. Les controverses et les débats actuels

La notion d'aliénation parentale suscite encore la controverse dans le domaine de la recherche (Cyr et Sarrazin, 2008, Gagné et coll., 2005, Phelip et Berger, 2012). Tout d'abord, il apparaît pour beaucoup que la théorie de Gardner n'a pas été vérifiée par la recherche et manque de soutien empirique (Cloutier, 2006, Gagné et coll. 2005, Gagné et Drapeau, 2005, Hayez et Kinoo, 2005, Kelly et Johnston, 2001). Selon de nombreux auteurs (Kelly et Johnston, 2001, Phelip et Berger, 2012), les connaissances actuelles sur l'aliénation parentale ne permettent pas de valider scientifiquement cette notion.

En effet, un groupe de chercheurs reconnus dans le domaine de l'aliénation parentale mené par Johnston et Kelly soulève l'existence d'inconnues concernant la définition du concept, mais aussi en ce qui concerne l'étiologie, les critères diagnostiques et le traitement à

apporter à l'aliénation parentale (Gagné et coll., 2005, Gagné et Drapeau, 2005, Phelip et Berger, 2012). Ces auteurs ont même rédigé une lettre datée du 12 octobre 2009, publiée par Phelip et Berger (2012) et adressée au Dr Pine, responsable pour le DSM des pathologies de l'enfant et l'adolescent. Cette lettre avait pour but d'expliquer les raisons de refuser d'inclure l'aliénation parentale dans le DSM-V. Johnston et Kelly dans ce courrier, constatent a) le manque de fondement scientifique de cette notion, b) le fait que l'estimation de la prévalence est inadéquate, car l'aliénation parentale se confond fréquemment avec la résistance aux visites ou se réfère au comportement du parent « préféré » par l'enfant, c) que la recherche sur l'étiologie doit encore être développée et d) que les interventions recommandées n'ont pas encore été évaluées rigoureusement.

Le débat est vif concernant les critères diagnostiques du syndrome. Phelip et Berger (2012) évoquent « la dangerosité de ce concept en l'état actuel des connaissances scientifiques et les ravages que son utilisation fréquente et très abusive a déjà engendrés aux États-Unis, et commence à provoquer chez nous » (p. 140). Il apparaît donc que les controverses portent essentiellement sur les éléments conceptuels, la prévalence du phénomène, les affirmations sur le genre du parent aliénant, les fausses allégations d'abus sexuel et les modes d'intervention et de prise en charge à privilégier (Gagné et coll., 2009).

2.5.1. La notion de « syndrome d'aliénation parentale »

La notion de « syndrome d'aliénation parentale » présenté comme une pathologie de l'enfance (Gagné et Drapeau, 2005) a été rejetée par beaucoup de chercheurs, qui la jugent trop réductrice. La plupart comme, Kelly et Johnston (2001) préfèrent parler « d'aliénation parentale », une notion plus large (Lafontaine et coll., 2012) qui englobe davantage (Gagné et coll., 2009). Cela permet aussi de rompre les liens de cause à effet, établis par Gardner entre la mère aliénante et la situation d'aliénation parentale, en se centrant uniquement sur le comportement de l'enfant (Van Gijseghem, 2005). Ces auteurs parlent « d'enfant aliéné » pour désigner un enfant « qui exprime, librement et de façon persistante, des sentiments et des croyances négatives excessives (comme la colère, la haine, le rejet ou la peur) envers un parent, et qui sont nettement disproportionnés par rapport à l'expérience réelle de l'enfant avec ce parent » (traduction libre de Kelly et Johnston, 2001, p. 251).

Une enquête longue et minutieuse pour déterminer les causes de ce comportement devrait être menée pour déterminer la présence d'une aliénation parentale (Cyr et Sarrazin, 2008, Phelip et Berger, 2012). Gagné et coll. (2009) préconisent de s'attacher à évaluer la présence de violence conjugale et familiale lorsqu'une aliénation parentale est évoquée. Ainsi, Lee et Olesen (2001, cité par Cyr et Sarrazin, 2008) ont mis au point un modèle clinique complet pour réaliser des expertises pour les Tribunaux de la famille. Cela consiste à analyser en profondeur le milieu familial pour comprendre la dynamique qui s'y est installée, puis à faire un diagnostic différentiel en explorant les motifs du rejet de l'un des parents (Cyr et Sarrazin, 2008).

Kelly et Johnston (2001) adoptent une conception systémique pour analyser les relations de l'enfant avec chacun des parents. Cette vision s'attache non seulement aux comportements et aux attitudes des deux parents, mais aussi à ceux de l'enfant. En effet, un système familial est régi par des jeux de pouvoir entre ses membres, et qui ont lieu dans un contexte plus large. Gagné et Drapeau (2005) vont plus loin et adoptent une vision écologique pour parler de l'aliénation parentale en la replaçant dans son contexte culturel, social et institutionnel. Il s'agit ici d'une pathologie de la famille qui se développerait dans un contexte social défavorable (Gagné et coll., 2009).

Par ailleurs, Kelly et Johnston (2001) remettent en cause les critères diagnostiques proposés par Gardner et ses successeurs pour diagnostiquer le syndrome d'aliénation parentale, parce qu'ils ne reposeraient sur aucune donnée valide. Cette remise en question est partagée par d'autres chercheurs (Faller, 1998, O'Leary et Moerk, 1999, cité par Gagné et coll., 2005). Kelly et Johnston (2001) en particulier, soutiennent que les critères proposés ne sont pas tous applicables à de jeunes enfants et sont soumis à l'interprétation et la subjectivité de l'examineur. D'autres auteurs comme Stoltz et Ney (2002) avancent que certains critères d'évaluation désignent peut-être des comportements raisonnables et adaptatifs mis en place par l'enfant pour faire face à son environnement. Si tel est le cas, ne pas tenir compte du contexte dans lequel vit l'enfant peut avoir de graves conséquences sur celui-ci. C'est pourquoi Kelly et Johnston (2001) adoptent une perspective systémique pour considérer l'aliénation parentale.

En outre, Kelly et Johnston (2001) ont établi un continuum où l'aliénation parentale pathologique se situe à un des extrêmes et la relation positive avec les deux parents à l'autre. On y trouve d'autres situations dans lesquelles un enfant peut rejeter un parent lors d'une séparation (Gagné et Drapeau, 2005, Warshak, 2003). Ainsi, il peut y avoir une « alliance » de l'enfant avec un de ses parents, une stratégie normale et adaptative de l'enfant pour faire face à la séparation de ses parents, mais qui demeure transitoire et réversible. Il peut aussi y avoir un « détachement réaliste » qui correspond à un éloignement de l'enfant qui se justifie par une maltraitance réelle du parent rejeté ou intervient à la suite d'une exposition à la violence entre les parents (Gagné et Drapeau, 2005, Warshak, 2003).

2.5.2. Entité fourre-tout

Lorsqu'une situation familiale devient très conflictuelle, elle est rapidement considérée comme étant une situation d'aliénation parentale (Haesevoets, 2008). Tout rejet d'un parent tend à être considéré comme étant de l'aliénation parentale (Warshak, 2002, cité par Gagné et coll., 2005, Kelly et Johnston, 2001). Or, il serait dangereux selon Hayez (2012) de réduire des situations complexes au syndrome défini initialement par Gardner. Cet étiquetage hâtif peut avoir de graves conséquences pour l'enfant (Haesevoets, 2008). Par ailleurs, selon Gagné et coll. (2009), la prévalence de l'aliénation parentale est beaucoup moins importante que ce qui a été avancé par Gardner. Ces auteurs précisent qu'il est tout de même rare qu'un enfant et son parent forment ouvertement une alliance contre l'autre parent, et que la préférence des enfants se répartit généralement de manière équilibrée entre la mère et le père.

Aujourd'hui, l'aliénation parentale est devenue un concept « fourre-tout » (Phelip et Berger, 2012), dans lequel on fait du « remplissage en vrac » (Hayez et Kinoo, 2005), de toutes les difficultés de contacts parent-enfant, sans distinction de la nature ni de l'étiologie de ses difficultés (Warshak, 2002). Or, il apparaît que pour une majorité de spécialistes, les réactions des enfants après un divorce dépendent, d'une part du niveau de conflit entre les parents pendant et après la vie commune, d'autre part de la qualité des contacts avec le parent non gardien et enfin de l'importance des difficultés financières conséquentes à la

séparation (Phelip et Berger, 2012). Ces trois facteurs influencent donc les réactions des enfants après une séparation.

Différentes études expliquent que le rejet justifié d'un parent peut aisément être confondu avec une situation d'aliénation parentale et que celle-ci peut même coexister avec un rejet justifié (Kelly et Johnston, 2001). D'où l'importance de porter attention aux raisons du refus pour ne pas faire d'amalgame inconsidéré. Celles-ci peuvent être très variables (Kelly et Johnston, 2001), à commencer par être a) une stratégie adaptative employée par l'enfant vis-à-vis du conflit parental. Le refus peut également être motivé par b) une anxiété de séparation, par la crainte de l'enfant de laisser le parent qu'il considère comme fragile, seul, car il veut le protéger ; c) un effort pour éviter de se retrouver dans des situations inconfortables ; d) ou encore, une plus grande affinité de l'enfant avec un de ses parents, le plus souvent celui qui est perçu par l'enfant comme étant le plus lésé par la séparation. Ce genre de motifs permet de réfuter la présence d'aliénation parentale selon Kelly et Johnston (2001). Cependant, il n'existe pas aujourd'hui d'outils systématiques qui permettent d'identifier clairement une situation d'aliénation parentale au milieu de tous les cas où un enfant dénigre et refuse de voir un de ses parents (Cyr et Sarrazin, 2008). Le sentiment d'abandon ressenti par l'enfant, est un facteur de risque qui favorise le rejet du parent non gardien (Kelly et Johnston, 2001).

Les raisons du refus varient également en fonction de l'âge de l'enfant. Il a déjà été mentionné que les jeunes enfants présentent fréquemment de l'anxiété de séparation lors du divorce de leurs parents. Quant aux préadolescents et adolescents, ils peuvent adopter des comportements d'opposition pouvant prendre la forme d'un refus de voir un des deux parents (Gagné et coll., 2005). En général, une attitude d'aliénation présente au début de l'adolescence, lors d'un divorce très conflictuel, ne dure pas plus de deux ans (Bruch, 2001, cité par Warshak, 2003). Lorsque l'hostilité dure plus longtemps, cela renvoie à des dysfonctionnements familiaux plus anciens et plus profonds, souvent accompagnés d'inquiétudes fondées de l'enfant face à son parent (Phelip et Berger, 2012).

La période entre 9 et 12 ans est le moment où l'enfant est le plus vulnérable à une véritable aliénation parentale (Johnston et Roseby, 1997, Warshak, 2003), car à cet âge-là les enfants ont du mal à prendre de la distance avec ce qu'ils vivent. Ils sont pris dans un conflit de

loyauté, et malgré le fait qu'ils aiment leurs deux parents, la plupart du temps, le fait d'être témoin de dénigrement de la part d'un des parents les amène à prendre parti (Gagné et coll., 2005). Une étude de Peralta-Vaughn (2001) rapporte que ce sont les enfants qui avaient 10-11 ans au moment du divorce qui rapportent le plus de comportements manipulateurs et aliénants. Au moment de l'adolescence, le jugement moral s'est développé et c'est alors le sentiment d'injustice vis-à-vis d'un des parents, qui amène le jeune à prendre position pour celui qui a le plus souffert à ses yeux (Gagné et coll., 2005). La recherche montre également que la réaction des enfants face à un climat familial très conflictuel varie en fonction de leur place dans la fratrie, de leurs capacités sociocognitives, et de leur vulnérabilité socioémotionnelle (Phelip et Berger, 2012).

2.5.3. Mères aliénantes ?

Durant presque toute sa vie, Gardner a soutenu que dans 75% des cas c'est la mère qui est le parent aliénant. Van Gijseghem (2010) a également constaté ce même pourcentage, ce qui est cohérent avec la tendance des tribunaux de confier la garde de l'enfant à la mère. Une étude hollandaise porte même à 95% le nombre de mères parmi les cas d'aliénation parentale (Van Gijseghem, 2005). Ceci s'explique sûrement en partie par le fait que traditionnellement l'institution judiciaire confie la garde des enfants, surtout quand ils sont jeunes, à la mère. Cette position privilégiée de la mère lui permet de renforcer la base de sécurité qu'elle représente pour l'enfant, qui peut choisir de régler un conflit de loyauté en se rangeant à ses côtés (Van Gijseghem, 2005). Pour autant, Lafontaine et coll. (2012) soutiennent que la responsabilité des mères dans l'origine des situations d'aliénation parentale est surévaluée.

Une recherche, de 2001, menée par Peralta-Vaughn (2001) sur un échantillon de 166 sujets, dont les parents avaient divorcé quand ils étaient enfants, et un groupe témoin de 212 sujets dont la famille était restée unie, démontre que les comportements aliénants sont aussi fréquents chez les pères que chez les mères et ceci dans les familles unies ou séparées. De plus, les mères démontraient moins souvent de comportements manipulateurs que les pères au moment des litiges de garde. Dans les cas où le père obtient la garde complète ou est celui qui a demandé le divorce, les comportements aliénants des mères augmentent. Enfin

quand la mère se remet en ménage, les pères seraient plus enclins à adopter des comportements aliénants envers leurs enfants.

Une autre étude réalisée en 2001 par Berns (citée par Phelip et Berger, 2012) reprend 31 affaires de divorce conflictuel et rapporte que les tentatives d'aliénation parentale sont pratiquées par les mères et les pères. En revanche, il semblerait que les tentatives des pères seraient plus souvent couronnées de succès que celles des mères. En outre, les pères ont davantage recours aux allégations d'aliénation parentale que les mères. Cela manifeste la haine et la rivalité entre les anciens conjoints, qui mettent de côté le bonheur de leur enfant au détriment de l'envie de l'emporter l'un sur l'autre (Hayez et Kinoo, 2005).

Les recherches qui portent sur les familles très conflictuelles, montrent, par ailleurs, que les deux parents y perçoivent l'autre de manière très négative, se dénigrent mutuellement et adoptent des comportements aliénants. Johnston et Kelly (2009, cité par Phelip et Berger, 2012) parlent d'abus émotionnel, de méfiance, et de blâme mutuel entravant l'exercice d'une parentalité conjointe dans de bonnes conditions. C'est dans ce contexte-là qu'un enfant peut choisir de s'allier à un de ses parents contre l'autre et participe ainsi au conflit dans un réflexe de survie (Phelip et Berger, 2012). Dans les situations extrêmes, les compétences parentales des deux parents sont même remises en question, quant à leur capacité à protéger leur enfant (Haesevoets, 2008).

2.5.4. Fausses allégations d'abus sexuels

Parmi les controverses qui entourent la notion d'aliénation parentale, la question des fausses allégations d'abus sexuels est la plus sensible (Gagné et coll., 2005). Elles seraient faites par les mères contre les pères pour justifier la coupure de contact avec les enfants, après une séparation conflictuelle (Lowenstein, 2010). Selon Gardner (1998, 2002, cité par Gagné et coll., 2009), c'est une manière pour les mères de discréditer les pères aux yeux des enfants, de même qu'aux yeux de la société. Pour lui, lorsque des allégations d'abus sexuels sont faites dans un contexte de conflit de garde, elles deviendraient suspectes.

Pourtant, selon Faller (1998) il n'y aurait pas de lien entre l'aliénation parentale et les fausses allégations d'abus sexuels. Dans ses recherches, l'auteur fait ressortir le fait que les symptômes observés chez les enfants en situation d'aliénation parentale sont les mêmes que

ceux constatés chez les enfants dont l'abus sexuel est avéré. Ses travaux montrent également que les fausses allégations d'abus sexuels demeurent rares, même dans ce genre de situations conflictuelles (Gagné et coll., 2009, Lafontaine et coll., 2012). Caplan (2007) précise aussi que les allégations de maltraitances sexuelles qui sont rapportées lors d'une séparation parentale se révèlent rarement fausses. Pour autant, une étude de Trocmé et Bala (2005), en confirmant d'autres (cité par Gagné et coll., 2009), montre que lorsque les parents sont en conflit de garde, il y aurait quatre fois plus de fausses allégations, que lorsqu'ils ne le sont pas. Cela concerne cependant davantage les allégations de négligence faites par le parent non gardien ou faites de manière anonyme.

Thoennes et Tjaden (Caplan, 2007) précisent que les fausses allégations de violences sexuelles sont faites dans 28% des cas par le père contre 50% par la mère. Comme les attouchements sur enfants ne sont pas faciles à prouver, ce n'est pas parce que l'allégation ne peut être démontrée que l'abus n'a pas eu lieu. Par ailleurs, une fausse allégation n'est pas toujours intentionnelle. Elle peut être le résultat d'un manque de communication entre les parents, de malentendus sur les soins donnés aux enfants ou d'erreurs d'interprétation (Phelip et Berger, 2012). Après une séparation difficile, le parent gardien est généralement soucieux de ce qui se passe chez l'autre parent quand l'enfant est en visite. Par conséquent, il est plus attentif à l'enfant à son retour, mais exerce une attention sélective (Van Gijsegem, 2010). C'est-à-dire qu'il porte attention davantage aux problèmes et comportements inhabituels de son enfant et risque de les attribuer à de la négligence, ou à de mauvais traitements vécus chez le parent non gardien. L'auteur poursuit en disant que dans la majorité des cas, il suffit que le parent gardien pense que l'enfant n'est pas aussi bien chez l'autre pour qu'il s'inquiète et profère des allégations d'abus sexuels.

Dans leur étude, Tjaden et Thoennes (Phelip et Berger, 2012) constatent que lors de conflits entre les parents liés à la garde des enfants, il y a six fois plus de violences sexuelles signalées que dans la population générale. À ce phénomène, il existe plusieurs explications : a) la rupture peut avoir été engendrée par la découverte d'abus sexuels, b) une séparation peut favoriser la commission d'abus sexuels quand le parent se retrouve seul avec son enfant ou c) après une séparation, l'enfant abusé par un de ses parents est plus susceptible de le dévoiler à l'autre parent sans crainte de l'agresseur.

En outre, certains chercheurs comme Hayward soutiennent que le concept d'aliénation parentale permet aujourd'hui à certains pères de se protéger des allégations d'abus sexuels proférées par leurs anciennes conjointes. Le professeur de droit J. Hoult (2006, cité par Phelip et Berger, 2012), parle, quant à lui, d'une stratégie de défense utilisée par les pères auteurs de violences, qui ainsi renversent la relation agresseur-victime et rejettent la faute sur la mère. Un juriste américain poursuit en disant que « l'aliénation parentale est devenue un cancer dans les tribunaux de la famille » (Phelip et Berger, 2012). Le syndrome est de plus en plus utilisé en Cour par les hommes (Kelly et Johnston, 2001), afin de contrôler leur ex-conjointe, de la punir d'être partie ou de la dénigrer (Gagné et Drapeau, 2005). Il est donc primordial, avant de déclarer qu'une situation est de l'aliénation parentale, d'examiner la possible présence de maltraitance exercée par le parent rejeté (Gagné et Drapeau, 2005).

2.6. Prise en charge de l'aliénation parentale

Le processus d'aliénation parentale est évolutif dans le temps, c'est pourquoi il faut intervenir rapidement pour l'interrompre et empêcher que la situation ne s'aggrave et se cristallise (Cyr et Sarrazin, 2008). La prise en charge permet d'éviter que l'enfant ne s'éloigne irrémédiablement de son parent, car une fois l'aliénation parentale installée elle est difficile à défaire (Warshak, 2000). Il faut donc qu'un tiers intervienne en la personne du juge, qui impose la loi (Van Gijseghem, 2005, 2010).

Lorsqu'il s'agit d'une véritable situation d'aliénation parentale, il est primordial de maintenir les contacts entre l'enfant et le parent rejeté. Pour ce faire, il faut le plus souvent s'engager dans une procédure judiciaire et sociale (Haesevoets, 2008, Van Gijseghem, 2010). Puisque la prise en charge doit dépendre de l'intensité de l'aliénation parentale (Van Gijseghem, 2005), différents types de prise en charge ont été proposés au fil du temps (Gagné et coll., 2009). Pour les situations d'intensité faible et moyenne, Gardner préconisait des mesures cliniques. Pour les situations sévères, en appui des mesures cliniques, il recommandait des interventions judiciaires (Van Gijseghem, 2005), telles que le retrait de l'enfant de chez le parent pour le placer chez le parent aliéné et ainsi de soustraire l'enfant à l'influence néfaste de la « mère aliénante » (Kelly et Johnston, 2001). De nos jours, sortir l'enfant de son milieu est une solution ultime, préconisée pour les

situations particulièrement graves (Goudart, 2012), néfaste pour l'enfant et peu susceptibles de s'améliorer.

En outre, il apparaît au vu de la recherche que les décisions judiciaires, telles que le transfert de garde, les visites forcées ou les amendes s'avèrent inefficaces pour résoudre une situation d'aliénation parentale (Phelip et Berger, 2012). Cela peut avoir un effet inverse en renforçant les conflits entre les parents et amener l'enfant à durcir sa position tout en créant du ressentiment et du mépris envers le parent rejeté, et le système judiciaire dans son ensemble. Quand il s'agit d'un contexte particulièrement conflictuel, Johnston (Phelip et Berger, 2012) préconise davantage, de ne pas obliger l'enfant à rendre visite au parent rejeté pour ne pas aggraver la situation. Cependant, il semble indispensable de maintenir un lien minimum entre l'enfant et le parent rejeté pour espérer que la situation évolue favorablement (Poussin, 2008). D'autant que lorsque l'enfant est mis en présence du parent rejeté sans le parent préféré (Warshak, 2003), il est observé que « la glace qui figeait la relation se brisait souvent tout de suite » (Van Gijseghem, 2005, p. 127). L'objectif de toute intervention, quelle qu'elle soit, est de maintenir, autant que faire se peut le parent aliéné auprès de son enfant (Cyr et Sarrazin, 2008).

Enfin d'autres méthodes moins déstabilisantes pour l'enfant existent. Ce sont celles qui reprennent la position systémique de Johnston et Kelly : la médiation, le counseling ou encore la garde partagée (Gagné et coll., 2009).

Des programmes d'intervention, mis en place pour soutenir les parents et les enfants qui sont pris dans une séparation particulièrement conflictuelle se révèlent encourageants (Gagné et Drapeau, 2005). Selon Poussin (2008), la prise en charge peut se faire en deux temps. Le premier consiste à essayer de prévenir l'apparition d'une situation d'aliénation parentale. Une formation est proposée aux parents dont la séparation est difficile. Les problèmes survenant au cours des séparations leur sont présentés ainsi que les possibles impacts sur les enfants. Si cela n'est pas suffisant et que l'aliénation parentale s'est installée, il est proposé d'accompagner le parent rejeté afin de rétablir la relation avec l'enfant en expliquant le phénomène au parent et en lui évitant de cette manière les erreurs qui peuvent entretenir le conflit (Poussin, 2008). Cependant, aucune de ces méthodes n'a

fait l'objet d'une évaluation systématique de son efficacité, donc il est difficile d'en privilégier une (Gagné et coll., 2009).

La relation d'attachement, étant mise à mal par la dynamique d'aliénation parentale, de nombreuses recherches sont faites afin d'intégrer les notions d'attachement aux interventions menées auprès de tous les types de familles maltraitantes. Il apparaît que les interventions fondées sur la théorie de l'attachement permettent d'améliorer la sensibilité des parents, de faire augmenter le sentiment de sécurité de l'enfant et baisser les troubles du comportement (Moss et coll., 2012).

2.7. Pour conclure sur l'aliénation parentale

Outre l'utilité du concept qui correspond à des situations réelles (Cloutier, 2006), il n'en reste pas moins que différents auteurs ne sont pas convaincus de la fiabilité et la validité de l'entité nosologique introduite par Gardner. Le diagnostic manquerait de soutien empirique, de précision et de stabilité (Gagné et coll., 2005). Il n'existe pas non plus de consensus sur l'ampleur du phénomène, le genre du parent aliénant, sur les facteurs de risque et de protection ni sur les interventions à privilégier. Cela n'a pas empêché le concept d'aliénation parentale de connaître un succès entre autres auprès des tribunaux (Cloutier, 2006) et des milieux de pratique psychosociaux (Phelip et Berger, 2012). De plus, bien qu'il manque encore d'assises scientifiques solides, il est diffusé largement, en l'état, en Europe et notamment en France, en Belgique et en Allemagne, depuis quelques années déjà (Phelip et Berger, 2012).

DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DES ACTIVITÉS RÉALISÉES DURANT LE STAGE

Nous avons effectué notre stage de maîtrise de 80 jours au Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire, dans une équipe de l’application des mesures du Bureau ouest, à Verdun. Le stage s’est déroulé du 10 septembre 2012 au 11 avril 2013, à raison de 4 jours par semaine pendant le mois de septembre, puis de 3 jours par semaine pour le reste du stage.

Le Centre Jeunesse de Montréal est un établissement de services psychosociaux et de réadaptation en contexte de protection, qui fait partie du réseau de la santé et des services sociaux. Il a été fondé en 1992 par le regroupement de 13 établissements qui offraient ce genre de services. Désigné Institut Universitaire en ce qui concerne la violence agie et subie chez les jeunes, il est affilié à l’Université de Montréal et l’Université du Québec à Montréal. Ses services s’adressent aux jeunes et leur famille francophones et allophones de l’île de Montréal (Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire, 2012).

1. Les missions et le mandat du milieu

Le Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire s’est donné comme mission d’assurer « la protection et le bien-être des enfants et des jeunes qui sont victimes de négligence, de maltraitance physique, psychologique ou sexuelle ou qui présentent des troubles graves de comportement » ainsi qu’à « responsabiliser les jeunes qui commettent des délits, dans une perspective de protection durable de la société » (site Internet du Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire, 2013). Le mandat de l’établissement comprend donc un volet psychosocial et un volet réadaptation, qui sont tous deux encadrés par trois lois : la *Loi sur les Services de Santé et les Services sociaux* (LSSSS), la *Loi sur la Protection de la Jeunesse* (LPJ), et la *Loi sur le Système de Justice pénale pour les Adolescents* (LSJPA). Le Centre Jeunesse apporte une aide spécialisée de soutien ou de traitement et principalement de protection des jeunes et de la société, en contexte d’autorité. Il offre par ailleurs des services de placement (en milieu de substitution), d’adoption, de médiation/expertise et pour la recherche d’antécédents biologiques et de retrouvailles (Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire, 2012).

En tant qu'Institut Universitaire en lien avec deux universités francophones de la ville de Montréal, le Centre Jeunesse de Montréal promeut le développement et le partage des connaissances, ainsi que l'amélioration et l'enrichissement des pratiques cliniques en ce qui concerne les problématiques particulières que vivent les enfants, les jeunes et leur famille, pris en charge. En d'autres termes, il participe activement à la recherche sur la maltraitance, ses manifestations, ses impacts, et sa prise en charge, sur la délinquance des mineurs vis-à-vis de la réadaptation et la réinsertion en particulier, ainsi que sur le soutien à apporter aux familles, notamment pour développer les compétences parentales.

2. Les valeurs

Le Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire soutient différentes valeurs auprès de tous ses membres, employés, stagiaires, bénévoles. Il les promeut aussi auprès de ses partenaires institutionnels et communautaires (comme les Centres de Santé et de Services Sociaux, les centres de réadaptation en dépendance, en déficience physique et intellectuelle, les hôpitaux, les écoles, les organismes communautaires, la police, la ville de Montréal ou encore le milieu judiciaire) et bien évidemment des usagers, c'est-à-dire les enfants, les jeunes et leur famille avec lesquels il est amené à travailler.

Ces valeurs tournent autour de quatre concepts clefs qui sont le respect, l'engagement, la collaboration et la rigueur. Le respect est accordé à chacun, indifféremment de ses compétences, de ses différences et de ses limites. Il permet d'être à l'écoute de l'autre, ouvert et empathique. Il permet également de faire ressortir les efforts, les forces et la contribution de chacun. La notion de respect implique d'agir avec courtoisie, diligence et discrétion, tout en étant digne de confiance. Chaque personne qui travaille au Centre Jeunesse, s'engage à participer à la mission, à la vision, aux valeurs et aux objectifs fixés par l'établissement, ce qui suppose la recherche du dépassement et de l'amélioration permanente de ce que l'on fait, en ayant conscience de ses responsabilités. Au Centre Jeunesse le travail se fait en collaboration avec d'autres personnes, à qui l'on reconnaît des compétences que l'on respecte. La collaboration passe par une transparence dans les relations, un soutien mutuel, un travail en équipe interdisciplinaire et un partenariat avec les jeunes et leur famille, afin de trouver les meilleures solutions possible. Enfin, le travail exige de la rigueur qui repose à son tour sur l'intégrité, l'exactitude, la précision et le souci

de justesse du personnel. Chacun doit avoir en tête les notions d'équité, d'imputabilité, de confidentialité, de respect des lois, règlements, politiques et normes qui régissent le travail. Ceci vise à développer les connaissances et les compétences afin d'apporter les meilleurs services possible aux usagers et faire une différence dans la vie des enfants et de leur famille. (Site internet du Centre Jeunesse de Montréal - Institut universitaire, 2010, 2013)

3. L'organisation

L'organisation du volet psychosocial de la prise en charge en maltraitance sera ici présentée, car cela correspond au cadre dans lequel nous avons effectué notre stage.

En ce qui concerne la protection de la jeunesse, deux Directions se partagent le travail de prise en charge. D'un côté, il y a la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ), répartie en cinq bureaux. S'y ajoute le Palais de Justice qui regroupe un Service d'Accueil s'occupant de la réception et du traitement des signalements ainsi que des urgences sociales, quatre services d'Évaluation /Orientation, un service d'Évaluation / Orientation régional spécialisé en abus sexuel et abus physique, un service de Révision, un service d'Adoption, un service de Médiation / Expertise, et un service d'interventions rapides et complémentaires. Et de l'autre côté, il y a plusieurs Directions clientèle spécialisées dans la prise en charge. Elles sont composées d'équipes de l'Application des mesures qui œuvrent en territoire, sous deux directions, la Direction des Services en territoire Sud-Est et la Direction des Services en territoire Nord-Ouest. D'autres équipes travaillent en réadaptation dans les Centres d'hébergement, sous l'égide de la Direction des services de réadaptation enfance et adolescentes ou la Direction des services de réadaptation adolescents (Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire, 2012).

Une équipe de l'Application des Mesures travaillant en territoire comme celle dans laquelle nous avons fait notre stage, est composé typiquement d'un chef de service et entre 12 à 15 intervenants, répartis entre 10 ou 12 intervenants sociaux et 2 ou 3 éducateurs. En plus, il y a un adjoint clinique qui travaille dans deux équipes.

D'autres services sont offerts aux jeunes contrevenants, mais ils ne seront pas présentés ici, car ils n'entrent pas dans le cadre de notre stage ni de notre recherche.

4. Le processus d'évaluation et d'orientation

Lorsqu'un signalement est fait auprès de l'autorité compétente, il suit un certain cheminement, balisé par la *Loi sur la Protection de la Jeunesse*.

La première étape est réalisée par le Service d'Accueil qui s'occupe, d'une part, de la réception et du traitement du signalement, et d'autre part des urgences sociales. À ce moment-là, une première analyse du signalement est faite pour trier les appels et les situations rapportées. Le signalement n'est pas retenu si les faits rapportés ne permettent pas de penser que la situation de l'enfant est compromise. Dans ce cas-là, l'intervention prend fin et la situation de l'enfant est référée à d'autres ressources si besoin est. Si au contraire, la situation est estimée suffisamment sérieuse et digne de foi, elle est cotée selon son degré d'urgence (code 1 pour une intervention immédiate, code 2 pour une intervention dans les 24h et code 3 pour une intervention dans un délai de 4 jours), puis le signalement poursuit son chemin vers le service d'Évaluation et d'Orientation.

Le Service d'Évaluation / Orientation reçoit le signalement et le traite en fonction de son degré d'urgence. Dans un premier temps, cela consiste à faire l'évaluation de la situation dans un délai de 10 jours, pour déterminer si la sécurité et le développement du jeune sont compromis et selon quel(s) alinéa(s) de la *Loi sur la Protection de la Jeunesse*. Si la sécurité et le développement ne sont pas compromis, la DPJ met un terme à l'intervention et réfère la situation à d'autres ressources, si la situation l'exige. Mais si la sécurité et le développement du jeune sont compromis, le travail se poursuit durant 20 jours supplémentaires, avec l'étape de l'Orientation qui permet de formuler les recommandations et identifier les interventions à mener, dans le meilleur intérêt de l'enfant.

C'est à ce moment-là que l'on décide si la situation va être judiciairisée et passer devant un juge de la Chambre de la Jeunesse ou si la reconnaissance et la mobilisation des parents sont suffisantes pour signer une Entente sur des Mesures volontaires. Une Table d'accès ou d'orientation permet de présenter aux parents l'orientation préconisée par la Direction de la Protection de la Jeunesse. Si les parents acceptent de signer l'entente, la situation est ensuite prise en charge par le service de l'Application des Mesures. Mais si les parents ne reconnaissent pas suffisamment le problème ou s'ils ne souhaitent pas signer les ententes

volontaires, alors la situation sera présentée devant un juge de la Chambre de la Jeunesse. Ce sera alors au juge de déterminer si la sécurité et le développement de l'enfant sont compromis au titre de la Loi sur la Protection de la Jeunesse (Québec, 2013). Si le juge ne reconnaît pas la compromission, la DPJ termine l'intervention et fait des références vers d'autres ressources si la situation le nécessite. Mais si au contraire le juge conclut sur la compromission de la sécurité et du développement de l'enfant, il ordonne des mesures, qui seront mises en place par le service de l'Application des mesures (Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire, 2010).

5. La prise en charge

Suite à cela, la prise en charge proprement dite, par le service de l'Application des Mesures, commence, peu importe la nature de l'orientation qui a été préconisée (un placement ou le maintien dans le milieu). L'intervention se fait, soit dans le cadre d'une Entente sur des Mesures volontaires, soit sur ordonnance d'un juge de la Chambre de la Jeunesse, auprès d'enfants maintenus dans leur milieu naturel, confiés à la famille ou à des personnes proches, placés en Famille d'Accueil ou encore placés en centre de réadaptation avec hébergement.

L'intervenant, qui est ici « personne autorisée » par la DPJ, s'assure de la mise en place des services adaptés à la situation qui ont été acceptés par les parents ou ordonnés par le juge. En accord avec les parents et le jeune, l'intervenant élabore un plan d'intervention, qui correspond aux axes d'interventions à mener pour mettre fin à la situation de compromission et répondre aux besoins de l'enfant. Il soutient les parents dans leur implication à trouver des solutions, tout en s'assurant du respect des mesures de protection. Il travaille en collaboration avec les différentes ressources communautaires pour aider la famille à résoudre ses problèmes et étendre son réseau d'entraide (Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire, 2010).

Un hébergement en Centre est préconisé en dernier recours afin de répondre aux besoins de protection et de réadaptation de l'enfant. La décision est prise en fonction des besoins de l'enfant, de la volonté et de la capacité des parents à rétablir la situation de compromission

(Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire, 2010). Lors d'un placement, les parents restent responsables de leur enfant et sont impliqués dans l'intervention.

À la fin de la mesure ou de l'ordonnance ou encore tous les 6 mois pour les enfants de moins de 5 ans, une Table de révision est organisée pour décider de la suite du suivi par l'Application des Mesures. À ce moment-là, le dossier peut être fermé, si la situation s'est rétablie, ou bien se poursuivre pour une nouvelle période si la sécurité et le développement de l'enfant demeurent compromis. Au bout d'un certain temps, si la situation de compromission perdure, un projet de vie alternatif à long terme est envisagé, en remplacement d'un retour dans la famille.

Il est à noter qu'à partir du moment où un intervenant mandaté par la DPJ entre dans la vie d'une famille, il peut appliquer des mesures de protection immédiate prévues par la Loi sur la Protection de la Jeunesse (Québec, 2013). Ce placement d'urgence de 48h est envisagé lorsque la sécurité de l'enfant est compromise. Il s'agit ici d'un danger imminent ou un risque sérieux de danger imminent, qui menace la sécurité physique de l'enfant (Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire, 2010).

6. Les enjeux éthiques et déontologiques

En raison de la complexité des situations suivies et de la vulnérabilité des enfants pris en charge par le Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire, tous les renseignements concernant les enfants et leur famille sont confidentiels et communiqués uniquement aux personnes autorisées, ou pour lesquels une autorisation a préalablement été obtenue des parents. Par ailleurs, il est primordial, de porter attention à ce qui est noté dans les rapports écrits, les dossiers numériques, ou encore ce qui est dit à la Cour. Les décisions prises dans le meilleur intérêt de l'enfant peuvent avoir de graves conséquences sur sa vie. Elles ne doivent donc pas être prises à la légère. C'est pourquoi toute recommandation ou décision doit être motivée et énoncée en concertation avec d'autres acteurs tels que le réviseur, le chef de service, l'adjoint clinique, l'intervenant du service d'Évaluation / Orientation. Par ailleurs, quand la situation est judiciairisée, c'est au juge de porter la décision et aux intervenants de la mettre en application.

Afin d'aider les intervenants à se situer par rapport à la conduite à tenir, Un Guide de conduite éthique pour les employés a été édité par le Centre Jeunesse de Montréal - Institut universitaire (2008). Il reprend les différents contextes dans lesquels il faut porter attention à sa conduite. Ce guide précise les droits des usagers (les enfants, les jeunes et leur famille), et les conduites attendues de la part des intervenants.

Chaque employé travaille dans le respect des personnes, dans l'objectif d'apporter du changement en assurant un service de qualité. Cela consiste à donner la priorité à l'intérêt du jeune, l'intégration sociale et la protection de la société, le respect des responsabilités parentales, la mise à contribution des ressources de la famille et de l'environnement (Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire, 2008). Le respect de cet engagement se décline auprès de différentes personnes. Tout d'abord auprès des usagers, l'objectif de travail est le développement personnel du jeune, dans le respect de sa personne. L'intervenant doit s'y consacrer pour offrir des services de qualité. Auprès des parents, l'employé doit conserver une certaine considération pour la relation parents-enfants et soutenir les parents dans leurs responsabilités parentales. Vis-à-vis des ressources familiales et intermédiaires, l'intervenant est conscient de leur apport pour les jeunes et entretient une communication ouverte et positive avec celles-ci. À l'égard de ses collègues, la communication doit être respectueuse afin d'offrir des services de bonne qualité et de conserver une ambiance de travail propice à la collaboration. Par rapport à l'établissement, l'employé collabore à l'atteinte des objectifs de l'établissement. Il respecte ses partenaires institutionnels et partage ses informations en bonne intelligence. Vis-à-vis du public, l'employé renvoie une image respectueuse de la clientèle, de l'établissement, et des activités professionnelles, sans que sa vie personnelle ne vienne interférer. En ce qui concerne la recherche, elle doit toujours faire en sorte de respecter les droits des usagers, tout en essayant de mieux comprendre une réalité.

7. Les contingences institutionnelles

Le fonctionnement et les actions menées par le Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire sont régis par trois lois : la Loi sur les Services de Santé et les Services Sociaux (LSSSS), la Loi sur la Protection de la Jeunesse (LPJ), et la Loi sur le Système de Justice Pénale pour les Adolescents (LSJPA). Toute l'organisation et le processus clinique

sont encadrés par ces trois Lois, tout comme l'intervention clinique des professionnels qui exercent leurs fonctions dans un cadre légal bien défini.

Le Centre Jeunesse de Montréal s'est doté de règles internes de fonctionnement et d'un processus clinique, présenté plus haut. Cette procédure de cheminement du signalement est encadrée par la Loi sur la Protection de la Jeunesse (Québec, 2013), qui en fixe les bornes et les échéances. Dans la pratique, il est observé une certaine souplesse dans l'application, ce qui permet aux intervenants d'organiser leurs suivis psychosociaux et de faire face aux urgences. Le chef de service veille au bon fonctionnement de son équipe et au respect des délais et du processus clinique en conformité avec la Loi sur la Protection de la Jeunesse.

Toutes les procédures et les restrictions de liberté sont dictées par la Loi sur la Protection de la Jeunesse (Québec, 2013). Un Comité des Usagers sert de recours à toute personne qui estime ne pas avoir reçu un bon service. Il est possible pour un parent de porter plainte et de faire connaître ses doléances au comité. Il ne faut pas oublier que la Loi sur la Protection de la Jeunesse est une loi d'exception qui donne beaucoup de pouvoir aux intervenants. Par conséquent, il est normal de fournir à ces personnes la possibilité de se plaindre si elles s'estiment bafouées dans leurs droits.

MÉTHODOLOGIE

Pour notre projet de stage, il a été choisi de réaliser des études de cas, qui font partie de la recherche qualitative ou de la « recherche interprétative », notion apportée par Erickson (Lessard-Hébert et coll., 1997). La recherche qualitative fait référence à un ensemble de courants théoriques variés tels que la sociologie, la philosophie pragmatique, ou encore la phénoménologie. Elle renvoie à différentes manières de faire de la recherche et à une diversité de techniques de recueil et d'analyse de données comme l'entretien, l'observation, l'analyse documentaire, pour n'en citer que quelques-unes (Anadón, 2006). En recherche qualitative, on s'intéresse à la signification que les individus donnent à ce qu'ils vivent (Anadón, 2006), ce qui implique forcément une part d'interprétation de la réalité de la part de la personne interrogée (Lessard-Hébert et coll., 1997).

Le choix des méthodes qualitatives se justifie par le nombre très restreint, même s'il est en augmentation, du nombre d'enfants suivis par le Centre Jeunesse de Montréal pour de mauvais traitements psychologiques. Il se justifie aussi par l'objet d'étude en lui-même qui est de comprendre la dynamique qu'il y a entre l'attachement des enfants et la présence d'aliénation parentale dans la famille. Ceci nous a conduits à nous orienter vers des méthodes qualitatives, qui loin d'être une simple alternative aux méthodes quantitatives, permettent surtout d'avoir accès à d'autres données (Lessard-Hébert et coll., 1997).

L'étude de cas permet de faire une description détaillée d'un phénomène, suivie d'une analyse, dans le but de mettre en relation l'individu et le social (Anadón, 2006). Merriam (1988, cité par Anadón, 2006) parle de l'étude de cas comme d'une démarche interprétative sensible à la complexité des phénomènes humains. Elle distingue quatre caractéristiques essentielles à l'étude de cas. Tout d'abord, cette méthode est particulariste c'est-à-dire qu'elle s'intéresse au cas particulier. Elle est descriptive et heuristique, puisqu'elle implique une description précise et une compréhension fine du cas. Enfin, elle est inductive, car en partant de l'observation le chercheur peut établir des liens, élaborer des catégories, et faire des hypothèses interprétatives (Anadón, 2006). Traditionnellement, l'étude de cas se fait grâce à des entrevues qualitatives, de l'observation directe et participante, des questionnaires et des documents (Anadón, 2006).

Afin de réaliser nos études de cas, nous avons d'une part utilisé l'analyse documentaire des différents documents présents dans les dossiers des enfants suivis par le Centre Jeunesse et d'autre part utilisé une entrevue dirigée associée à la Grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire.

À propos de l'analyse documentaire, Tremblay (1968) parle d'une technique qui permet de voir l'évolution des individus, des groupes, des concepts, et des comportements, de leur début à aujourd'hui. Cet aspect de l'analyse documentaire est précieux, car à partir des « documents officiels », il est possible d'avoir un aperçu de l'évolution du phénomène étudié (Tremblay, 1968). Dans le cas présent, les divers documents qui composent le dossier des enfants pris en charge par le Centre Jeunesse permettent d'appréhender les comportements de l'enfant vis-à-vis de ses parents en particulier, et ceux à travers le temps de la prise en charge.

L'autre technique qualitative utilisée est celle de l'entrevue. Il s'agit d'une observation qui implique l'utilisation de questions, plus ou moins directes, qui sont posées à une personne considérée comme un informateur. Elle est choisie au hasard ou suivant des critères préalablement établis (Tremblay, 1968). L'entrevue permet de recueillir les perceptions, les attitudes, les aspirations et les conceptions d'un individu sur un sujet donné (Tremblay, 1968). La personne rencontrée en entrevue raconte la manière dont elle a vécu un événement et c'est son point de vue particulier qui est recherché. Cette technique s'adapte facilement à l'utilisation d'outils pratiques, tels que des questionnaires, des outils projectifs, ou des grilles d'entrevue plus ou moins structurées.

1. Les sources des données

Nous allons maintenant présenter succinctement les différentes sources de données, ainsi que les outils utilisés pour réaliser les trois études de cas présentés dans ce rapport.

Dans le cadre du stage, nous avons consulté les données concernant les trois enfants étudiés dans ce rapport. Il s'agit d'une part du dossier des usagers, qui comprend les différents rapports écrits sur la situation du jeune, et d'autre part de données « directes ». En effet, nous étions en relation avec l'intervenant responsable du dossier avec lequel nous avons eu

l'occasion d'échanger sur les enfants. De plus, le fait de rencontrer le parent à plusieurs reprises a permis d'avoir un bon aperçu de la situation de chacun des trois enfants.

1.1. Les rapports versés au dossier

Différents documents ont servi de base à la réalisation des études de cas. Ces documents se retrouvent dans le dossier des usagers, tels que le ou les rapports de signalement qui exposent les éléments rapportés par le signalant sur la situation d'un enfant. C'est le point de départ d'une prise en charge par la Protection de la Jeunesse. Le rapport d'évaluation et le rapport d'orientation, sont rédigés par l'intervenant du service Évaluation / Orientation qui expose puis vérifie les éléments du signalement afin de déterminer si la sécurité et le développement de l'enfant sont compromis au titre de la Loi sur la Protection de la Jeunesse. Il propose ensuite l'orientation la plus adaptée possible à la situation.

Nous y trouvons également les rapports préalables à l'étude de la situation sociale de l'enfant pour la Chambre de la Jeunesse, qui sont rédigés en cours de prise en charge pour faire le point sur la situation avec le réviseur du dossier. Les rapports d'étude de la situation sociale qui sont des rapports rédigés au terme d'une mesure et envoyés à la Chambre de la Jeunesse si la situation est judiciairisée, afin de transmettre au Juge les informations sur l'évolution de la situation et les besoins en protection de l'enfant.

Il y a de plus, toutes les expertises telles que :

- les expertises psychosociales faites à la demande d'un juge pour faire état des dynamiques familiales et des difficultés rencontrées par les parents et l'enfant ;
- les expertises psychologiques demandées par le service d'Évaluation / Orientation ou par le Juge, pour avoir le point de vue d'un expert psychologue sur une question particulière ou la dynamique générale de la famille, assortie de recommandations en lien avec le mandat de l'évaluation.

Il y a également les comptes rendus d'audience et les ordonnances de la Chambre de la Jeunesse de Montréal et de la Cour Supérieure qui reprennent les événements de l'audience et expose la décision officielle du Juge qui se décline en ordonnances et en recommandations faites aux parents et à la Protection de la Jeunesse.

Enfin, il y a parfois des retranscriptions de dépôt de plainte faite auprès du SPVM ou encore des comptes rendus de plume faisant état des antécédents criminels d'une personne qui fait partie de l'entourage de l'enfant. Tous ces documents permettent de dresser un tableau de la situation et d'en voir l'évolution au fil de la prise en charge.

1.2. Entretiens avec l'intervenant responsable du dossier

Nous avons eu la chance de pouvoir échanger, à plusieurs reprises parfois, avec l'intervenant responsable du dossier de l'enfant, afin de déterminer l'opportunité de choisir cet enfant pour notre étude. En effet, nous avons décidé d'étudier des enfants en situation d'aliénation parentale c'est-à-dire au cœur d'un conflit parental très important.

Pour ce faire, nous avons choisi des enfants suivis au titre de l'article 38 c) de la Loi sur la Protection de la Jeunesse, soit pour des mauvais traitements psychologiques et pour lesquels l'évaluation psychologique avait identifié la présence d'un conflit de loyauté et de comportements aliénants de la part au moins d'un des deux parents. Cette période de discussion et de choix des situations a été particulièrement longue en raison de la spécificité de notre objet d'étude et en raison de la nécessité de la collaboration d'un des parents à participer à plusieurs rencontres. Le petit nombre de dossiers suivis au titre de l'article 38 c) ainsi que le fait que plusieurs parents aient refusé de participer à notre projet de stage, ont grandement retardé nos entrevues.

1.3. Entrevues réalisées avec le parent

Afin de réaliser notre étude, nous avons rencontré le père de chacun des trois enfants à deux ou trois reprises. Ils avaient été contactés préalablement par leur intervenant respectif, qui leur avait expliqué brièvement notre projet ainsi que le déroulement des rencontres, en leur demandant s'ils acceptaient de participer. Après leur acceptation, une première entrevue était programmée, pendant laquelle nous leur présentions en détail notre recherche, avant de leur faire signer un formulaire de consentement (Annexe I) à participer à notre projet de stage.

Étant novice dans l'utilisation de l'entrevue dirigée, il nous a fallu organiser plusieurs rencontres afin de la compléter dans son ensemble. En moyenne, le temps passé

uniquement pour l'entrevue dirigée a été d'environ 3h30 avec chacun des pères rencontrés. Le temps restant a été consacré à parler de leur enfant, de leur relation, des problèmes rencontrés avec la mère en particulier. Dans les trois situations, il y avait un conflit de garde ou tout au moins un conflit entre les parents et, de ce fait, ils étaient suivis par la Direction de la Protection de la Jeunesse.

1.4. La Grille d'observation remplie avec le professeur

Afin d'avoir une vision dans un autre milieu que le milieu familial, il nous a semblé intéressant d'aller rencontrer le milieu scolaire, qui est l'autre endroit où l'enfant passe le plus de temps en dehors de foyer. Après avoir obtenu l'autorisation du parent pour rencontrer le professeur de leur enfant, nous l'avons contacté afin de lui faire remplir la Grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire.

Une rencontre avec deux professeurs a été organisée suite aux rencontres parentales. Ceux-ci ont bien voulu participer et donner de leur temps libre pour le projet. Après leur avoir présenté brièvement le projet de stage, nous les avons alors accompagnés pour remplir la grille d'observation des indices de sécurité affective en répondant à leurs questions ou en précisant certains points. Les rencontres avec les professeurs ont duré 1h avec chacun, pendant lesquelles ils ont pu nous parler de l'enfant dans le contexte de l'école, de ses comportements tant avec le corps enseignant qu'avec leurs pairs.

2. Les outils utilisés en entrevue

Comme nous l'avons expliqué précédemment, nous avons rencontré chaque parent en entrevue à deux reprises, pendant lesquelles nous avons pu, d'une part établir un contact et une relation avec le parent, et d'autre part utiliser quelques outils qui se rapportent à la recherche qualitative.

2.1. La Grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire

Nous avons par ailleurs, choisi d'utiliser la Grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire pour faire le profil de sécurité affective des enfants. Cet outil permet d'établir des profils en reprenant les quatre types d'attachement, soit l'attachement sécurisé, l'attachement ambivalent, l'attachement évitant et l'attachement désorganisé. Cette grille d'observation permet d'aider l'intervenant et le parent à décoder les besoins d'attachement des enfants à travers leurs comportements (Bisaillon et Breton, 2011) .

C'est un outil mis au point en 2007 par une équipe de chercheurs et de praticiens du Centre Jeunesse de Laval (Bisaillon et Breton, 2011). Il a obtenu une validation terrain et sera prochainement évalué sur son application expérimentale dans plusieurs équipes pilotes partout au Québec.

La Grille d'observation est traditionnellement remplie par un intervenant à l'interne qui connaît bien l'enfant, et qui le côtoie depuis plus de 6 mois. Cet intervenant voit l'enfant évoluer au sein de la structure et a pu observer l'enfant à de nombreuses reprises, remarquer sa manière de réagir avec les autres et lui-même dans les situations qui impliquent les notions d'attachement. À l'externe, elle est complétée par l'intervenant psychosocial ou un éducateur, qui mènent une entrevue dirigée avec les parents afin de remplir la grille par la suite, en se servant des informations récoltées lors de l'entrevue. Cette entrevue dirigée a été mise au point par la suite par les mêmes chercheurs afin d'étendre la portée de l'outil.

Pour chaque situation explorée, il est demandé à l'intervenant de cibler plusieurs situations précises, vécues par l'enfant dans un délai de 3 à 6 mois, par rapport au moment où la grille est remplie. Il y a quatre grands thèmes abordés, soit les situations de détresse, les situations d'éloignement, les situations de retrouvailles et les situations quotidiennes et d'activités partagées. Et pour chaque type de situation, plusieurs secteurs d'adaptation de l'enfant sont évalués. Pour chacun de ces secteurs d'adaptation de l'enfant, l'intervenant a un choix de quatre propositions, qui correspondent chacune à un type d'attachement (sécurisé, ambivalent, évitant, désorganisé). Il doit coter chaque secteur d'adaptation de 0 à 2 :

0 : si l'énoncé ne caractérise pas du tout l'enfant ;

1 : si l'énoncé s'applique parfois à l'enfant ;

2 : si l'énoncé caractérise vraiment l'enfant.

Dans un premier temps, ce sont les situations de détresse qui seront évaluées par la grille d'observation, cela fait référence à des blessures accidentelles, un rendez-vous chez le dentiste, un orage particulièrement violent, une rencontre avec un gros chien, une piqûre d'insecte douloureuse, la nouveauté ou encore une situation où l'enfant a eu peur. Pour les enfants très jeunes, la faim peut constituer une situation de détresse, si celle-ci n'est pas soulagée par exemple. Sera alors évaluée la manière qu'a l'enfant d'exprimer sa détresse, ses comportements de recherche de proximité, ainsi que ses comportements de recherche de réconfort.

Ensuite viennent les situations d'éloignement, qui font référence à la séparation d'avec une figure significative (cela peut être ici le parent ou encore un intervenant avec qui l'enfant a créé un lien significatif). L'éloignement peut survenir par exemple lors de la rentrée scolaire, au moment où l'enfant va se coucher le soir ou encore lors d'un départ en camp d'été. Nous nous intéressons ici particulièrement à la réaction de l'enfant lors de l'éloignement et au sentiment de l'adulte face à l'éloignement. La réaction de l'adulte est ici importante, car elle peut grandement influencer sur celle de l'enfant lors de l'éloignement.

Puis les situations de retrouvailles, par exemple le retour de l'enfant du camp d'été, le retour de l'école, ou une nuit passée à l'extérieur du domicile familial. L'intervenant évalue la reprise de contact de la figure significative avec l'enfant et la réponse de l'enfant au contact de l'adulte, qui sont des éléments qui varient en fonction du profil de sécurité affective de l'enfant.

Enfin les situations quotidiennes et les activités partagées que l'on retrouve lors des repas, au moment des devoirs, lorsque la figure significative joue avec l'enfant et lorsque l'enfant prend son bain. Il est demandé au répondant d'identifier plusieurs situations avec des intensités différentes et lors desquelles l'enfant a manifesté ses émotions : du plaisir, de la tristesse et de la colère. Dans cette section de la grille, plusieurs secteurs d'adaptation sont évalués. Nous retrouvons les échanges verbaux entre l'enfant et sa figure d'attachement, la

réciprocité, c'est-à-dire si l'enfant se sent concerné par ce qui arrive à sa figure d'attachement, l'expression générale des émotions et les activités partagées.

2.2. L'entrevue dirigée

Dans l'entrevue dirigée (Annexe II), ce sont les mêmes secteurs d'adaptation de l'enfant qui sont explorés par l'intervenant. Ici, il s'agit pour l'intervenant de remplir la Grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire, à partir du discours du parent ou d'une autre personne qui connaît bien l'enfant. Nous retrouvons les mêmes secteurs explorés dans la grille d'observation.

Il est demandé à la personne lors de l'entrevue dirigée d'identifier des situations précises vécues par l'enfant et dont elle a été témoin, pour chacun des types de situations évaluées. Il faut également que l'évènement relaté soit antérieur à 6 mois, pour qu'il corresponde au mode réactionnel de l'enfant. Le répondant doit donc décrire les situations de détresse, de séparation, de retrouvailles, de la vie quotidienne et des activités partagées, le plus précisément possible pour que l'intervenant ait l'impression de l'avoir vécu. Il est fréquent que l'intervenant doive relancer le répondant pour obtenir plus de détails, afin de se représenter la scène. Cela peut même aller jusqu'à demander au répondant de mimer l'enfant, notamment pour l'expression des émotions.

3. Les implications pratiques pour l'intervention

Une fois que le profil de sécurité affective est établi, cela permet aux intervenants d'orienter leur prise en charge de la famille en fonction des besoins d'attachement de l'enfant, mais aussi en fonction des forces et des faiblesses des parents. Celles-ci seront identifiées lors de l'entrevue dirigée et un renforcement positif sera mis en œuvre.

L'équipe de recherche a mis au point un éventail d'interventions différenciées, qui correspondent à un type d'attachement ou un profil particulier, mais qui permettent également de s'adapter aux différentes configurations des secteurs d'adaptation de l'enfant. Ces interventions différenciées sont nées de la rencontre entre la théorie de l'attachement et les comportements des enfants, qui diffèrent en fonction de leur profil d'attachement et se déclinent plus subtilement dans les secteurs d'adaptation explorés par la Grille d'observation

et l'entrevue dirigée. La portée pratique et clinique de l'outil semble correspondre aux besoins des intervenants, car il oriente l'intervention et donne des pistes très concrètes d'intervention à mener auprès de l'enfant, mais aussi auprès du parent, pour renforcer la base de sécurité de l'enfant et pour faire augmenter ses comportements de type sécurisé.

Une deuxième évaluation peut être faite 6 mois ou un an après pour voir l'évolution de la situation d'attachement de l'enfant, et affiner l'intervention pour répondre toujours plus finement aux besoins de l'enfant et de ses parents.

4. Les limites méthodologiques

Nous avons fait le choix pour notre projet de faire l'apprentissage d'un nouvel outil d'évaluation, créé d'une part pour dresser un portrait de sécurité affective et d'autre part pour dégager des pistes d'interventions à mettre en œuvre par les intervenants. Il s'agit d'une Grille d'observation remplie, non pas par le parent en fonction de ce qu'il voit de son enfant, ni par un observateur de la relation parent-enfant, mais par une personne qui côtoie l'enfant depuis suffisamment longtemps pour connaître ses réactions. Il faut donc passer par le biais d'un observateur pour remplir la grille ou par le biais du discours du parent lors de l'entrevue dirigée. En ce sens, il s'agit de source secondaire ou médiatisée par l'intervenant contrairement à une observation directe des interactions parent-enfant. La difficulté ici réside dans le fait de rester objectif et de recueillir les informations pertinentes afin de remplir la Grille d'observation dans un deuxième temps.

Par ailleurs, excepté pour l'un d'eux, nous n'avons pas rencontré les enfants présentés dans cette étude de cas. Notre analyse se base sur les entretiens avec les personnes en charge de l'enfant, ainsi que les divers documents compilés par le Centre Jeunesse, et les résultats obtenus avec la Grille d'observation des indices de sécurité affective. Encore une fois, ce ne sont pas des données directes, mais des données rapportées et analysées par un tiers.

Cependant, ce choix nous a permis d'utiliser un nouvel outil, qui se veut pratique et accessible pour les intervenants, tout en dégagant des axes d'interventions immédiates.

PRÉSENTATION DU MATÉRIEL

Trois situations vont être exposées et analysées dans cette section. Il s'agit de la situation de trois enfants suivis par le Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire. Deux enfants sont suivis par une intervenante du bureau ouest où nous avons effectué notre stage et le troisième est suivi par une intervenante du bureau de Décarie. Afin de dresser le portrait de ces trois enfants et d'en faire une présentation la plus exhaustive possible, nous avons consulté tous les rapports, versés à leurs dossiers. En reprenant des éléments de ces divers documents, nous faisons une synthèse afin de produire une présentation cohérente, sans trop de redondances.

Chacun des trois enfants présentés ci-dessous est différent, mais leurs situations ont en commun d'être suivi, entre autres, au motif de l'article 38 c) mauvais traitements psychologiques. Ceci fait en effet référence en particulier à des situations de conflit parental important vécues par l'enfant. Le conflit parental dans une forme extrême peut se manifester par des comportements aliénants d'un ou des deux parents et aller même jusqu'à une situation d'aliénation parentale. Il existe donc différents degrés d'intensité de conflit et le matériel clinique que nous allons présenter varie au niveau de l'intensité et des conséquences du conflit parental sur l'enfant. Même si nous allons nous concentrer sur la situation du conflit parental dans chaque cas, il ne faut pas oublier l'éventuelle présence d'autres motifs de compromission qui entrent en jeu dans les troubles que peuvent manifester ces enfants.

Pour ce faire, nous allons présenter dans l'ordre Samuel (12 ans), William (11 ans), et Alejandro (11 ans). Nous avons choisi ces trois enfants sur la base d'entretiens avec leurs intervenantes qui rapportaient la présence d'un conflit parental important assorti possiblement à des comportements aliénants ou d'aliénation parentale de la part d'un ou des deux parents. Afin de faire état de la présence de comportements aliénants, nous nous baserons sur des évaluations psychologiques des parents et de la relation parent/enfant, présentes dans leurs dossiers.

3. Samuel, 12 ans

3.1. Présentation du sujet

Samuel est un garçon de 12 ans qui est l'aîné de deux enfants. Sa sœur Samantha a un an de moins que lui. Ses parents se sont séparés en 2005, quand Samuel avait 5 ans et depuis il vit avec son père et sa sœur. Chacun des enfants a sa propre chambre et il semble y avoir une vie familiale instituée, ponctuée par le passage fréquent d'amis et de membres de la famille. Mr ne travaille pas et est donc présent lors du retour des enfants de l'école. Samuel aime beaucoup le sport et pratique le hockey, tout comme son père et sa sœur.

Les contacts avec sa mère ont beaucoup fluctué dans le temps. Juste après la séparation des parents, il y a eu une coupure du contact avec la mère qui a duré quelques mois, Mme ayant quitté soudainement le domicile familial, elle n'est revenue voir ses enfants que deux mois plus tard. En 2007 le père a obtenu la garde des enfants, tandis que Mme avait un droit de visite une fin de semaine sur deux. Celle-ci ne pouvait pas les accueillir davantage en raison de son logement inadéquat et de sa fragilité psychologique. Mme a néanmoins poursuivi ses démarches pour obtenir la garde des enfants. Et en 2008, une garde partagée a été mise en place sous la forme d'une semaine chez sa mère et une semaine chez son père, mais la situation entre les parents s'est détériorée et la DPJ est intervenue. Les enfants ont été confiés au père avec un droit de visite chez la mère une fin de semaine sur deux. Mme avait l'habitude de prendre les enfants séparément lors de ses fins de semaine, un jour chacun ; Samuel du vendredi soir au samedi soir et Samantha du samedi soir au dimanche soir.

À la maison Samuel est difficile et n'écoute pas toujours les consignes que son père lui donne, de plus Mr doit souvent répéter pour se faire obéir. Par ailleurs, Samuel démontre des comportements agressifs envers les objets, il a pu par le passé, faire des trous dans le mur et son agressivité s'oriente également vers sa sœur. Il arrive parfois à Mr de prendre son fils par le bras pour le conduire dans sa chambre afin de l'isoler de sa sœur.

Du point de vue scolaire, Samuel est en 6e année, mais connaît des difficultés d'apprentissage et de comportement à l'école qui vont l'amener à doubler son année scolaire. En effet, il est dans une classe régulière, qui regroupe un petit nombre d'élèves

difficiles de l'école. Il a des difficultés de comportement et du développement affectif, selon son enseignante. Cela se traduit par des conflits fréquents avec ses pairs et l'utilisation d'un langage grossier. Par ailleurs, il a bénéficié d'un suivi avec une psychoéducatrice pour ses difficultés d'apprentissage présentes depuis plusieurs années. Ses principales difficultés se situent au niveau de la concentration et un plan d'intervention scolaire est mis en place pour lui à l'école. Récemment, il a également reçu des services en orthopédagogie pour ses difficultés scolaires. Cependant, le suivi des devoirs à la maison ne semble pas être fait par Mr.

3.2. Contexte du signalement

De nombreux signalements ont été faits depuis la séparation des parents en 2005 pour rapporter la violence de Mr, qui aurait menacé les enfants et Samuel en particulier. Ces signalements n'ont jamais conduit à une ouverture de dossier par le Centre Jeunesse. Un troisième signalement est fait en septembre 2010, cette fois-ci pour dénoncer de possibles abus sexuels subis par Samuel de la part de son grand-père maternel. Le signalement n'a pas été retenu après enquête au motif de l'article 38 d)2, risque d'abus sexuel. Par contre, l'intervenante soulève la présence d'un conflit de séparation entre les parents, dans la mesure où une garde partagée a été ordonnée, mais que chacun réclame la garde complète des enfants, tout en blâmant et en dénigrant l'autre d'être un mauvais parent.

En janvier 2011 un nouveau signalement est fait suite à une visite de Samuel lors de laquelle il a raconté à sa mère que son père l'avait frappé avec un bâton de hockey, car il avait utilisé l'ordinateur. Mme a fait porter plainte à Samuel contre son père pour menace de mort. En réponse à cet événement, Samuel ne voulait plus retourner chez son père, car il disait en avoir peur. L'enquête a révélé qu'en effet Mr avait utilisé un bâton de hockey à l'encontre de son fils, car celui-ci n'écoutait pas ses consignes et le provoquait. Mme souligne que Mr est un père agressif et violent envers ses enfants. Ceux-ci seraient eux-mêmes agressifs l'un envers l'autre et présenteraient des difficultés de comportement à l'école, Samuel serait violent à l'école et Samantha agitée. Par ailleurs, Samuel aurait dit vouloir mourir, car la vie serait trop compliquée. Un conflit de séparation perdure depuis quelques années, car chacun des parents souhaite avoir la garde complète des enfants et pense que l'autre est un mauvais parent.

L'évaluation de la situation a révélé la présence d'un conflit parental très important, qui dure depuis 5 ans environ et qui tourne essentiellement autour de la garde des enfants et de leur sécurité. Samuel rapporte être témoin des chicanes entre ses parents, ce qui le rend triste et le fait souvent se sentir coincé entre les deux. Il résume très bien la situation quand il dit que : « ma mère veut que je reste toujours avec elle, mon père aussi ». De son côté, il dit ne pas vouloir choisir entre ses parents, car il aime les deux et souhaiterait revenir à une garde partagée, ce qui lui convenait bien. Quand sa mère lui dit qu'elle va s'arranger pour qu'il n'y retourne pas, il est embêté, car lui veut continuer à aller chez son père. Il précise que son père ne le frappe pas fort, qu'il n'a pas peur de lui et qu'il l'aime.

Au moment du signalement, un interdit de contact entre les deux parents est prononcé, à la demande de Mme, Mr l'ayant menacée de mort pendant plusieurs années ceci, accompagné de violences conjugales, même après leur séparation. C'est pourquoi Mme a peur de laisser ses enfants chez leur père et en demande la garde afin de les protéger. Dans le même but, elle leur a fait « un plan de sortie de secours » de chez leur père, pour le cas où quelque chose n'irait pas chez lui. Une autre fois, elle a réveillé les enfants en pleine nuit pour les conduire au sous-sol, car elle était persuadée que Mr allait arriver pour les tuer. Mme avait emporté un couteau pour se protéger. Les enfants relatent tous les deux avoir eu peur lors de cet évènement. Samuel en particulier en a été très perturbé.

Selon Mr, Madame serait en dépression, mais refuserait toute médication. Lorsque le conflit de séparation est abordé avec Mr, celui-ci dit que Mme essaierait de monter les enfants contre lui et qu'elle leur fait dire n'importe quoi. Elle a coupé les ponts avec toute sa famille et refuse que ses enfants soient en contact avec leurs grands-parents maternels. En raison des violences qu'elle aurait subies de la part de son père et de son conjoint, elle est suivie par le CAVAC. Mme vit dans un climat de peur : peur pour ses enfants et peur du comportement violent du père. Elle induit ses propres sentiments de peur et d'angoisse à Samuel, qu'il ressent avec beaucoup d'intensité.

Mr reconnaît avoir parfois de la difficulté à se faire écouter et à discipliner ses enfants. Il utilise parfois la contrainte physique en les prenant par le bras, ou en leur donnant des tapes légères derrière la tête. Il reconnaît volontiers que les enfants sont exposés au conflit et qu'ils entendent trop de choses. Il admet avoir tenu des propos dénigrants envers la mère

par le passé et essaie d'en préserver les enfants. Selon les dires de Madame, Mr consommerait de l'alcool et de la marijuana quotidiennement et s'en inquiète, car il serait colérique sous l'effet de l'alcool tandis qu'il est beaucoup plus calme quand il ne consomme que de la marijuana. De son côté, Mr avoue fumer 2-3 joints par jour, mais dit ne jamais le faire devant les enfants, c'est-à-dire quand ils sont à l'école ou quand ils dorment. De plus, il ne voit pas d'impact de sa consommation sur ses capacités parentales.

Depuis quelque temps, la situation s'est dégradée et s'est envenimée, car les parents s'accusent mutuellement de négligence parentale et chacun désire obtenir la garde complète. Samuel est pris dans ce conflit de séparation, ce qui le place dans un conflit de loyauté, empreint de tensions, de peur et d'insécurité. Il se sent souvent obligé de choisir entre ses deux parents, ce qu'il ne veut pas faire. Ce conflit a un impact indéniable sur lui, au niveau du comportement et de la disponibilité scolaire.

Les faits rapportés dans ce signalement sont considérés comme fondés. La sécurité et le développement de Samuel et de sa sœur sont compromis selon les articles de la Loi sur la Protection de la Jeunesse, 38 c) mauvais traitements psychologiques (conflit de séparation entre les parents) et 38 e)2 risques d'abus physique (menace de mort de la part du père).

3.3. Évolution de la situation après le signalement

Malgré l'intervention de la DPJ, la situation n'évolue pas beaucoup. Mr blâme toujours Mme devant Samuel, car selon lui, elle a un problème de santé mentale qu'elle devrait faire soigner, associé à une consommation de speed, une dépendance au jeu et une grande instabilité résidentielle et affective. De son côté, Mme blâme également son ex-conjoint, qui selon elle continue de menacer les enfants pour qu'ils ne parlent pas de ce qui se passe à la maison. Elle dénonce les méthodes éducatives de Mr, car elle est inquiète pour leur sécurité. Pourtant Samuel dit ne plus recevoir de coups ou de claques de la part de son père. En outre, Mme éprouve elle aussi de plus en plus de difficultés à faire respecter son autorité auprès des enfants et connaît également des difficultés financières (plusieurs mois de loyer non payés qui vont l'amener à être évincée de son logement). Elle ne comprend pas toujours le comportement des enfants, elle se sent dépassée et fatiguée avec les enfants et vis-à-vis de son vécu personnel. Elle dit vouloir prendre de la distance avec eux, car elle a

besoin de temps pour se reconstruire et s'amuser, mais refuse qu'ils restent chez leur père et veut conserver des droits d'accès réguliers. Elle ne souhaite pas la garde des enfants actuellement, mais ne veut pas non plus qu'ils restent chez leur père et commence à leur parler de placement. Les deux parents annoncent des décisions qui n'ont pas été prises officiellement comme étant certaines, ce qui entretient un sentiment de malaise chez les enfants qui ne savent pas de quoi est fait l'avenir.

Le milieu scolaire rapporte également que Samuel semble souffrir de la situation conflictuelle. C'est un jeune sensible qui est envahi par les conflits entre ses parents. Il entre facilement en conflit avec les autres, est impulsif et utilise un langage inapproprié. Le support apporté par l'école ne suffit pas à compenser le manque de suivi de la maison et à rétablir l'équilibre pour favoriser un bon apprentissage des enfants.

Les deux parents reconnaissent la situation et se blâment l'un l'autre des conséquences sur les enfants. Pour autant, ils sont mobilisés et mettent des choses en place par eux même. À l'initiative de Mme, les enfants et elle-même reçoivent de l'aide de la part d'un organisme communautaire « l'Autre escale », qui intervient auprès des parents qui ont vécu une séparation difficile et apporte leur aide aux parents et aux enfants témoins des disputes incessantes. Quant à Mr, il doit parfaire ses méthodes éducatives pour éviter de recourir à des corrections physiques ou à d'autres types de violence. Le travail de Mme consiste à envisager de faire une démarche thérapeutique pour régler ses propres souffrances et pour arriver à les dissocier de ses enfants pour ne pas leur induire sa peur et ses angoisses. Les deux parents doivent éviter de se dénigrer devant les enfants.

En raison du refus de Mme de laisser les enfants au père, la signature de mesures sur entente volontaire n'a pas été possible, donc la situation a été judiciairisée.

Fin septembre 2011, le Juge de la Chambre de la Jeunesse a déclaré la sécurité et le développement de Samuel compromis selon les articles de la Loi sur la Protection de la Jeunesse, 38 c) mauvais traitements psychologiques et 38 e)2 risques d'abus physique et pour cela il.

3.4. Prise en charge à l'application des mesures

Une prise en charge psychosociale a été mise en place, ainsi qu'un support en réadaptation avec un éducateur pour le milieu de vie des enfants, soit chez le père.

Lors de la prise en charge, il est apparu aux intervenants que Samuel était en grande souffrance et victime du conflit parental. Contrairement à sa sœur, qui reste à l'écart du conflit, lui continue de tenir un double discours : à sa mère, il dit que son père est méchant et qu'il le frappe, et à l'intervenante il avoue exagérer les événements. Il nourrit ainsi le discours de sa mère concernant le manque de capacités parentales du père. Mr pense que Mme fait du lavage de cerveau auprès de Samuel, qu'elle achète les enfants et fait passer des messages aux enfants, car Samuel revient perturbé de chez sa mère.

De son côté, Mme continue à tenir des propos dénigrants sur Mr en présence des enfants. Lors des contacts, elle questionne les enfants et leur demande si leur père les frappe. Un nouvel événement a eu lieu en juin 2012, lors du passage de garde dans le métro, où Mme a menacé Mr possiblement avec un couteau et en présence des enfants, pour qu'il arrête de battre Samuel. Les enfants n'ont pas tout vu, car ils étaient restés à l'écart, mais ils ont entendu leur mère crier sur leur père. Elle est peu sensible à la souffrance de ses enfants, rejette la responsabilité sur le père et tente également d'utiliser Samuel pour démontrer que le père est négligent.

Mr est lui aussi peu sensible aux difficultés de son fils en particulier et à ce que le conflit lui fait vivre, rejetant la responsabilité de ses difficultés sur sa mère. Il éprouve toujours des difficultés à faire respecter son autorité auprès de Samuel. Il collabore au suivi éducatif et psychosocial avec rigueur et a accepté de s'inscrire à des ateliers parents/enfants, offerts par le Centre Jeunesse de Montréal, pour travailler sa relation avec son fils et développer ses compétences parentales.

Au niveau scolaire, Samuel connaît des difficultés dans les matières de base en particulier et est peu disposé aux apprentissages de manière générale. Son comportement à l'école est parfois problématique tout comme à la maison. À la maison Samuel n'écoute pas son père et frappe sa sœur, ce qui amène Mr à répéter les consignes, voir à intervenir physiquement

pour protéger Samantha et recadrer Samuel. Un certain travail a été mené avec Samuel pour améliorer son comportement et la situation a évolué favorablement pour sa relation avec sa sœur, tout au moins.

La situation autour du conflit parental n'a pas beaucoup évolué en un an de prise en charge, car Mme maintient Samuel au centre du conflit, étant persuadée que Mr est un mauvais père. Mais elle ne se rend pas compte que cela a des impacts sur l'état psychologique de Samuel et sa capacité à respecter l'autorité de son père. Il est pris et maintenu dans un conflit de loyauté pour satisfaire les croyances de Mme. Samuel est celui des deux enfants qui souffre le plus du conflit parental, car il est très attaché à son père comme à sa mère. De plus, sa mère ne lui permet pas de faire confiance à son père et d'accepter son autorité, car elle envoie constamment le message comme quoi Mr n'est pas un bon père. De son côté, Samuel appelle sa mère pour lui prouver sa loyauté en racontant des choses qui se révèlent fausses sur le compte du père. Cela lui permet de maintenir un lien privilégié avec sa mère, qu'il craint peut-être de perdre.

Les contacts avec la mère ont connu une certaine irrégularité dans la mesure où Mme n'avait pas toujours les moyens physiques pour recevoir les enfants chez elle en raison de son instabilité domiciliaire et son manque de ressources. Pour autant, le contact a été maintenu grâce au téléphone, car les enfants appellent leur mère deux fois par semaine. Et une fois que Mme a eu retrouvé un logement, elle a pu de nouveau recevoir ses enfants pour ses droits de visite. Une augmentation des contacts mère-enfants avait été envisagée, assortie de la réintroduction des couchers toutes les deux semaines, à la demande des enfants et de Mme. Ceci était conditionnel à sa capacité de se contenir et de ne pas alimenter le conflit. Cependant au vu des derniers événements ceux-ci n'ont pas pu être mis en place et une réduction des contacts a plutôt été envisagée, avec la mise en place de contacts supervisés une heure toutes les deux semaines, afin de limiter l'impact sur Samuel.

Au terme de la première ordonnance le Juge de la Chambre de la Jeunesse a reconduit son ordonnance et le mandat de la DPJ pour un an supplémentaire, en insistant sur les contacts mère/enfants pour qu'ils soient favorisés au maximum tout en tenant compte de l'intérêt de l'enfant, que les enfants demeurent chez leur père qui leur offre une stabilité, que Mme

s'implique dans un suivi thérapeutique et que les deux parents s'engagent à entretenir des propos respectueux l'un envers l'autre en présence des enfants.

3.5. Évaluation psychologique de la situation

Une évaluation psychologique a été réalisée auprès des parents en juillet 2011 en lien avec les motifs de compromission de Samuel et sa sœur, soit les mauvais traitements psychologiques et le risque sérieux de méthodes éducatives déraisonnables de la part du père. Celui-ci « *aurait utilisé des méthodes éducatives discutables ou inadéquates* ». Et pour la mère, il est rapporté une « *tendance à adopter des attitudes susceptibles d'induire diverses craintes chez les enfants, en plus d'alimenter un conflit de loyauté* ».

L'évaluation psychologique de Mr relève la possibilité d'un trouble de personnalité, d'inconfort psychologique ou de difficultés notables. C'est un homme qui éprouve des difficultés à faire confiance, qui a tendance à éviter les relations intimes, refoule sa part de colère et d'hostilité, et est irritable. Il est capable de répondre minimalement aux besoins physiques et affectifs de ses enfants, mais la réponse qu'il apporte aux besoins de ceux-ci peut être soumise à certains aléas, car Mr peut avoir tendance à se préoccuper de ses propres nécessités. Il ne perçoit pas toujours l'impact de certains de ses choix. L'intervention d'un éducateur serait souhaitable pour Mr selon la psychologue, tout comme de porter une attention particulière à ses fréquentations en lien avec les allégations de la mère concernant son propre père, que Mr voit encore régulièrement.

Malgré une collaboration correcte l'évaluation psychologique de Mme a été plus compliquée à mener, étant donné que les différentes rencontres ont été annulées, retardées ou écourtées par Mme. L'évaluation révèle une femme qui souffre encore de son passé émaillé de différents traumatismes, tels que de possibles abus sexuels de la part de son père, une mère rejetante qui ne la croyait pas, ne lui témoignait pas d'amour et la traitait de folle, un placement de l'âge de 14 à 17 ans en centre de réadaptation, une surconsommation d'alcool conséquemment, une union malheureuse empreinte de violence conjugale. Mme dit avoir complètement tiré un trait sur sa famille. La psychologue constate la possibilité d'un trouble de la personnalité ou de difficultés personnelles notables. L'évaluation note d'importantes difficultés au niveau cognitif et émotif. Elle a tendance à percevoir des

manigances et de la malveillance dans son entourage. Selon la psychologue, elle présente une « ruminant cognitive pouvant amener une attitude vindicative en plus de certains désordres de la pensée dans le registre paranoïde ». Ceci l'empêche d'avoir des relations intimes stables, car elle les perçoit rapidement comme négatives et inamicales. Au niveau de ses capacités parentales, Mme est capable de répondre au moins minimalement aux besoins cognitifs, physiques et affectifs de ses enfants, tant qu'elle n'est pas trop sollicitée sur le plan émotionnel. Éprouvant elle-même des difficultés sur le plan affectif, elle entretient des rapports complexes, conflictuels avec tout son entourage. La psychologue remet en question la capacité de Mme à se décentrer de ses propres blessures, encore à vif, qui influencent l'exercice de sa parentalité, sa sensibilité à ses enfants et sa capacité à maintenir des liens affectifs sereins et adaptés avec ses deux enfants. Les contacts de fin de semaine sont à privilégier pour permettre à Mme de poursuivre son travail thérapeutique et trouver un équilibre personnel satisfaisant.

4. William, 11 ans

4.1. Présentation du sujet

William est un garçon de 11 ans, qui est le benjamin de deux garçons. Son frère Kévin a 17 ans et les deux frères sont assez proches dans la mesure où Kévin sert de modèle à William depuis de nombreuses années. Les parents de William se sont séparés en 2009, après 20 ans de mariage, c'est-à-dire quand William avait 7 ans. Mme rapporte des antécédents de conflits conjugaux et de violence verbale pendant leur union. Elle a déposé quatre plaintes contre Mr pour violence conjugale pour lesquelles Mr a toujours été reconnu non coupable. En outre, Mme est diagnostiquée bipolaire et est suivie en psychiatrie pour sa pathologie qui, aux dires de sa psychiatre, est stable, car Mme prend correctement sa médication.

Après la séparation de ses parents, William est allé vivre chez sa mère qui en a obtenu la garde officielle en 2011, tandis que Kévin est parti vivre avec son père qui a également la garde légale de son fils aîné. La séparation a été particulièrement conflictuelle, car Mme avait porté plainte au criminel contre Mr pour menace de mort. C'est en référence à cela qu'il y a eu une rupture de contact d'environ un an entre Mr et William, Mme refusait qu'il voie son fils. Quant à Kévin, il refusait de voir sa mère, car il lui reprochait d'avoir porté

plainte contre son père. Pour cette raison, Mme n'a pas vu Kévin pendant un an environ et c'est seulement quand elle a retiré sa plainte que Kévin a accepté de la voir à nouveau. Par la suite, Mr a eu des droits d'accès pour William à raison de trois fins de semaine par mois. Or depuis le 9 février 2012, William demeure chez son père sur ordonnance d'un juge de la Chambre de la Jeunesse et a actuellement des contacts avec sa mère une fin de semaine sur deux, et un soir en semaine. Depuis un an environ Kévin a également changé de domicile pour aller vivre chez sa mère afin d'avoir plus de liberté. Depuis leur séparation, les parents sont en négociation à la Cour Supérieure pour la garde des enfants et les versements de pension alimentaire.

Du temps où il habitait avec sa mère, William posait quelques problèmes à Mme qui avait du mal à exercer son autorité auprès de son fils, notamment en ce qui concerne les devoirs. En effet, la période des devoirs était toujours problématique et suscitait régulièrement des crises chez William. Il arrivait fréquemment à Mme d'appeler Mr à l'aide pour calmer William lorsqu'il devenait incontrôlable pour elle, alors que Mr n'éprouvait lui aucun problème à gérer son fils, lui offrant un cadre plus structuré. Chez sa mère, William n'avait pas vraiment de routine instituée, il se couchait très tard et arrivait toujours fatigué à l'école. D'ailleurs, l'école avait alerté Mr quelques mois avant le signalement pour faire état de la situation de William. Il avait l'habitude d'arriver très fatigué à l'école et n'était ainsi pas disposé à faire les apprentissages scolaires de son âge. Par ailleurs, William prenait une médication de Biphentin, médicament similaire au Ritalin, depuis octobre 2009 pour un déficit d'attention. Monsieur n'ayant pas été consulté par Mme, à propos du suivi médical de William, il refusait de donner ses médicaments à son fils lors de ses droits de visite.

4.2. Contexte du signalement

La situation de William a été portée à l'attention du Centre Jeunesse concernant ce qui se passait pour lui chez sa mère. En effet, au moment du signalement il apparaît que William dormait encore toutes les nuits dans le lit de sa mère, qu'elle prenait régulièrement le bain avec lui. Enfin, William était complètement apathique et éteint à l'école à cause de son traitement. Une enquête de la protection de la jeunesse est alors ouverte au motif des

articles de la Loi sur la Protection de la Jeunesse, 38 b) 1 ii négligence sur le plan de la santé, 38 c) mauvais traitements psychologiques et 38 d) 2 risques d'abus sexuel.

La mère de William nie prendre encore le bain avec son fils et dormir toutes les nuits avec lui. En revanche, elle précise que William vient parfois dormir avec elle quand il est stressé ou qu'il a peur dans sa chambre. Quant aux bains, ils ont duré jusqu'à ce que William ait 5 ou 6 ans. Mme précise avoir porté un maillot de bain à ces occasions-là et que c'était surtout pour jouer avec lui. Ceci est confirmé par William, mais avec moins de précisions quant à l'arrêt des bains à deux.

À la maison, William est turbulent avec sa mère qui a souvent recours à Mr pour le calmer ou carrément le prendre en charge en dehors de ses périodes de garde, pour la soulager. William argumente pour ne pas aller se coucher, se relève et cherche à rester avec elle le soir devant la télévision. Cela peut aller jusqu'à se coucher vers 21h45 en semaine. La routine et le cadre chez Mme sont déficients. Mme reconnaît ne pas être conséquente et manquer de fermeté avec son fils, qui teste les limites et essaye de négocier avec elle. Mme a des difficultés à faire respecter son autorité et à appliquer des règles claires et se retrouve démunie face à son fils. Contrairement à Madame, Mr n'éprouve pas de difficultés avec William avec qui il a des contacts positifs et pratique des activités. Il dit déplorer la situation scolaire de William ainsi que le fait que Mme n'arrive pas à encadrer la période de devoirs. Il remet l'entière responsabilité sur la mère en ne s'impliquant pas davantage auprès de son fils.

En effet, la période des devoirs est particulièrement difficile pour Mme, car William a du mal à se concentrer sur ses devoirs et cela se ressent sur ses résultats scolaires. Il est irritable et impatient quand il s'agit de ses devoirs et peut même faire des crises quand il n'y arrive pas. Mme a à cœur la réussite de son fils, c'est pourquoi elle passe beaucoup de temps avec lui sur ses devoirs et a demandé du support à sa pédiatre pour le déficit d'attention de William. Sa médication a augmenté depuis 2009, car William présentait toujours des difficultés de concentration. Mr n'avait pas donné son accord pour la médication, car à l'époque il n'avait pas accès à son fils (en 2009). Il s'était retrouvé devant le fait accompli et une médication avec laquelle il n'était pas d'accord. Il s'inquiète des effets secondaires et pense que son fils n'en a pas besoin. Toujours pour aider son fils,

Mme a fait une demande de tutorat pour le seconder dans ses apprentissages. Pourtant les résultats scolaires de William se détériorent. Il a éprouvé des difficultés depuis la 1^{re} année et il est en échec dans presque toutes les matières, ce qui va le conduire à doubler sa 3^e année. Ceci malgré les différents services qui ont été mis en place pour lui à l'école : l'aide au devoir, les périodes de récupération et même un service d'orthopédagogie. L'école rapporte que William est un enfant amorphe, ralenti, endormi, distrait, renfermé sur lui-même et qu'il ne verbalise pas beaucoup ce qu'il ressent, mais fonctionne bien avec ses pairs. De plus, la directrice se questionne sur l'implication réelle de la mère auprès de son fils pour les devoirs, car il n'y a pas d'amélioration.

Les deux parents ont une position différente au sujet du conflit parental. Mme est consciente de l'impact du conflit qui affecte énormément son fils, et elle reconnaît par ailleurs avoir déjà parlé contre son père devant William. Mr quant à lui, ne reconnaît pas la situation conflictuelle avec Mme. La communication est très difficile entre eux et Mr avoue avoir déjà dénigré Mme. William de son côté, reconnaît que ses parents ne s'entendent pas bien, et cela même avant leur séparation. Il explique que sa mère a fait arrêter son père et fait saisir ses armes, car elle se sentait menacée. Mr aurait proféré des menaces à l'encontre de Mme, mais William n'en avait pas vraiment connaissance. Quand ses parents parlaient l'un contre l'autre, William allait se cacher dans le placard de sa chambre pour ne plus les entendre et fuir les conflits. Il est témoin des conflits entre ses parents depuis plusieurs années et ceci a des impacts visibles sur lui, car c'est un jeune garçon plutôt renfermé, qui semble malheureux, et présente des affects dépressifs.

En outre, Mme est suivie en psychiatrie par l'hôpital Douglas pour sa bipolarité. Elle prend sa médication régulièrement et n'a connu qu'une seule hospitalisation. Elle connaît de brèves périodes de dépression ou d'hypomanie, mais jamais sévères. Pour autant, Mme ne travaille plus depuis quelques années en raison de sa maladie qui affectait son travail d'infirmière, mais a conservé un bon support social entre ses amies et sa famille, qui l'aident beaucoup d'un point de vue émotif et financier.

Les faits rapportés dans ce signalement sont considérés comme fondés. La sécurité et le développement de William sont compromis selon les articles de la Loi sur la Protection de la Jeunesse, 38 c) mauvais traitements psychologiques (conflit parental) et 38 b) 1

négligence sur le plan éducatif (attitudes parentales non appropriées dans le milieu maternel).

4.3. Évolution de la situation après le signalement

Mme reconnaît avoir besoin d'aide pour se stabiliser ainsi que les difficultés de son fils. Elle accepte que William soit placé chez son père puis change d'avis quelques jours plus tard, en affirmant que le comportement de son fils a changé par crainte d'aller vivre chez son père, dont il aurait peur. Mme refuse l'entente à l'amiable, car elle ne veut pas se plier aux conditions du père. Elle se dit inquiète pour la sécurité de son fils avec son père, en ce qui concerne l'éducation et la période de devoirs notamment. Pour justifier son inquiétude elle fait référence aux menaces de mort qu'elle dit avoir subi de la part de Mr. Elle a déposé plusieurs plaintes contre lui pour violence conjugale. Mme semble difficilement accepter son incapacité à assumer son rôle d'autorité et ne désire pas que le père prenne le relais, après toutes les démarches qu'elle a faites auprès de la Cour Supérieure pour obtenir la garde.

De son côté, Mr est prêt à prendre William chez lui et à s'investir, mais dit craindre la réaction de Mme et souhaite que le Centre Jeunesse prenne la décision. Par rapport au diagnostic de trouble déficitaire de l'attention, Mr accepte finalement que William prenne une médication et désire s'impliquer dans son suivi médical et entamer des démarches en orthophonie. Il a conscience de l'importance de maintenir le contact mère-enfant et ne souhaite pas l'entraver. Mr ajoute ne jamais avoir frappé son fils et ne sait pas pourquoi celui-ci dit parfois avoir peur de lui. Mr est sensible aux besoins de son fils et se dit prêt à s'investir dans toutes mesures adaptées pour son fils. Par conséquent, il est prêt à s'impliquer et à travailler la relation avec Mme dans le but de répondre aux besoins de leur fils.

William est toujours au cœur du conflit dans lequel sa mère l'implique. Il est très souvent agité et perturbé chez elle. Celle-ci reconnaît son insécurité et l'importance d'établir une routine de vie stable, notamment en ce qui concerne le sommeil. Il est ambivalent en ce qui concerne ses parents, car d'un côté il voudrait reformer une cellule familiale unie, mais préfère qu'ils n'essaient pas étant donné que ses parents se disputent tout le temps. De plus,

l'intervenante conclut que « William semble être soumis au discours négatif de sa mère envers son père et son discours est ainsi contaminé par sa mère, car il ne veut pas lui faire de peine et désire limiter les conflits entre ses parents ».

En raison du refus de Mme de confier William au père, la signature de mesures sur entente volontaire n'a pas été possible, donc la situation a été judiciairisée.

Début février 2012, le Juge de la Chambre de la Jeunesse a déclaré la sécurité et le développement de William compromis selon les articles de la Loi sur la Protection de la Jeunesse, 38 c) mauvais traitements psychologiques et 38 b) 1 négligence sur le plan éducatif.

4.4. Prise en charge à l'application des mesures

En constatant les difficultés de William à l'école Mr a décidé de s'impliquer davantage et d'offrir un milieu stable, encadrant et stimulant à son fils. Depuis l'audition à la Chambre de la Jeunesse, William habite chez son père avec son grand frère Kévin. Il exprime son mécontentement quant à ce changement de domicile, aux intervenants et à sa professeure, sous prétexte que son père lui impose trop de discipline, le force à faire ses devoirs et à se coucher tôt. Il dit s'ennuyer de sa mère, avec laquelle il a des contacts le mercredi après l'école et le samedi. Les intervenants envisagent la réintroduction progressive des couchers chez Mme, une fois par semaine.

Depuis qu'il vit chez son père, il ne prend plus de médication, car son père nie le diagnostic de Trouble déficitaire de l'attention qui a été posé. William est plutôt content, car lui aussi disait souhaiter arrêter de prendre sa médication, car selon lui ça ne lui apportait rien, et il ne voyait pas de différence. Une nouvelle évaluation est à prévoir pour confirmer le diagnostic, mais en attendant il n'y a pas de médication. En ce qui concerne l'évaluation en orthophonie demandée par la Cour, elle n'a pu avoir lieu, malgré les différentes démarches entreprises, car le cas de William ne présentait pas de caractère urgent. De plus, comme ordonnée par le Tribunal, Mr a entamé une thérapie une heure par semaine, de laquelle il est agréablement surpris. Selon lui cela l'aide à surmonter ce qu'il a vécu et à devenir un meilleur père. Par ailleurs, depuis qu'il vit chez son père William pratique le football, trois

fois par semaine. Il suit ainsi les traces de son frère qui y joue depuis longtemps. Or en juillet 2012, Kévin est parti vivre chez sa mère, car il réclamait plus d'autonomie. Chez sa mère il obtient davantage de liberté, étant donné que Mme ne fixe pas vraiment de limites.

À l'école, William a beaucoup changé, il s'exprime davantage et peut même parfois gêner la classe. Il termine l'année scolaire avec des notes dans la moyenne. Néanmoins, le milieu scolaire se plaint, car William interpelle ses camarades et perturbe la classe. Mr intervient immédiatement et de manière adaptée pour rétablir la situation. Il semblerait que ce changement de milieu ait eu un véritable impact sur William, qui est plus alerte, s'exprime davantage, est plus sociable et fonctionne mieux à l'école.

Au niveau du conflit parental, Mr continu à dénigrer Mme auprès des intervenants, mais plus devant William qui dit ne plus entendre de mauvaises choses sur sa mère à la maison. De son côté, Mme vit difficilement le placement de William chez son père et elle fait ressortir le mauvais côté du père, mais aussi les bons moments que William passe chez son père. Elle aimerait toutefois que William revienne habiter chez elle. Il apparaît que William est toujours pris dans un conflit de loyauté. Quand il est chez sa mère, il critique ce qu'il vit chez son père, il est incapable de faire ressortir du positif et dit que chez son père c'est « trop sévère ». Il a de la difficulté à être bien chez son père, car il craint de faire de la peine à sa mère, étant donné qu'il n'en a pas l'autorisation. Au bout de six mois de suivi, il commence tout juste à verbaliser des choses positives aux intervenants sur ce qu'il vit chez son père.

En septembre 2012 une nouvelle ordonnance de la Chambre de la Jeunesse est venue confirmer et reconduire le placement chez Mr pour un an supplémentaire. En parallèle Mr a engagé des démarches à la Cour Supérieure afin d'obtenir la garde légale de William.

4.5. Évaluation psychologique de la situation

Une première expertise psycholégale avait été ordonnée par la Cour Supérieure en 2009 dans le but de formuler des recommandations quant à la garde et aux droits d'accès des deux enfants du couple, Kevin, 14 ans et William, 7 ans à l'époque. Ceci faisait suite aux accusations de menaces de mort formulées par Mr à l'encontre de Mme et de leur récente

séparation. À ce moment-là, le conflit était particulièrement aigu et la situation pas encore réglée devant la Cour Supérieure. Nous allons en faire un rapide compte rendu pour éclairer cette situation qui dure depuis plusieurs années.

L'évaluation de Mr révèle une humeur dépressive en partie de nature situationnelle, ainsi que de bonnes capacités parentales de base. Mr a beaucoup investi ses enfants et désire jouer un rôle actif auprès d'eux.

L'évaluation de Mme fait ressortir la présence d'un trouble de l'humeur avec des épisodes bipolaires, ainsi qu'une personnalité dépendante. Lors de cette évaluation Mme était en phase passive et dysphorique. Elle présente de bonnes capacités parentales de base. Par ailleurs, elle a tendance à établir une relation fusionnelle avec William, ce qui lui enlève tout ascendant et autorité sur lui.

L'évaluation de William fait ressortir une image de petit garçon immature, encore très « bébé », qui conserve le fantasme d'une famille unie et essaie d'attirer l'attention de ses parents. Il a un probable problème d'attention qui est peut-être dû à son immaturité. Le psychologue note qu'il y a potentiellement un manque d'encadrement pour William. Celui-ci est bien avec sa mère, mais à cause de leur relation fusionnelle, c'est lui qui détient « le pouvoir » à la maison.

Au regard de notre objet d'étude, l'analyse générale du fonctionnement familial fait ressortir que les deux parents ont de bonnes capacités parentales de base, bien que Mme perçoive certaines tâches très lourdes, en raison de sa passivité et de son inertie. William se sent bien dans le milieu maternel dans lequel il « règne » en utilisant sa relation fusionnelle avec sa mère, mais il a besoin de grandir et de se séparer d'elle afin de s'individualiser. Pour son développement, il a besoin de discipline, d'encadrement et d'une approche masculine et paternelle. Il apparaît probable qu'il y ait des influences aliénantes exercées par les deux parents qui ont des philosophies de vie et des attitudes éducatives différentes. Le psychologue déconseille la séparation des deux enfants qui serait contre-productive et renforcerait la déchirure familiale.

Une nouvelle évaluation psychologique a été faite début 2012, pour comprendre la situation affective de William et évaluer les dynamiques relationnelles avec chacun de ses parents. Ceci dans le but de déterminer l'impact du conflit parental sur William et d'évaluer la relation de chacun des parents avec l'enfant.

William se présente à l'évaluation avec Mme, en étant manifestement très fatigué, car il a du mal à maintenir son attention sur ce que lui fait faire la psychologue. De manière générale, il est sans entrain et sans curiosité pour les jeux proposés. Il parle très peu, ses réponses sont laconiques et exprimées sur un ton très bas, il faut lui demander de répéter à plusieurs reprises. La psychologue ne relève pas d'hyperactivité ni d'hyper vigilance chez William. Cependant, il est intéressant de noter qu'en présence de son père William arrive plus reposé, semble avoir plus d'entrain et intervient davantage. Mr l'encourage, le félicite et il est manifeste qu'ils ont l'habitude de faire des choses ensemble.

Mme se désorganise en présence du père et tient un discours très négatif et dénigrant envers son ex-mari devant William, ce qui l'affecte manifestement. Mme ne reconnaît pas sa part de responsabilité dans ses difficultés relationnelles avec ses enfants, elle blâme William quand il n'écoute pas ou à propos de son déficit d'attention. Elle blâme le père qui rejette la médication et est responsable des nombreuses peurs nocturnes de William, que Mme gère en dormant avec son fils. Mme rejette la faute sur Mr en ce qui concerne leurs difficultés conjugales passées, mais aussi ses propres difficultés avec ses enfants. Elle ne reconnaît pas l'impact de ses changements d'humeur sur l'histoire de son couple ni sur William aujourd'hui. En revanche, elle reconnaît ses limites concernant sa capacité à poser un cadre et des règles à son fils. S'alternent alors les moments de crises avec les moments fusionnels, identifiés dès l'entrée de William en maternelle. Mme reconnaît avoir besoin de support et accepte l'intervention d'un éducateur à la maison. En attendant de pouvoir se stabiliser, elle accepte le placement chez le père.

Mr dit des choses négatives à propos de Mme devant William, mais celui-ci se permet d'intervenir pour préciser les propos de son père. Mr dit qu'il aurait aimé s'impliquer davantage auprès de William par le passé, notamment en ce qui concerne les activités sportives, mais Mme refusait. En raison de ces refus, Mr a lâché prise petit à petit. Mr confie qu'il aimerait vivre avec ses deux fils, mais il ne veut pas enlever sa mère à William.

Il a arrêté de se battre pour la garde de William pour éviter un conflit sans fin avec Mme, d'autant que selon lui le système profite souvent aux femmes. Mr n'est pas favorable à la médication d'autant que William fonctionne bien chez lui, mais il comprend néanmoins son utilité si William en a vraiment besoin pour se concentrer en classe.

La psychologue résume la situation en écrivant que « William présente une insécurité affective et un état affectif dépressif, soutenus par des conflits parentaux omniprésents depuis sa naissance, par les verbalisations et attitudes aliénantes des deux parents, par les changements d'humeur de sa mère et son incapacité à le contenir en lui fournissant un cadre disciplinaire clair et une routine de vie stable. » Elle poursuit en parlant d'un milieu empreint de conflits parentaux et d'aliénation où les adultes s'attaquent mutuellement et minent la crédibilité de l'autre en ce qui concerne leurs capacités parentales. L'inconstance relationnelle (attitude de type fusion-rejet) avec la mère doit être extrêmement déstabilisante et insécurisante pour William qui a de la difficulté à prévoir les réactions de sa mère.

Avec sa mère, son insécurité le pousse à l'agitation. Comme celle-ci n'est pas capable de l'encadrer, l'excitation est amplifiée. Dans ces moments-là, Mme peut adopter une attitude de rejet face à William en le blâmant d'être incapable de s'arrêter. Les périodes de bien-être avec sa mère se résument à des moments de régression relationnelle mère enfant, quand il dort avec elle.

Avec son père, William est davantage investi pour lui-même. Mr parle distinctement de ses deux garçons pour lesquels il identifie des difficultés et des forces singulières. William vit positivement les activités qu'il fait avec son père, qui nourrissent son estime et sa confiance en lui. Le milieu paternel est constant et cohérent et répond à ses besoins. La figure paternelle est perçue positivement par William, elle lui fournit réconfort et soin de base. Pourtant, face à un danger, William tente de s'organiser seul, puis demande à son frère auquel il s'identifie, avant de se tourner vers son père, mais sans être totalement rassuré.

William a besoin d'avoir plus de contrôle sur les événements. En raison de sa faible estime de lui vis-à-vis de ses capacités d'apprentissage, il se décourage rapidement. Son

impossibilité perçue d'être aussi bon que son frère à l'école contribue sûrement à son désengagement du processus académique.

Ceci amène la psychologue, en raison du conflit de loyauté dans lequel est pris William ainsi qu'au regard des verbalisations et attitudes aliénantes des parents, à parler d'une situation d'aliénation parentale. De plus, étant donné l'inconstance et l'incohérence du milieu maternel qui ne permet pas un développement affectif et académique adéquat, la psychologue recommande que William soit confié à son père.

5. Alejandro, 11 ans

5.1. Présentation du sujet

Alejandro est un jeune garçon de 11 ans, qui vit avec sa mère depuis la séparation de ses parents en 2003. Il est issu de la deuxième union de sa mère qui avait déjà deux enfants, une fille de 30 ans Marie-Josée, et un fils de 28 ans Maurice. Alejandro est particulièrement proche de ses demi-frères et sœurs qu'il voit régulièrement. Il est né au Canada, mais sa famille vient du Pérou et a immigré avant sa naissance. Mme est arrivée au Canada à 12 ans avec sa famille avant de repartir au Pérou en 1973, avec ses deux premiers enfants, après la séparation d'avec leur père. C'est en 1996 au Pérou qu'elle rencontre le père d'Alejandro, puis la mère et ses enfants repartent au Canada en 1998. Mme aillant déjà la résidence permanente, Mr la rejoint en 2000, ils se marient puis Alejandro naît en 2001. La famille s'est installée à Toronto avant de venir à Montréal. La séparation a eu lieu en 2003, quand Alejandro avait deux ans.

Après la séparation Mme s'oppose aux droits d'accès du père, car elle le pense dépressif et suicidaire. De plus, Mme fait un portrait négatif du père, qu'elle discrédite comme personne, le diminue et lui attribue des problèmes d'agressivité. Elle dévalorise leur ancienne relation de couple et doute des capacités parentales de Mr, car elle n'a pas confiance en lui et le trouve irresponsable. Mr quant à lui, tient un discours plus nuancé et dit avoir souffert de la séparation, de l'échec de son mariage et de la distance imposée avec son fils après la séparation. Cependant, Mr rapporte que Mme était violente verbalement et physiquement envers lui et que les violences physiques ont continué au Canada jusqu'à ce

que Mme soit enceinte d'Alejandro. Après l'accouchement Mme l'empêchait de s'approcher d'Alejandro. Les deux parents critiquent la manière de faire de l'autre.

Le conflit parental perdure depuis de nombreuses années devant la Cour Supérieure, car les deux parents demandaient la garde d'Alejandro. Une expertise psychosociale ordonnée par la Cour Supérieure en 2004, au moment du divorce, reconnaissait aux deux parents les compétences parentales nécessaires pour prendre soin de leur fils et recommandait une garde partagée. Dans le cas où la garde partagée ne serait pas ordonnée, il faudrait favoriser le lien père-fils en donnant des droits d'accès généreux à Mr. Cependant, Mme ayant obtenu la garde après la séparation, le conflit s'est orienté vers les droits d'accès de Mr, car ceux-ci n'ont presque jamais été respectés par Mme. De plus, afin de limiter et de contrôler les accès de Mr à Alejandro, Mme a déposé de nombreuses requêtes pour les litiges concernant les droits d'accès du père.

Les droits d'accès de Mr sont problématiques depuis la séparation, du fait de Mme jusqu'à ce qu'Alejandro commence à refuser lui-même d'aller chez son père. Sont apparus des troubles physiques et de l'angoisse à l'approche des jours où il devait le voir. Les difficultés à coucher chez son père existent depuis la séparation des parents. Alejandro dit ne pas vouloir aller chez son père, car il a peur, craint de se faire gronder tout le temps, de se faire crier dessus. Il ne se sent ni en confiance ni à l'aise avec lui, car il est arrivé que son père le laisse seul. Il éprouve une angoisse de séparation très importante qui se traduit par une détresse excessive et récurrente lors des séparations.

De son côté, Mr questionne les réactions d'évitement de son fils et croit la mère responsable, car elle a développé une attitude surprotectrice. Il pense qu'elle essaie d'éloigner Alejandro de lui en discréditant ses qualités de père. Par conséquent, la relation père-fils semble se détériorer et la communication est déficiente. Mr est parfois maladroit avec son fils dans sa manière d'assurer une présence rassurante, malgré son attachement à lui. Il souhaite favoriser son autonomie, mais parfois au détriment du sentiment de sécurité de son fils

5.2. Contexte du signalement

À la demande du père, la famille est suivie depuis le mois d'août 2010 par une intervenante du CLSC, pour la coparentalité et pour travailler à ce que les droits d'accès de Mr soient respectés. La situation est rapportée à la DPJ en mars 2011, concernant la situation familiale et la possible présence d'aliénation parentale, exercée par la mère. Mme a la garde et Mr un droit de visite une fin de semaine sur deux, mais Alejandro ne dort jamais chez son père et décide s'il veut le voir ou non. En effet, auparavant la relation était bonne, mais depuis un an l'enfant refuse systématiquement de voir son père, et le dénigre. Il dit qu' « il est laid, ne sent pas bon, ne sait pas s'habiller, et il est méchant ». Alejandro dit ne pas avoir de bons souvenirs avec son père malgré de nombreuses photos où ils semblent heureux. Il blâme son père et dit que sa mère est la meilleure des mères. D'ailleurs, en présence de celle-ci il se conduit différemment et ne veut pas qu'elle voie qu'il est bien avec son père. Lors des rencontres, Alejandro paraît méfiant et regarde constamment sa mère pour obtenir son approbation pour parler. Il semble exister une relation symbiotique entre Mme et l'enfant, qui régresse en sa présence.

Alejandro présente un affect triste et des traits anxieux. Il se plaint de douleurs à la poitrine, au ventre ainsi qu'à l'estomac et fait des attaques de panique depuis 2007. De plus, il devient anxieux quand on parle des visites chez son père et pleure en y pensant. Il appréhende de revivre une situation d'abandon par son père et rapporte ses souvenirs d'évènements empreints de tristesse, de colère, d'insécurité et de peur. Par ailleurs, Alejandro mentionne des idées suicidaires pour exprimer sa colère et sa tristesse à l'idée d'habiter avec son père, qui souhaiterait obtenir sa garde.

Selon Mme, les comportements d'Alejandro sont dus au père, c'est pourquoi elle veut restreindre les droits de visite de Mr et conserver la garde de son fils. Elle pense qu'Alejandro rejette son père, car il ne l'aime pas, n'aime pas son odeur, sa couleur de peau, ne se sent pas en sécurité avec lui, n'aime pas son amie, la manière qu'il a de lui parler, ne se sent pas aimé, et ne reçoit pas de cadeaux. Parallèlement Mme se dit pourtant ouverte à toute démarche susceptible d'aider la relation père-fils et fait des démarches pour qu'il reçoive les soins nécessaires. Toutefois sans jamais respecter les droits de visite du père. De son côté, Mr ne comprend pas pourquoi son fils ne veut pas le voir, il est

convaincu que sa mère lui fait du lavage de cerveau et manifeste des comportements aliénants à son égard. Mr est sur la défensive et semble peu préoccupé par ce que vit son fils, même s'il a mis en place un suivi au CLSC.

Les faits rapportés dans ce signalement sont considérés comme fondés. La sécurité et le développement d'Alejandro sont compromis selon l'article de la Loi sur la Protection de la Jeunesse, 38 c) mauvais traitements psychologiques (conflit parental).

5.3. Évolution de la situation après le signalement

À la suite de l'évaluation de la situation, il a été proposé aux parents d'inscrire Alejandro au groupe « Confidences », qui s'adresse aux enfants qui ont connu le divorce compliqué de leurs parents. De plus, un suivi psychologique pour Alejandro ainsi qu'une médiation familiale sont suggérés aux parents. Les démarches ont été entreprises par Mme pour inscrire son fils à ces différents services. Le groupe « Confidences » a débuté en octobre 2011 et le suivi psychologique au mois de juillet de la même année.

Plusieurs ententes sur mesures volontaires de courtes durées ont été proposées et signées par les deux parents, qui avaient toutes en commun de laisser Alejandro dans son milieu de vie, chez sa mère ; de lui apporter les soins nécessaires en ce qui concerne son anxiété, qui a pris la forme du groupe « Confidences » auquel il a participé et ensuite de consultations chez une psychologue ; que les parents cessent de tenir des propos dénigrants sur l'autre en présence d'Alejandro ; et que les parents participent aux différentes mesures proposées.

Au fil du temps, les intervenants ont tenté d'encadrer les droits de visite du père qui étaient particulièrement problématiques. Durant le suivi psychosocial, il a fallu encadrer la collaboration de Mme au suivi, en insistant sur sa participation à l'évaluation psychologique d'Alejandro, mais aussi en insistant sur l'importance de donner accès aux intervenants tant à l'école, qu'à l'enfant lui-même, car cela était indispensable pour mener le suivi correctement.

Cependant, le point d'achoppement de la situation se situe au niveau des droits d'accès de Mr. Après avoir laissé les droits de visite du père tels qu'ils étaient avant l'intervention de la DPJ, les intervenants les ont balisés à une journée par semaine de 10h à 18h le samedi ou

le dimanche, tout en tenant compte de la volonté d'Alejandro. Puis ils ont voulu réintroduire les couchers chez le père, tout en augmentant ses droits de visite à raison d'une fin de semaine sur deux et pendant les vacances scolaires, comme prévu initialement par la Cour Supérieure. C'est à ce moment-là que Mme a mis un terme à son engagement volontaire au suivi et que la situation a dû être judiciairisée en juin 2013.

Il est évident que la collaboration de Mme est mitigée dans la mesure où elle souhaite limiter l'accès des intervenants à son fils, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de l'école, mais aussi de sa psychologue, tout comme elle souhaite finalement limiter l'accès de Mr à Alejandro, contrairement à ce qu'elle dit.

5.4. Prise en charge à l'application des mesures

De nombreux rapports ont été produits au cours du suivi de l'application des mesures qui dure depuis presque deux ans. Nous allons en faire une synthèse générale afin de faciliter la lecture et d'éviter les répétitions.

Depuis la séparation de ses parents, Alejandro vit avec sa mère dans un petit logement qui ne comporte qu'une seule chambre qu'ils partagent, chacun ayant son lit. Mr suspecte néanmoins qu'Alejandro dorme parfois avec sa mère. Il est très proche de sa mère pour laquelle il s'inquiète en permanence. Lors des visites chez Mr, Alejandro appelle et envoie des messages textes à sa mère pour savoir si tout va bien. Il s'inquiète particulièrement pour son état de santé. Alejandro a entamé un suivi psychologique, mais pas à raison d'une fois par semaine comme indiquée initialement par Mme. Les rencontres n'ont lieu qu'une fois par mois et le suivi est difficile à mettre en œuvre d'après la psychologue.

Face à son père, Alejandro est particulièrement ambivalent, il est pris au cœur du conflit et ne sait plus ce qu'il peut dire. Plusieurs événements viennent illustrer ce conflit de loyauté dans lequel il est pris. Il dit ne pas avoir de plaisir avec son père, mais lors d'un repas supervisé, l'intervenante constate la complicité qu'il a avec lui, il est détendu et rit spontanément. Pourtant, après coup, Alejandro verbalise ne pas avoir passé un bon moment avec son père et avoir joué la comédie. Après ce repas supervisé, il demande à ne pas avoir de contact avec son père de manière générale, mais paradoxalement demande à celui-ci de

l'appeler plus souvent : 3 fois par semaine, le lundi, mercredi et vendredi. Par la suite, au bilan du groupe Confidences, Alejandro exprime à la médiatrice vouloir faire plus d'activités et passer plus de temps avec son père, notamment pendant les fêtes de fin d'année. Cependant, relativement à la surprise et à la réaction de Mme, qui se met à pleurer, Alejandro se referme sur lui-même et réfute ce qu'il vient de demander et dit s'être trompé.

Enfin, Alejandro maintient toujours son discours et justifie ses refus de voir son père et ses difficultés avec lui par les différents abandons qui demeurent très présents dans la tête de l'enfant. Il arrive également qu'Alejandro tienne le même discours que sa mère à propos de son père comme quoi il « ne peut pas être un bon père, car il a eu une enfance difficile ». Il ne pense pas que la situation puisse s'améliorer malgré les efforts des intervenants, et à ce sujet il est de l'avis de sa mère. De plus, il cherche l'approbation de sa mère avant de répondre aux questions et se détend quand elle répond à sa place à une question simple concernant les projets avec son père. Tout ceci illustre bien la situation inconfortable dans laquelle il est. Il est tiraillé entre ce qu'il veut et ce que désire sa mère, pour qui le père n'est pas capable de bien s'occuper de lui.

Mr participe bien au suivi et collabore. Il a participé à un atelier pour les compétences parentales au CLSC de son quartier ainsi qu'au bilan du groupe « Confidences ». Il se tient, de plus, disponible pour une médiation familiale et pour rencontrer la psychologue d'Alejandro. Pourtant il se dit fatigué par la situation des contacts qui sont trop irréguliers et ne voit pas d'amélioration. Alejandro est régulièrement malade ou demande à voir sa mère, car il ne « veut pas laisser maman, toute seule ». Parfois, il manifeste son découragement face à la situation et est tenté de laisser tomber, « si mon fils me dit qu'il ne veut plus me voir je laisserai faire ». Lorsque des contacts ont lieu, il les qualifie de positifs, chaleureux et détendus, mais observe qu'à la fin de la visite Alejandro se referme et devient anxieux lors du retour chez sa mère.

Le suivi psychosocial avec Mme est plus difficile, car elle est peu disponible en raison de son travail et s'oppose à ce qu'Alejandro soit rencontré seul par l'intervenante. Elle dit avoir conscience de l'importance des contacts père-fils, mais est intrusive lors de ceux-ci : elle envoie des messages textes, appelle souvent, annule au dernier moment et ne respecte pas le calendrier. Mme est particulièrement dans le contrôle, elle s'immisce lors des

contacts père-fils et vérifie que tout se soit bien passé comme prévu au retour de l'enfant. Elle maintient son discours dénigrant en disqualifiant le père et ses habiletés, même en présence d'Alejandro. Toute l'aide proposée pour améliorer les contacts a été refusée par Mme et ceux-ci se maintiennent difficilement dans le temps. Selon Mme, le refus d'Alejandro de voir son père s'explique par les traumatismes qu'il a vécus (abandon dans un centre d'achat par exemple), ce qui justifie le manque de confiance d'Alejandro en son père. Mme restreint les contacts, car selon elle c'est un mauvais père à cause de son enfance et soutien qu'il ne changera pas. Toutefois, quand elle a besoin de faire garder son fils, elle fait appel à lui. Ceci revient à dire à Alejandro : « ton père n'est pas un bon père pour toi, mais quand j'ai besoin de lui il est capable de s'occuper de toi ». Cela place Alejandro dans une position ambiguë et intenable. Par ailleurs, il a été difficile d'obtenir sa collaboration à l'évaluation psychologique, refusant que le lien mère-fils soit évalué, car elle ne se considère pas en cause dans les refus d'Alejandro de voir son père. L'évaluation psychologique a donc pris plus de temps en raison de la collaboration mitigée de Mme.

5.5. Évaluation psychologique de la situation

Une évaluation psychologique a été menée pour évaluer l'impact du conflit de garde sur le développement de l'enfant, lié aux enjeux de la séparation. Mais aussi pour explorer une hypothèse d'aliénation parentale en lien avec les préoccupations de l'intervenante sociale, quant aux difficultés du père d'obtenir le respect de ses accès à son fils. De plus, une exploration de la dynamique affective d'Alejandro, des éléments dépressifs et des verbalisations suicidaires survenues par le passé (annonce de l'augmentation des visites chez le père) va être faite. Pour finir, la psychologue va explorer la qualité de la relation parent-enfant.

Pour résumer, la situation n'a pas évolué, malgré le temps et les services apportés. Alejandro est toujours fermé à l'idée de passer la nuit chez son père, qu'il justifie par des peurs, de l'insatisfaction et de l'insécurité. Pourtant les intervenants observent un lien affectif positif entre le père et son fils, ce qui vient contredire les propos de l'enfant.

Seule la relation parent-enfant a pu être évaluée par la psychologue en raison du refus de Mme de s'y soumettre. Il était convenu que Mme accompagne Alejandro à la première

visite et le père à la deuxième, mais elle s'est présentée seule au premier rendez-vous et a pleuré durant toute la rencontre, elle apparaît envahie et débordée par ses émotions. Elle attribue la souffrance et les difficultés de son fils au père, sans qu'elle-même n'ait aucune responsabilité quant à la situation et aux difficultés d'accès de Mr. Par ailleurs, la psychologue observe qu'en présence de sa mère Alejandro la cherche du regard, guette son approbation et ses réactions.

La relation mère-fils est fusionnelle c'est-à-dire que les identités sont peu différenciées et se reflètent l'une l'autre, en raison d'une trop grande proximité affective et relationnelle. Alejandro se tient en retrait et veut faire « comme elle ». Alejandro est en quête de support, et de sécurité affective, mais la mère apparaît davantage répondre à ses propres besoins affectifs, ce qui engendre de la frustration pour Alejandro.

Lors de la deuxième visite Mr accompagne Alejandro et la psychologue observe une belle relation entre les deux. Cependant, Alejandro parle de son lien avec son père avec des mots qui semblent peu crédibles, qui ressemblent à un « discours répété, mais non habité ». Les images qu'il véhicule ne correspondent pas aux observations. Depuis 2012 les contacts sont particulièrement irréguliers et Mr est résigné à ne voir son fils que quand celui-ci l'a décidé. Par ailleurs, les moments de passage de garde sont difficiles, car Alejandro a du mal à quitter sa mère. Il est anxieux quand il la quitte, mais retrouve rapidement son calme avec son père.

La relation père-fils paraît sécurisante. Les limites et les frontières entre les deux sont conformes à l'âge d'Alejandro. Mr est sensible aux besoins de son fils et disponible affectivement pour y répondre. Alejandro est plus indépendant, il ne cherche pas à être validé par son père. L'observation de la relation permet de conclure qu'Alejandro « se sent en sécurité avec son père, apprécie sa présence et partage une complicité avec lui ».

Il existe un écart entre le discours de l'enfant et sa réalité affective. Alejandro vit un conflit interne qui l'empêche d'investir pleinement sa relation avec son père. Ceci s'accompagne d'inquiétudes, de préoccupations multiples de peurs et d'une anxiété de séparation importante. La perte de sa grand-mère maternelle dans sa tendre enfance, l'amène à avoir

peur de perdre sa mère à cause du cancer. Celle-ci est perçue par Alejandro comme inquiète et préoccupée lorsqu'il n'écoute pas et s'éloigne d'elle.

Pour conclure, il apparaît qu'Alejandro se nourrit d'un discours rempli de peurs et d'angoisses. Une partie de ses symptômes sont appris et servent à le maintenir dans une position peu propice à son épanouissement. Alejandro présente un état d'angoisse en lien avec la relation mère-fils qui comporte une peur profonde, celle de la séparation et de la perte. Cette problématique affective appartient à l'histoire maternelle, mais il la porte par procuration. Ses peurs et ses angoisses ne sont donc pas liées à un manque d'habiletés parentales de Mr, ni à un état de stress post-traumatique. Dans la relation mère-fils, il y a une confusion des rôles et des frontières. Il a conscience des faiblesses de sa mère et se positionne dans un rôle de parent quand il cherche à prendre soin d'elle et à répondre à ses angoisses de séparation. Par ailleurs, en raison du défaut de la fonction paternelle, il existe un rapport symboliquement incestueux entre Alejandro et sa mère, car il contrôle et gère la distance avec son père, comportement qui est encouragé par la mère. Ceci est suivi par des angoisses et peur de représailles qui se manifestent par des symptômes anxieux. Dans les courts moments de relation avec son père, il apparaît que Mr le sécurise et ceci contribue à le rassurer sur l'amour inconditionnel que lui porte son père. Pris dans cette dynamique, Alejandro a fait le choix de se tenir éloigné de ce père aimant et sécurisant, en adoptant un discours et une position qui le maintiennent dans la relation fusionnelle à sa mère. Mais cela a des effets néfastes sur son épanouissement, car une partie de lui renonce à vivre, et cela provoque l'émergence de symptômes anxieux, de cauchemars, de peurs et d'éléments dépressifs.

Mme est persuadée que le père est un mauvais parent, par conséquent elle n'autorise pas le développement de la relation père-fils. Il est probable que ce soit une situation d'aliénation parentale et la psychologue recommande une augmentation des contacts père/fils pour rééquilibrer les forces parentales auprès d'Alejandro.

ANALYSE ET INTERPRÉTATION DU MATÉRIEL

Au regard de ces trois situations, nous allons tenter de mettre en évidence les éléments importants qui se dégagent vis-à-vis de la problématique d'aliénation parentale. Pour chaque enfant, nous allons faire l'analyse du profil de sécurité affective, réalisé grâce à l'entrevue dirigée faite avec leur père, ce qui a permis de remplir la Grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire (outils mis au point au Centre Jeunesse de Laval). S'ajoute à cela, pour Samuel et William, les résultats obtenus à la Grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire remplie par leur enseignant. Ceci dans le but d'avoir un aperçu des comportements d'attachement de l'enfant dans un autre milieu qu'il fréquente quotidiennement et où il peut créer des liens d'attachement distincts de sa famille. Cette tentative de comparaison des deux milieux provient de l'idée que l'enfant va reproduire à l'école le même type de relations et de comportements que ceux qu'il a construits avec ses figures d'attachement. Le professeur ne fait pas ici office de figure d'attachement, mais tout au moins de figure significative pour l'enfant et c'est à ce titre qu'une comparaison sera effectuée. De plus, la comparaison entre les deux milieux que fréquentent le plus les enfants permet d'enrichir l'analyse du profil de sécurité affective. Elle se fera suivant la grille et la théorie utilisées au Centre Jeunesse de Laval par les intervenants de terrain qui pratiquent l'entrevue dirigée. Nous terminerons par une conclusion générale pour chaque cas, en reprenant tous les éléments pertinents au regard de notre problématique, afin de faire une analyse verticale synthétique de chaque situation.

1. Samuel

1.1. Le profil de sécurité affective

L'entrevue dirigée avec le père de Samuel s'est déroulée en deux rencontres pour un total de 4 heures, au mois de mai 2013, dans les locaux du Bureau ouest du Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire. Samuel n'était pas présent lors des entrevues, car il était à l'école au moment des rencontres.

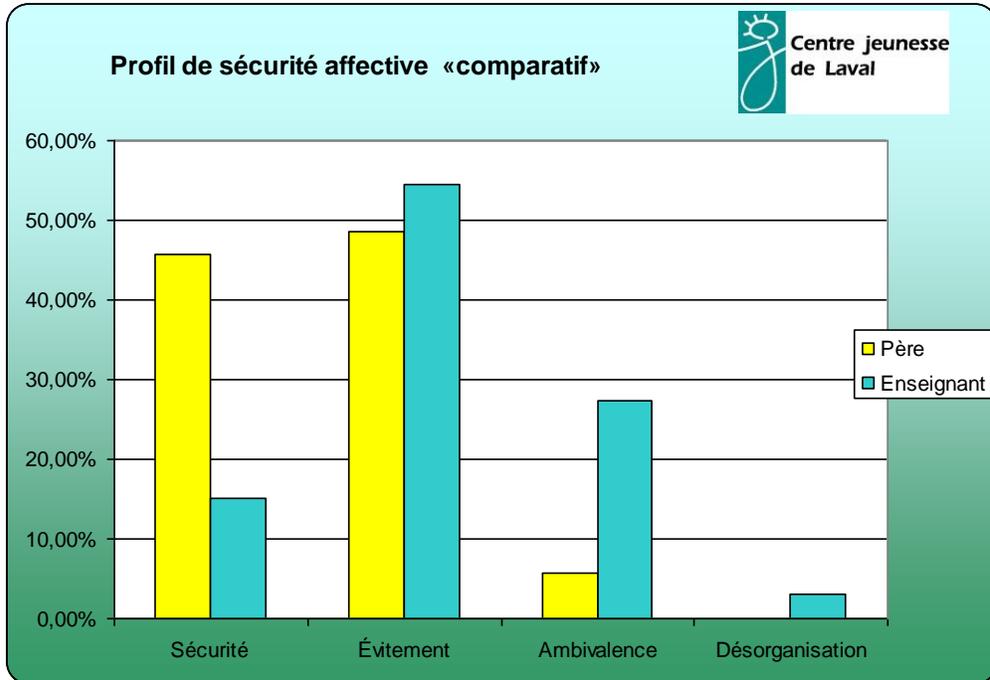


Tableau I : Profil de sécurité affective « comparative » de Samuel

Nous avons pu réaliser un profil de sécurité affective « comparative » grâce aux deux Grilles d'observation des indices de sécurité affective de Samuel, réalisées par son père et son enseignante.

Du côté du père, il apparaît que la dimension qui domine est celle de l'évitement, suivie de près par la sécurité qui est la dimension mineure du profil de sécurité affective. Ceci nous amène à penser que Samuel ne doit pas trop oser exprimer ses émotions à la maison. Il semblerait qu'il soit plutôt effacé chez son père, ce qui est confirmé dans les différents rapports qui font état de la place que prend sa sœur à la maison. Ceci ne fait que renforcer la tendance naturelle de Samuel à s'effacer. Avec son père, Samuel adopte parfois un comportement ambivalent également, mais en proportion bien moindre que l'évitement ou la sécurité. Avec ce type de profil nous pouvons faire l'hypothèse que Samuel ne se sent pas vraiment reçu par son père et que lorsqu'il vit de la détresse il ne peut pas véritablement compter sur lui, donc il préfère l'éviter, car il pense avoir de fortes chances de le déranger ou d'être rejeté.

À l'école, nous retrouvons le même type de profil, avec l'évitement comme dimension majeure, mais avec de l'ambivalence pour la dimension mineure. Cette répartition des comportements fait penser à une organisation non sécurisée, mais qui tend en particulier vers la désorganisation, car la proportion de sécurité est assez faible à l'école. Ce type de profil permet de dire que Samuel est particulièrement évitant dans le milieu scolaire et qu'il peut devenir agressif envers les autres enfants, car il sera potentiellement jaloux de ceux qui peuvent avoir accès aux adultes, ce qui n'est pas son cas. Quand il approche les adultes, il a sûrement tendance à se manifester haut et fort, mais de manière inadéquate et avec maladresse, car il n'est pas sûr de mériter d'être aidé et réconforté.

Les résultats du profil de Samuel sont ensuite ventilés selon les différents secteurs d'adaptation. Les résultats obtenus, grâce à l'entrevue dirigée menée avec le père de Samuel, sont présentés au tableau II.

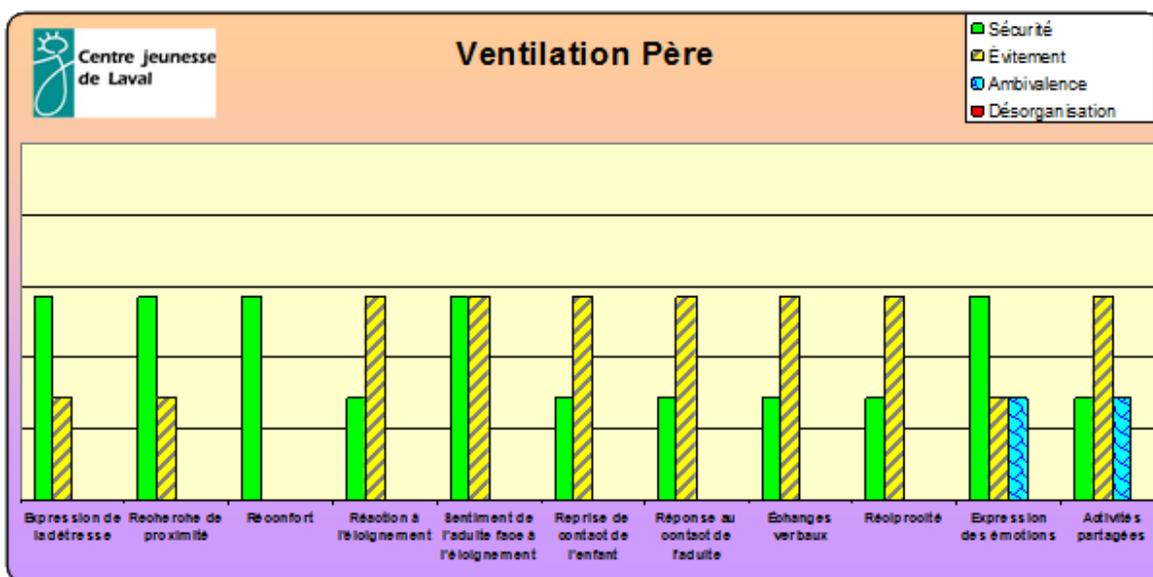


Tableau II : Ventilation de la grille du père tirée de l'entrevue dirigée

D'un point de vue général, nous retrouvons de la sécurité dans tous les secteurs évalués, mais en moins grande proportion pour la réaction à l'éloignement, la reprise de contact de l'enfant, la réponse au contact de l'adulte, les échanges verbaux, la réciprocité et les activités partagées, où l'évitement domine le tableau. Cela nous amène à penser que les

retrouvailles sont problématiques deux fois sur trois, tout comme les autres activités de la vie quotidienne.

De plus, il y a de l'ambivalence de manière sectorisée dans l'expression des émotions et les activités partagées notamment, ce qui renforce l'impression selon laquelle Samuel ne sait pas comment exprimer ses émotions et partager un moment agréable avec son père.

En revanche, il semblerait que pour la variable du réconfort, Samuel soit complètement sûr d'obtenir l'aide de son père, ce qui est tout de même encourageant pour le profil. Cette sécurité domine finalement dans les situations de détresse, même si Samuel ne sait pas toujours s'il peut exprimer sa détresse à son père au risque de se faire rejeter. Samuel a visiblement des faiblesses que son profil de sécurité affective révèle, car l'évitement domine : il est présent dans presque tous les secteurs d'adaptation de l'enfant, évalués par la grille d'observation. Pourtant il a également des forces que l'on pourra utiliser pour renforcer le sentiment de sécurité de Samuel avec son père en particulier.

L'analyse de la ventilation nous permet de dégager un certain nombre d'interventions à privilégier pour renforcer le sentiment de sécurité de Samuel et faire baisser ses comportements d'évitement. Elles peuvent être intégrées dans le Plan d'intervention et devraient être présentes dans l'esprit des intervenants au dossier.

Avec le père, afin de mettre en évidence les interactions positives, nous pourrions utiliser les activités qu'ils font ensemble en les valorisant. Cela revient à insister sur les choses qu'ils aiment faire ensemble pour qu'ils aient un vécu partagé positif sur lequel pourraient se développer de nouvelles activités à faire à deux. Il serait également primordial de ne pas renforcer l'autonomie de Samuel, qui a déjà tendance à faire les choses tout seul dans son coin. De plus, il serait intéressant de mener un travail avec le père de Samuel autour des émotions, car il semble que cela soit particulièrement problématique pour l'enfant. Cela peut se faire en explorant tout d'abord les zones de confort et d'inconfort de Mr, c'est-à-dire connaître un peu son histoire personnelle et l'analyser en parallèle avec ce que peut vivre Samuel. Identifier ce que cela provoque chez ce père, pour l'aider à mieux comprendre son enfant, tout en valorisant ce qu'il fait bien. Par exemple, quand Samuel a de la peine, voir auprès de Mr ce que cela lui fait ressentir. Voir comment il pourrait s'y

prendre pour le consoler. Cela revient à explorer le vécu émotif du père en lui faisant nommer ce qu'il ressent et lui montrer que les émotions ne sont pas menaçantes. Que l'on peut les exprimer sans honte et en toute transparence. Mr pourrait également porter attention au retour de l'école de son fils et noter s'il y a des différences d'une fois sur l'autre, qui seraient des indices de l'humeur de Samuel. Ce comportement pourrait soutenir les échanges verbaux, que Samuel a tendance à éviter de manière naturelle.

Auprès de Samuel, pour moduler la proximité et la distance il faut que Mr se montre présent pour lui, qu'il sente que son père l'accueille avec bienveillance, par exemple quand il rentre de l'école. L'important est de prendre quelques minutes par jour pendant lesquelles les deux s'arrêtent et où Mr demande à Samuel comment il va, afin de le pousser à exprimer ses émotions. Par ailleurs, lors de l'entrevue Mr nous a rapporté que « Samantha est la fille à son père, tandis que Samuel est le fils à sa mère » et que c'est quelque chose qui est souvent dit devant les deux enfants. Il serait sûrement profitable que Mr ajoute auprès de Samuel qu'il est également « le fils de son père », pour rétablir l'équilibre et ne pas condamner Samuel à n'être que le fils de sa mère. D'autant plus que celle-ci est perçue négativement par l'ensemble de la famille de Samuel. Enfin, Samuel doit arriver à composer avec les conflits, car il a plutôt tendance à exprimer ce qu'il ressent dans l'agir, donc encore une fois le pousser à exprimer ses frustrations et ses émotions intenses, tout en mettant un cadre clair pour éviter les débordements.

La ventilation obtenue grâce à la grille d'observation des indices de sécurité affective, remplie avec l'enseignante de Samuel vient compléter le portrait de Samuel et nous donner des indices supplémentaires sur son profil.

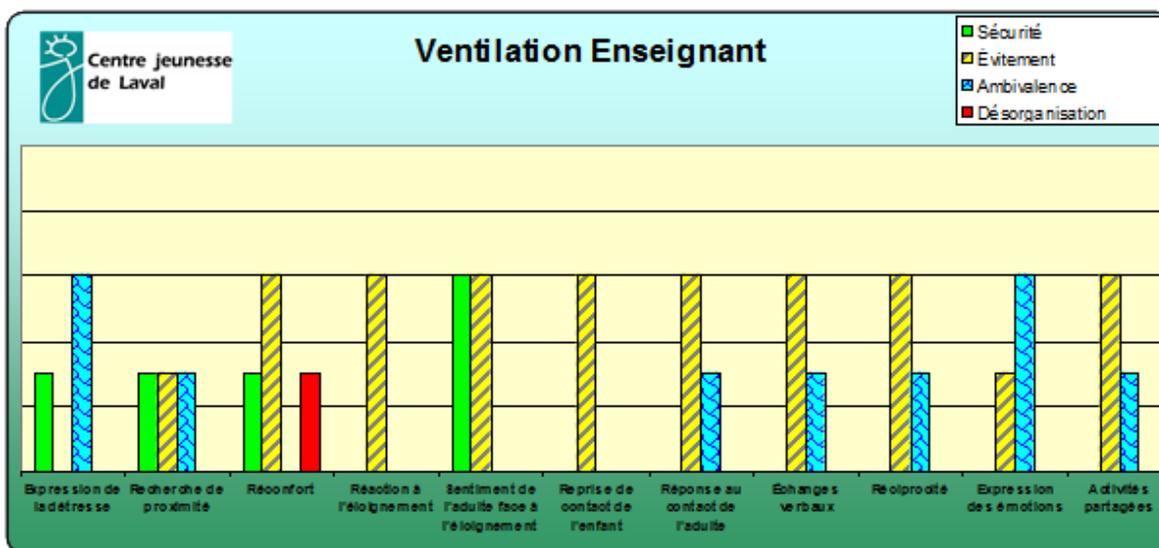


Tableau III : Ventilation « grille enseignante » de Samuel

Il apparaît d'emblée dans la ventilation obtenue avec la grille de l'enseignante que l'école n'est pas du tout un milieu sécurisant pour Samuel. C'est à nouveau l'évitement qui domine le portrait avec toutefois plus d'ambivalence et avec un peu de désorganisation en ce qui concerne le réconfort. Il semblerait que la plupart du temps Samuel évite d'entrer en relation, mais que quand il le fait, il ne sait pas trop comment se comporter ni comment exprimer ce qu'il veut et ce qu'il ressent. Finalement, il y a un peu de sécurité dans les situations de détresse, mais accompagné d'évitement, d'ambivalence et même de désorganisation pour la variable réconfort. Nous retrouvons également de la sécurité chez l'adulte lors de séparation, mais pas uniquement, ce qui nous fait dire que les adultes perçoivent les difficultés de Samuel, mais qu'ils ne savent eux non plus pas trop comment les aborder. Nous notons à nouveau un pic d'ambivalence en ce qui concerne l'expression des émotions, qui était présente avec le père, mais en moins grande proportion. Ce portrait est cohérent avec celui obtenu avec le père, bien que l'ambivalence soit ici bien plus intense et qu'il y ait beaucoup moins de sécurité. L'école est sûrement source d'angoisse pour Samuel, qui ne sait finalement pas trop comment se comporter ni à qui se référer. C'est pourquoi il serait probablement bénéfique pour Samuel de trouver un adulte significatif de référence pour l'année prochaine, le professeur de sport par exemple puisque Samuel a un

intérêt particulier pour le sport. Cette personne pourrait être présente pour Samuel quand quelque chose le dérange et qu'il a besoin d'être pris en charge émotionnellement.

Les principaux éléments à retenir sont essentiellement de créer une routine de retour de l'école en instaurant un moment chaleureux pendant lequel père et fils prennent quelques minutes pour parler de ce qui s'est passé à l'école, mais aussi pour évoquer la manière dont Samuel se sent, afin de le pousser à exprimer ses émotions. Il s'agit pour Mr d'amener Samuel à nommer ses émotions, en montrant l'exemple.

1.2. Conclusion générale

En parcourant les divers rapports émis au sujet de Samuel et de sa situation familiale, il apparaît d'emblée que le conflit de séparation entre ses parents existe depuis de nombreuses années (sept ou huit ans) et que cela a indéniablement eu des impacts sur lui. Ayant 12 ans au moment de l'étude, nous pouvons affirmer qu'il a vécu plus de la moitié de sa vie au sein d'un milieu marqué par la violence entre ses parents. Ses parents se sont séparés quand il avait 5 ans environ, mais il semble, aux dires de Mme comme de Mr que le climat avant leur séparation était déjà teinté de violence. Violence qui serait du fait de Mr selon Mme et du fait de Mme selon Mr. Ceci illustre bien la tendance des deux parents à se rejeter la faute l'un sur l'autre.

En effet, Samuel éprouve des difficultés à différents niveaux. Du point de vue scolaire, malgré le support qu'il reçoit depuis quelques années à l'école pour ses difficultés d'apprentissage (psychoéducatrice, orthopédagogue), il semblerait que celles-ci ne se résorbent pas et qu'au contraire il prenne de plus en plus de retard, car il va doubler sa 6^e année de primaire. Samuel fréquente une classe régulière, mais il s'agit d'une classe qui regroupe tout de même les élèves difficiles de l'école. Sa classe est en effectif réduit (elle est composée de 15 élèves) en raison des problèmes de comportement et du retard académique de ces élèves. En effet, Samuel démontre de l'agressivité envers ses camarades à l'école et cherche souvent le conflit. Vis-à-vis de l'autorité de l'école, il ne manifeste pas trop d'agressivité, mais serait plutôt dans la fuite et l'évitement, comme le démontre le tableau III, qui présente la ventilation de la grille d'observation des indices de sécurité affective réalisée avec son enseignante.

À la maison, il est rapporté depuis plusieurs années maintenant que Samuel fait des crises, et manifeste son agressivité envers sa sœur, mais aussi envers les objets (lance des objets à travers la pièce, a fait des trous dans le mur). Grâce au travail déjà effectué avec Samuel par les intervenants de la DPJ, il semblerait que ses comportements agressifs envers sa sœur aient grandement diminué, mais il ne demeure pas moins sujet à des colères et des crises face à son père. Samuel est difficile avec son père, qui en retour utilise parfois des méthodes éducatives inappropriées, ce qui a été reconnu par le Juge de la Chambre de la Jeunesse à deux reprises.

Mme réagit fortement face à cela et a fait intervenir plusieurs fois la police pour que Samuel porte plainte. C'est justement suite à une plainte policière que le dossier de Samuel et sa sœur a été ouvert pour mauvais traitements psychologiques, en lien avec le conflit de séparation et pour violence physique de la part du père, pour l'utilisation de méthodes éducatives inappropriées. Les précédents signalements n'ont pas été retenus, car il semblerait qu'il y ait souvent une différence entre ce que Samuel raconte à sa mère et ce qu'il dit ensuite aux enquêteurs de la police ou de la protection de la jeunesse. Samuel avoue lui-même exagérer auprès de sa mère l'intensité de ce que lui fait son père. Pourtant Mme est sourde aux arguments qui amènent la fin des investigations policières et la fermeture de ses signalements répétés, car elle reste persuadée que Mr est un mauvais père qui frappe ses enfants. Mme tient ce type de discours depuis le début de l'intervention de la DPJ et ceci même devant les enfants, qui vivent le conflit de séparation en direct. Elle maintient un discours négatif et dévalorisant envers Mr auprès des enfants et surtout de Samuel qui est très sensible à ce que dit sa mère. C'est ainsi qu'elle fait passer un message dénigrant auprès de lui et qu'il est ainsi pris entre ses deux parents comme dans un étau. Samuel dit formellement aimer ses deux parents et ne pas vouloir choisir, mais le comportement de sa mère réclame un choix qu'il ne peut et ne veut pas faire.

Pour trouver une explication à l'attitude de Mme, nous nous référons à l'analyse psychologique qui a été réalisée et qui révèle la possible présence de « ruminant cognitive pouvant amener une attitude vindicative en plus de certains désordres de la pensée dans le registre paranoïde ». Cela se traduit chez Mme par la revendication acharnée de la garde de ses enfants, qui dure depuis plusieurs années, car elle est persuadée que tout vaudrait

mieux, pour ses deux enfants, que de rester avec leur père. En effet, lors de la dernière audience de la Chambre de la Jeunesse, Mme se disait incapable pour le moment de prendre en charge ses deux enfants à temps plein, comme elle le demandait jusqu'alors, mais réclamait plutôt qu'ils soient placés en foyer d'accueil par la DPJ. Cette option n'a pas été privilégiée par le juge qui a laissé les enfants chez leur père, mais Mme a continué à leur parler de placement et de changement d'école, ce qui empêche Samuel, tout au moins, d'investir son père positivement sur le long terme et donne une vision incertaine à son avenir.

Tout ceci permet de bien comprendre l'environnement émotionnel et affectif de Samuel, qui a bien saisi l'enjeu de sa garde. Il participe au conflit en nourrissant les angoisses de sa mère concernant les capacités du père à être un « bon père ». Il se retrouve au cœur d'un conflit de loyauté et sa mère lui fait porter le fardeau du choix, même si l'intervention de la DPJ aurait dû le soulager de ce choix. Grâce à l'intervention Mr semble avoir pris conscience de l'impact du dénigrement, dans une certaine mesure, mais Mme continue à dénigrer le père, à demander aux enfants s'ils se font frapper, à leur parler de placement, de changement d'école et continue ses plaintes à la police, malgré le suivi déjà entamé, car elle croit foncièrement que ses enfants ne sont pas bien et sont en danger chez leur père. La psychologue relève la présence de souffrances du passé chez la mère, qui sont non réglées et d'angoisses qu'elle induit à ses enfants, en leur tenant des propos empreints de peur.

Nous ne parlerons pas ici de véritable aliénation parentale, mais plutôt de comportements aliénants que l'on retrouve davantage chez Mme. Elle dénigre Mr devant les enfants, leur transmet sa peur pour leur sécurité quand ils sont avec leur père, fait porter plainte Samuel pour dénoncer la violence physique du père, projette sur Samuel ses angoisses liées à son propre passé (abus sexuels de la part de son père – le grand-père de Samuel). L'évaluation psychologique ne fait pas allusion à de l'aliénation parentale, mais remet en question les capacités de Mme à prendre soin de ses enfants sur le long terme, en raison des difficultés affectives et émotionnelles qu'elle n'a pas réglées. Mme dit avoir entamé un suivi, mais nous n'avons pas plus de détails à ce sujet.

Les contacts avec les enfants n'ont pas toujours été irréguliers depuis la séparation des parents, mais les enfants ont pratiquement toujours été confiés à la garde du père avec une

période de garde partagée qui n'a pas fonctionné en raison du conflit entre les parents. Aujourd'hui, les contacts sont supervisés, car Mme continuait à adopter des comportements que nous pouvons qualifier d'aliénants à l'égard de ses enfants. Samuel est celui des deux enfants qui y est le plus sensible. Ses difficultés sont nombreuses et son profil de sécurité affective nous montre un garçon déstabilisé par la situation qui perdure depuis trop longtemps. Par rapport au conflit, il semblerait qu'il ait adopté une attitude d'évitement qui lui permet de ne pas y être trop confronté, mais lorsqu'il n'a pas le choix et qu'il doit y faire face, son ambivalence est claire. Il ne sait pas quoi, ni qui choisir entre ses deux parents.

2. William

2.1. Le profil de sécurité affective

L'entrevue dirigée avec le père de William s'est déroulée en deux rencontres pour un total de 3heurs 30, en mars-avril 2013, au domicile de Mr. Dans la mesure où les rencontres avaient lieu le soir après le travail de Mr, William était présent au domicile, mais restait dans une autre pièce, bien qu'il lui arrivait de venir demander quelque chose à son père de temps en temps.

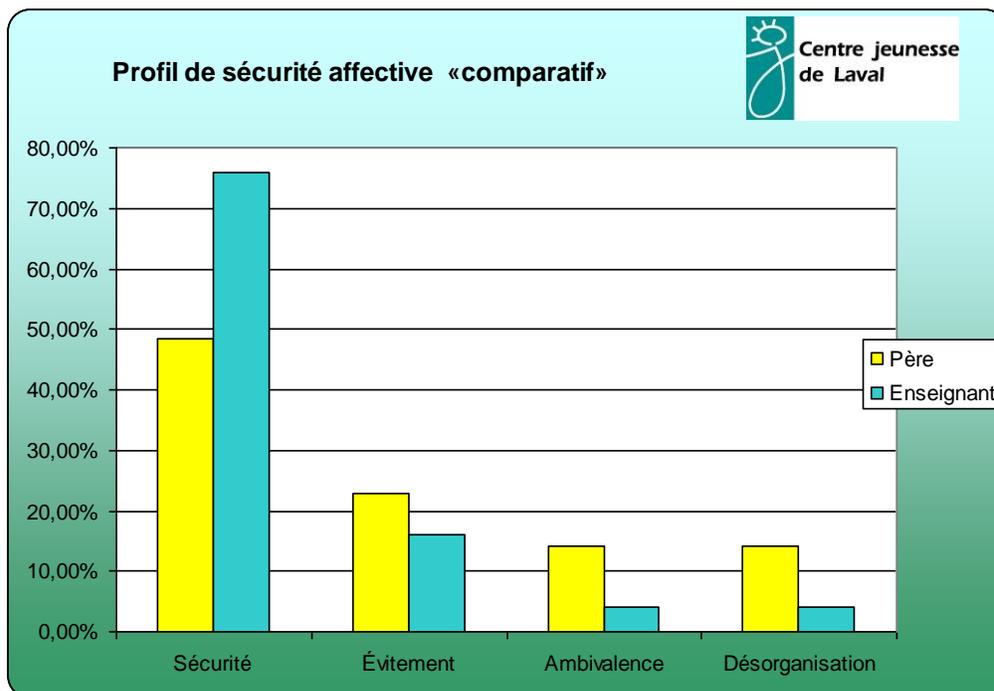


Tableau IV : Profil de sécurité affective « comparative » de William

Nous avons pu réaliser un profil de sécurité affective « comparative » grâce aux deux Grilles d'observation des indices de sécurité affective de William, que nous avons à notre disposition, celle du père et celle de l'enseignant. Avec le père, la dimension affective majeure est la sécurité et la mineure est l'évitement, tout comme avec l'enseignant. Les résultats des deux grilles sont relativement cohérents dans la mesure où les dimensions majeures et mineures sont les mêmes avec le père et le professeur, mais dans une proportion différente tout de même. Il semble qu'auprès du professeur la sécurité domine complètement le profil, avec plus de 70% des fois où William adopte un comportement de type sécurisé. Et le reste est réparti sur les trois autres dimensions. En revanche, le profil avec le père est plus inquiétant dans la mesure où la sécurité n'atteint pas les 50%, c'est-à-dire que plus d'une fois sur deux, William n'est pas capable d'être rassuré, car il n'est pas persuadé de mériter l'attention et le réconfort de l'adulte, et qu'il pense qu'il va être rejeté ou ignoré, voir même que l'on pourrait lui faire du mal. Les trois dimensions non sécurisées représentent à elles trois, dans 50% des cas, la manière dont William va réagir, ce qui fait tendre le profil vers la désorganisation. Face à cela, Mr peut se sentir impuissant et incompetent lorsque le comportement de son fils se désorganise.

En raison de l'évitement qui est la dimension mineure du profil de William, il faut que Mr soutienne l'exploration chez son fils, tout en le guidant et en restant attentif de loin à ce que fait son fils. Il faut qu'il évite d'être trop distant en intervenant pour rassurer son fils surtout si celui-ci ne manifeste pas sa détresse spontanément. Il faut que Mr anticipe et le rassure, même s'il a l'impression que William n'en a pas besoin, car celui-ci ne montrera pas forcément qu'il ne va pas. C'est pour cela que Mr doit vérifier l'état d'esprit de William en posant des questions à son fils et en décodant ses émotions même quand il a l'air d'aller bien. Mr doit rester proche physiquement ou maintenir son attention pour répondre au besoin de réconfort de William.

Les résultats du profil de William sont ensuite ventilés selon les différents secteurs d'adaptation évalués. Les résultats obtenus grâce à l'entrevue dirigée menée avec le père de Samuel sont présentés au tableau V.

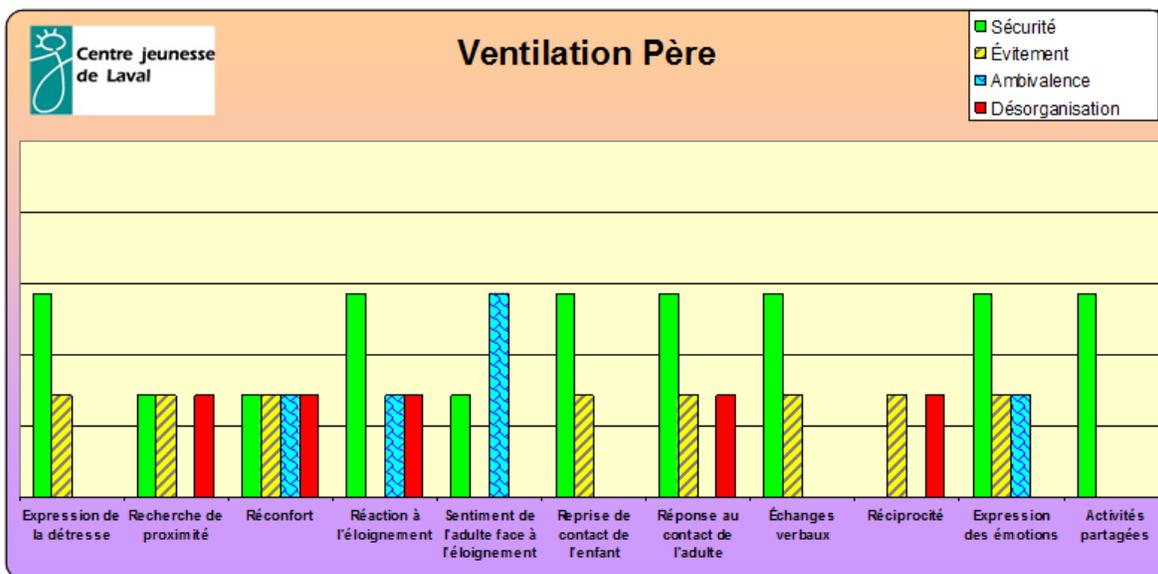


Tableau V : Ventilation de la grille du père tirée de l'entrevue dirigée

D'un point de vue général, nous remarquons sans surprise que les quatre dimensions comportementales sont réparties sur la ventilation en fonction des secteurs d'adaptation analysés. En ce qui concerne les comportements de réconfort de William, nous notons la présence de sécurité, mais pas de manière très marquée. En effet, pour l'expression de la détresse, la sécurité est présente deux fois sur trois, associée à l'évitement. Ce qui revient à dire que la plupart du temps William demande du réconfort à son père et s'attend à en trouver, mais que parfois il adopte un comportement d'évitement et qu'il se calme tout seul. Par ailleurs, en ce qui concerne la recherche de proximité et de réconfort, William se présente davantage comme un garçon désorganisé, car il n'a pas de comportements préférentiels et change tout le temps. Face à cela, Mr doit se trouver bien démuni, ne sachant pas comment réagir pour offrir son aide à son fils, qui finalement n'est pas prévisible dans ses réactions.

Face à l'éloignement, William manifeste sa sécurité une fois sur deux et le reste du temps il est soit ambivalent, soit désorganisé. Parfois, il est à l'aise et parfois non. Quand il va chez sa mère, William a tendance à organiser la fin de semaine de son père. Cela amène Mr à se sentir plus ambivalent face à l'éloignement. Ne sachant pas comment son fils va réagir, lui-même ne le sait pas non plus et il oscille entre recherche de proximité et éloignement.

Pour la reprise de contact en revanche la sécurité domine avec une pointe d'évitement de temps en temps et un peu de désorganisation en réponse au contact de l'adulte. Mr nous a rapporté que les retours de chez la mère en particulier, étaient difficiles, car William évite le contact avec lui et ne veut pas raconter ce qu'il a fait, au risque de dire quelque chose de négatif sur sa mère et qu'ensuite il contrôle la reprise du contact au couché.

Du côté des échanges verbaux et de l'expression des émotions, William se montre sécurisé une fois sur deux, mais démontre également des comportements évitants et parfois ambivalents. En revanche, les activités partagées semblent être complètement sécurisantes pour William qui y trouve des gratifications positives. Ils ont en effet l'habitude de faire des activités ensemble depuis que William est petit.

L'analyse de la ventilation nous permet de dégager un certain nombre d'interventions à privilégier pour renforcer le sentiment de sécurité de William et faire baisser ses comportements désorganisés.

Auprès du père, pour mettre en évidence les interactions positives entre William et son père, nous pouvons reconnaître les compétences de Mr vis-à-vis de l'exploration, pour lui montrer qu'il peut bien faire. Il faut en parallèle que Mr développe des techniques pour décoder et identifier les émotions et les signes de détresse chez son fils qui ne les manifestera pas forcément clairement. Pour cela il faut que Mr soit attentif et à l'écoute de William pour pouvoir le rassurer même quand William va explorer. Mr peut nommer les craintes possibles de son fils pour le sonder. De plus, Mr doit donner à son fils des points de repère stables pour gérer l'éloignement. Il peut par exemple retirer le choix du menu au petit déjeuner, dans le but de créer un futur prévisible et stable, ce qui sera rassurant pour William. Toujours dans le but de le rassurer, Mr peut mettre en place des routines pour les moments de séparation, afin d'être le plus prévisible possible. En parallèle, il peut développer les activités partagées dans lesquelles il favorise l'exploration, car c'est un élément dans lequel William se sent bien et en confiance. Afin de soutenir le développement des compétences de William, Mr peut utiliser les activités qu'ils font ensemble pour lui montrer de nouvelles choses, en dehors des tâches de la maison, en privilégiant les activités ludiques par exemple. Mr doit utiliser le vécu partagé positif tout en continuant à prendre en charge son fils, pour encourager les initiatives de William, le

réconforter et le féliciter. Il serait intéressant également que Mr observe son fils à son retour de chez sa mère et lui renvoie en miroir ce qu'il observe afin de mettre l'accent sur les moments de retrouvailles avec son fils. Il peut ainsi identifier les émotions chez son fils et les nommer. Il serait sûrement utile d'accompagner, Mr dans cette démarche en particulier avec des moments de coaching pendant lesquels l'intervenant renvoie au père ce qu'il semble vivre.

Le travail à mener auprès de William consiste à encourager Mr à manifester sa joie quand William vient vers lui. Nous pourrions utiliser le vécu partagé, déjà positif pour diversifier les activités qu'ils font tous les deux. En lui donnant le choix sur certaines choses, Mr pourrait encourager l'initiative chez William et mettre en place un échange d'idées et d'impressions autour des activités partagées. Lors des conflits ou des moments de stress, Mr doit être attentif aux émotions de son fils, tout en lui permettant d'exprimer ses émotions et sa colère sans peur de perdre l'amour de son parent. Mr doit arriver à décoder les émotions de son fils et les précurseurs de sa détresse afin de lui apporter réconfort et soutien, même s'il ne le demande pas. Au retour de chez la mère, il serait intéressant de modifier la routine de reprise de contact, car elle semble problématique. Par exemple, Mr pourrait raconter sa fin de semaine à son fils et demander à William de nommer les choses intéressantes vécues chez Mme, tout en faisant attention de préserver William du conflit de loyauté. Les deux auraient à gagner à participer à des ateliers parents-adolescents, afin que Mr travaille ses capacités et sa sensibilité parentales, et que chacun développe sa capacité d'introspection pour favoriser l'expression des émotions.

Nous avons également pu rencontrer l'enseignante de William avec laquelle nous avons rempli la Grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge scolaire et préscolaire, dans le but d'avoir un aperçu des comportements d'attachement de William dans un autre milieu qu'il fréquente quotidiennement et où il peut créer des liens d'attachement distincts de sa famille.

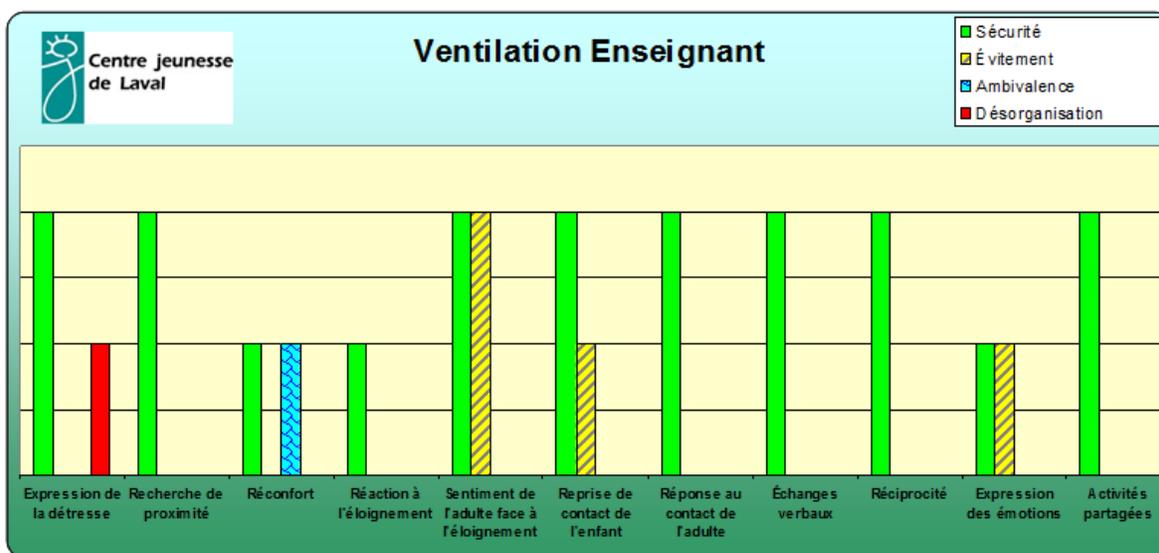


Tableau VI : Ventilation « grille enseignant » de William

Avec son professeur, la sécurité domine le profil. En effet, un lien particulier unit William avec son professeur de cette année, qui est un homme et auquel il est très attaché. Il apparaît néanmoins quelques comportements évitants que l'on retrouve présents dans le sentiment de l'adulte face à la séparation et en moindre proportion lors de la reprise de contact et l'expression des émotions. Pour l'expression de la détresse, la plupart du temps William le fait de manière adaptée, mais parfois il se désorganise. Et quand il est à la recherche de réconfort, il adopte à parts égales des comportements sécurisés et ambivalents.

Un certain travail pourrait être mis en place avec le professeur, malheureusement William va changer de professeur à la rentrée prochaine, donc les intervenants pourraient essayer de maintenir ce professeur, avec lequel il a développé un lien sécurisé, comme personne de référence dans l'école. William pourrait préparer un présent à offrir à son professeur, fabriqué avec son père par exemple. Et en conservant lui-même un souvenir physique tel qu'une photo, il pourrait ainsi garder un lien tangible avec lui. Il serait également souhaitable que le lien se fasse entre les deux professeurs pour qu'il y ait une continuité dans la prise en charge de William à l'école, afin de répondre de manière spécifique à ses besoins. Afin de se sentir sécurisé, William a besoin d'être gardé à proximité de l'enseignant, d'être encouragé dans l'identification et l'expression de ses émotions.

2.2. Conclusion générale

En parcourant les rapports écrits sur la situation de William, il apparaît que le conflit parental existait bien avant la séparation des parents. Mr rapporte l'existence de plusieurs plaintes déposées par Mme et ceci même avant 2009, qui ont émaillé la fin de la relation entre les parents. La dernière en date étant justement le déclencheur du divorce, après 20 ans de vie commune et deux enfants conçus ensemble. Ceci permet de comprendre que William, même s'il avait 7 ans au moment de la séparation de ses parents, vivait déjà dans un milieu conflictuel, à propos duquel Mme parle même de violence conjugale du fait de Mr. Il est donc évident que William soit marqué par la violence tout au moins morale dans laquelle il a grandi et que cela a forcément eu des impacts sur lui. Il semblerait que son grand frère, ayant six ans de plus que lui, soit finalement moins marqué par le conflit entre ses parents et s'en sorte mieux que William. De plus, la séparation de ses parents l'a non seulement privé de la vie quotidienne avec l'un d'eux, mais l'a aussi privé de son grand frère. William est allé vivre avec sa mère, tandis que son frère Kevin est allé vivre avec son père. Cette séparation a été d'autant plus traumatisante qu'elle s'est faite dans un contexte de plainte au criminel et qu'elle a été suivie d'une coupure de contact avec son père pendant un an environ, car Mme refusait que Mr voie son fils, car elle en avait peur.

Il apparaît en effet que William présente différentes difficultés. Tout d'abord, au niveau scolaire il éprouve des difficultés depuis la première année de maternelle, qui n'ont fait que s'aggraver avec le temps. Rendus en 3^e année, ses problèmes d'apprentissage étaient tels qu'il a dû doubler son année scolaire. Ceci malgré les services d'aide aux devoirs, de récupération et d'orthopédagogie mis en place pour William à l'école. Cela correspond au moment où la DPJ est entrée dans la vie de la famille, alertée sur la situation de William. À cette époque, William était effacé, triste et apathique en classe et ne parvenait pas à faire les apprentissages académiques nécessaires. Associé à ces difficultés scolaires, William présentait également un déficit d'attention qui fut diagnostiqué en 2009 puis médicamenté. Aujourd'hui, William ne prend plus de médicaments, car sa capacité d'attention semble s'être rétablie. Alerté par l'école de la situation de son fils, se sentait démuni face à Mme, avec qui il était en conflit, tout en lui apportant malgré tout son aide ponctuellement.

Du temps où Mme avait encore la garde de William, elle se trouvait régulièrement dépassée et impuissante à canaliser et à calmer son fils qui faisait des crises, notamment lors des devoirs et du coucher. En raison des difficultés scolaires de William et de son déficit de l'attention, la période des devoirs représentait pour Mme un véritable défi quotidien, et il lui arrivait de faire les devoirs à la place de son fils en désespoir de cause. Il arrivait fréquemment que les devoirs ne soient pas terminés pour le lendemain. En effet, lorsque William n'arrivait pas à faire ses devoirs il s'énervait contre lui et cela terminait souvent en crise. Pour le calmer Mme faisait régulièrement appel à Mr, soit dans le but qu'il l'apaise en lui parlant, soit pour la soulager, en prenant William chez lui, en dehors de ses droits d'accès. Il apparaît que Mr de son côté n'éprouvait pas de difficultés particulières pour gérer son fils, car il lui offrait un cadre de vie structuré et encadrant, contrairement à Mme. Chez elle, la routine n'était pas stable, notamment lors des couchers. Il arrivait très souvent que William se couche très tard. Le soir, il faisait des difficultés pour aller dormir et insistait pour rester avec sa mère devant la télévision, puis finissait par aller se coucher, parfois dans le lit de sa mère. Mme justifie ceci en parlant des nombreuses peurs nocturnes de William, qu'elle calmait en dormant avec son fils. Mme reconnaît ses difficultés disciplinaires, être épuisée par la situation et avoir besoin de support pour se stabiliser.

En outre, en parlant de la relation mère-fils, la psychologue fait mention d'une relation fusionnelle, identifiée dès l'entrée de William à la maternelle et qui a perduré. Pour illustrer cela, nous dirons simplement que Mme a maintenu William dans une relation infantile en continuant à dormir avec lui lorsqu'il avait peur, en prenant des bains à deux jusqu'à ses 6 ans environ et en le maintenant physiquement proche d'elle, tout en l'éloignant de son père (coupure de contact pendant un an après la séparation). Cette relation fusionnelle ne permettait pas à Mme de mettre en place un cadre et des règles à son fils, qui régnait littéralement chez sa mère, car elle ne pouvait rien lui refuser. Son autorité ainsi mise à mal, elle n'était pas en mesure d'offrir un cadre propice aux apprentissages académiques de William. Par ailleurs, Mme est diagnostiquée et suivie pour sa bipolarité à l'hôpital Douglas et les moments de rejet alternent avec les moments de fusion avec son fils.

De plus, le contexte de conflit parental autour de la garde des enfants et de la pension alimentaire, associé à des comportements aliénants de la part des deux parents ne font

qu'assombrir le tableau autour de William. En effet, depuis leur séparation, les deux parents se livrent à une campagne de dénigrement de l'autre devant les enfants, qui entendent certaines choses qu'ils ne devraient pas. Ainsi William était au courant de détails sur la violence conjugale, que Mme dit avoir subi, et tenait son père responsable des blessures psychiques de sa mère. Il était ainsi pris dans un conflit de loyauté et ne pouvait pas raconter à sa mère les moments agréables passés avec Mr. Il reprenait le discours dénigrant de sa mère concernant son père en disant qu'il le tapait et qu'il en avait peur, sans pouvoir donner d'exemple ni de justification, hormis une claque reçue trois ans auparavant. De son côté, Mme ne reconnaissait pas sa part de responsabilité dans les difficultés de son fils et blâmait le père de la situation. Devant la psychologue Mme blâmait également William lorsqu'il n'écoutait pas et également à propos de son déficit d'attention. Vis-à-vis de ce diagnostic et de la médication associée, Mr était particulièrement en désaccord avec Mme, niant le diagnostic et refusant de donner sa médication à William, car il trouvait que les médicaments altéraient trop l'état de son fils. D'ailleurs depuis que William vit chez son père il ne prend plus sa médication, situation qui a été validée par sa pédiatre depuis, car William ne présente plus assez de problèmes d'attention pour nécessiter un traitement. Par ailleurs, il est aujourd'hui beaucoup plus vivant en classe, il communique avec ses pairs et l'enseignant et peut parfois même déranger la classe. Mr lui offre un milieu de vie encadrant et structuré avec une routine bien établie à laquelle William s'est adapté et qu'il apprécie.

Les différentes évaluations psychologiques qui ont été menées ont relevé chacune la présence de comportements aliénants chez les deux parents, qui plaçaient leur fils dans une situation de conflit de loyauté et d'aliénation parentale. Au cours du suivi Mr a pris conscience de l'impact de la situation sur William et a changé son comportement en préservant son fils de ses paroles dénigrantes. Mais Mme continue à exposer son fils lorsqu'elle blâme Mr, sans se rendre compte de ce que cela provoque chez son fils. Ce milieu aliénant associé à l'incompréhension de William au sujet des conflits entre ses parents contribue à son insécurité et s'accompagne d'une estime de soi faible. L'analyse du profil de sécurité affective de William vient confirmer que celui-ci présente des comportements désorganisés en proportion égale avec des comportements sécurisés, ce qui signifie qu'il n'est pas persuadé de mériter l'attention et le réconfort de l'adulte. En raison

de sa relation de fusion-rejet avec sa mère, il sait que parfois il peut être rejeté par l'adulte et il adopte donc des comportements évitants, ambivalents ou désorganisés, notamment lorsqu'il ressent de la détresse et qu'il est en recherche de réconfort. Ce profil nous permet de dire que William a développé des moyens pour se protéger du rejet et a un attachement insécure. Un certain travail est néanmoins possible pour renverser la tendance et faire augmenter la sécurité de William, son profil établi avec son professeur en est la preuve.

3. Alejandro

3.1. Le profil de sécurité affective

L'entrevue dirigée s'est déroulée en deux rencontres de plus de trois heures chacune au mois d'avril 2013, au domicile de Mr, en dehors de la présence d'Alejandro, étant donné que Mr n'en a pas la garde et le reçoit seulement une fin de semaine sur deux, en temps normal.

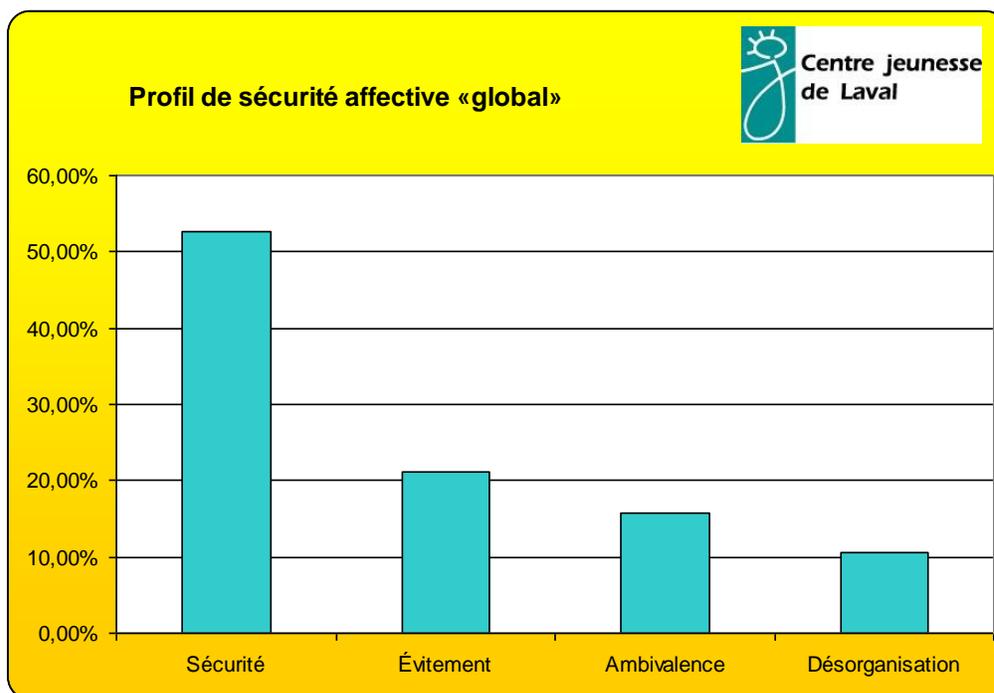


Tableau VII : Profil de sécurité affective « global » d'Alejandro

Au vu du profil global de sécurité affective nous notons que la dimension majeure est celle de la sécurité, qui s'élève à un peu plus de 50%, c'est-à-dire qu'une fois sur deux environ

Alejandro se pense valable et mériter que l'on s'occupe de lui. Ces fois-là, il pense que l'adulte est là pour le rassurer et l'aider. Par contre, les autres fois, il adopte une multitude de comportements répartis dans les trois autres dimensions, soit évitant, ambivalent, ou désorganisé. Par ailleurs, le peu d'écart entre ces trois dimensions non sécurisées nous permet de penser que l'enfant n'a pas un profil de sécurité affective défini. Dans les 50% des fois où il n'est pas persuadé de mériter que l'on s'occupe de lui, il a peur de déranger ou d'être rejeté. Il ne sait pas trop quelle attitude adopter, il peut se mettre en retrait (évitement), se rapprocher sans trop savoir comment (ambivalent) ou encore chercher à prendre en charge ou à contrôler son parent (désorganisé). Ceci nous amène à considérer que la mineure du profil est davantage désorganisée. Cela se traduit par la manifestation disproportionnée de sa détresse ou par l'évitement du contact avec l'adulte, car celui-ci n'est pas fiable ou pas disponible ou encore qu'il peut lui faire du mal, ce qui l'amène à prendre en charge en adoptant une attitude active, en décalage avec son âge.

Les résultats du profil d'Alejandro sont ensuite ventilés selon les champs explorés. Les résultats obtenus suite à l'entrevue dirigée menée avec le père d'Alejandro, sont présentés au tableau VIII. Nous n'avons pas les résultats des indices de sécurité affective à l'école, car nous n'avons pas pu rencontrer l'enseignant de cet enfant, étant donné que la mère refusait l'accès à l'école au Centre Jeunesse.

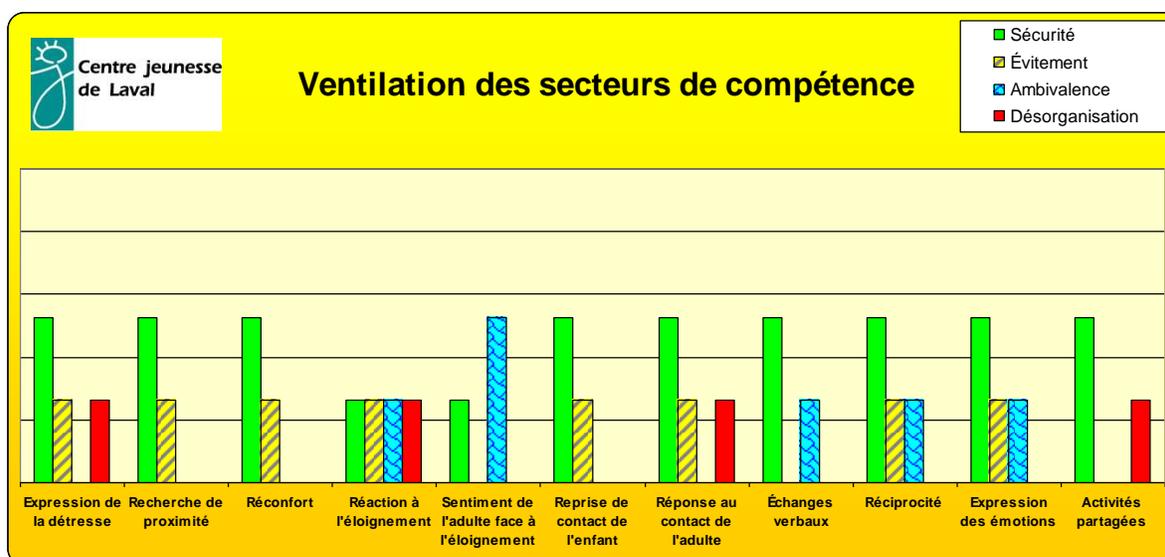


Tableau VIII : Ventilation de la grille du père tirée de l'entrevue dirigée

De manière générale, nous notons la présence de sécurité dans tous les secteurs d'adaptation de l'enfant évaluée par la grille d'observation des indices de sécurité affective. En revanche, le tableau se teinte des trois autres types de comportement d'attachement insécurisé, comme nous l'avons précisé précédemment. C'est en explorant le détail que nous allons pouvoir dégager les éléments à travailler pour que les comportements sécurisés augmentent entre Alejandro et son père. Pour ce faire, nous allons identifier les forces de la relation père-fils pour nous en servir de levier de changement, afin d'augmenter la sécurité d'Alejandro.

Lorsque l'on regarde la ventilation, et que l'on s'attarde aux trois premiers secteurs, qui correspondent aux situations de détresse, nous constatons la présence de sécurité, associée à des comportements d'évitement, une fois sur trois environ. Il arrive donc à Alejandro de se calmer seul quand il pense que son père n'est pas disponible pour le réconforter. De plus, dans l'expression de la détresse, il arrive également à Alejandro d'adopter un comportement désorganisé, en prenant le contrôle de la situation de manière bienveillante ou plus autoritaire.

Dans les phases d'éloignement, il apparaît que la sécurité baisse chez Alejandro, comme chez son père d'ailleurs. En ce qui concerne la réaction à l'éloignement d'Alejandro, nous constatons une égale proportion des quatre types de comportement, ce qui dénote une tendance désorganisée particulièrement lors de l'éloignement. Alejandro n'a pas de mode de comportement établi qu'il utilise à chaque fois, mais il a plutôt une palette extrêmement variée de comportements. Parallèlement, face à Alejandro son père se sent compétent quand celui-ci se réfère à lui, mais inutile, voir incompetent quand celui-ci adopte des comportements évitants, ambivalents ou désorganisés. Il a plus souvent l'impression de ne pas comprendre son fils et de ne pas savoir comment se comporter avec lui, car ses réactions ne sont pas prévisibles et changent tout le temps. Une fois sur deux, il vient se référer à lui et le reste du temps il adopte un autre comportement, qui insécurise le père dans sa capacité à répondre adéquatement à son fils.

Pour la reprise de contact, le père ne sait pas trop comment agir avec son fils ni comment le prendre pour que celui-ci se sente plus en sécurité. Il se pourrait que Mr ne se soit pas toujours senti totalement à l'aise avec les comportements d'exploration ou de réconfort face

à son fils, ce qui se traduit aujourd'hui par de l'évitement. Peut-être qu'en certaines circonstances, quand Alejandro était plus jeune, il a perçu chez son parent de la réticence ou de l'inconfort lorsqu'il s'éloignait de lui ou lorsqu'il venait demander du réconfort en réponse à un évènement. Ceci aurait pu amener un comportement adaptatif chez Alejandro qui se traduit ici par un profil plutôt désorganisé, que l'on retrouve dans le graphique de la ventilation du père.

L'ambivalence est très présente dans la relation père/fils, nous la retrouvons dans les échanges verbaux, la réciprocité et l'expression des émotions. Elle est quelque peu contrebalancée par des éléments de sécurité, toujours présents. Pour autant, en ce qui concerne la relation elle-même, Alejandro démontre une tendance à la désorganisation que l'on retrouve dans les activités partagées, quand par exemple il prend en charge l'organisation du jeu avec son père et contrôle quand et combien de temps ils jouent. Alejandro a tendance à repousser les limites données par son père dans ces circonstances. Malgré tout, la sécurité est bien installée, car nous la retrouvons deux fois plus souvent dans les moments d'activités partagées, ce qui nous permet d'identifier ici un élément à utiliser comme levier.

L'analyse de la ventilation du profil de sécurité affective d'Alejandro nous a permis de dégager un certain nombre de moyens à mettre en œuvre pour favoriser le sentiment de sécurité, tant auprès de l'adulte que de l'enfant. Ceci donne des pistes d'intervention aux intervenants qui suivent la situation d'Alejandro.

Auprès du père, le fait de mettre en évidence les interactions positives pourrait passer par le fait de souligner ses compétences à l'égard de son fils, par exemple le fait qu'il soit toujours présent pour lui, qu'il n'annule jamais les contacts et respecte la décision d'Alejandro quand celui-ci manifeste son refus de voir son père. Il a été noté dans l'analyse de ventilation que Mr avait peut-être des difficultés vis-à-vis de la séparation, il serait judicieux d'explorer les zones de confort et d'inconfort de Mr, en regardant sa propre histoire d'attachement avec ses parents. Cela permettrait d'identifier ce que certains comportements d'Alejandro ou encore la situation avec Mme, lui font vivre, et à quoi cela renvoie dans sa propre histoire. Puis à partager cela avec les besoins de réconfort d'Alejandro, pour que ceux-ci ne soient pas minimisés en raison de l'état d'esprit de Mr. En

ce qui concerne les séparations et les retrouvailles, Mr doit être extrêmement prévisible et avoir une routine claire pour sécuriser Alejandro. Il pourrait confirmer les journées de visite et les horaires, utiliser toujours le même sac à dos et venir le chercher toujours au même endroit. D'après Mr cela se passe déjà de cette manière, donc il faut l'encourager dans ce sens. Par ailleurs, il serait souhaitable qu'une routine s'établisse aussi pour le transport du retour, en écoutant par exemple une chanson qu'ils aiment beaucoup tous les deux, où ils pourraient chanter les paroles et finir la visite en ayant une expérience commune gratifiante. Mr pourrait établir et noter dans un calendrier les journées où il voit son fils et inscrire dans l'agenda de l'enfant un mot pour anticiper le prochain contact. Toujours dans le même ordre d'idée, pour soutenir le développement des compétences de Mr, en lien avec l'attachement de son fils, il faut le valoriser pour la routine qu'il a installée et encourager sa sensibilité aux besoins de son fils en prévisibilité. Plus le père sera prévisible et plus l'enfant sera rassuré et pourra avoir lui-même des réactions que le père pourra anticiper. Il est primordial pour le moment d'éviter les activités imprévues, afin d'établir une relation stable, prévisible et donc sécurisante pour Alejandro.

Du côté d'Alejandro les intervenants pourraient travailler sur le respect de la routine mise en place par le père. Mais aussi à ce qu'Alejandro n'annule pas ou ne modifie pas les contacts, lorsqu'ils sont prévus, et surtout si Mr a organisé quelque chose de particulier. De plus, en utilisant le vécu partagé positif, c'est-à-dire lorsque le père et l'enfant jouent ou font une activité ensemble, il faut souligner le bon déroulement des activités, et le respect des consignes énoncées. Il est également bon d'encourager l'enfant à exprimer ce dont il a envie et de privilégier les activités à deux qui sont planifiées avec l'enfant. Enfin, lorsqu'une situation de détresse survient, il faudrait que Mr confirme à Alejandro qu'il est là pour lui, qu'il l'encourage dans l'expression de ses émotions, en nommant ce qu'il perçoit de l'état émotionnel de son fils. Mr doit rester vigilant pour que son fils ne s'isole pas dans les moments de détresse en adoptant un comportement évitant. Et lorsque cela arrive Mr devrait s'enquérir rapidement de ce qu'il se passe, pour ne pas le laisser s'isoler et proposer à la place une activité susceptible de rompre l'isolement de l'enfant en initiant quelque chose à faire ensemble dans la bonne humeur.

Les principaux éléments à retenir sont essentiellement de créer une routine à laquelle Mr donne un sens, afin d'être le plus prévisible possible. De plus, amener l'enfant à nommer ses émotions en montrant l'exemple. Le début de la prise en charge de l'enfant lors d'une visite doit être bienveillant et toujours identique. Enfin Mr comme Alejandro doivent s'appliquer à nommer ce qu'ils font, dans le but qu'il n'y ait aucune surprise susceptible de déstabiliser Alejandro lors des visites.

3.2. Conclusion générale

Dans un premier temps, il nous apparaît évident que le conflit parental existe depuis de nombreuses années, soit depuis la séparation des parents en 2003. À ce moment-là, Alejandro avait 2 ans, et depuis il a grandi dans un climat conflictuel entre ses parents, qui se sont battus pour sa garde, mais surtout sur les modalités de contact. Selon Mme, Alejandro a manifesté des difficultés à coucher chez son père depuis la séparation, ce qui a fini par entraver les droits d'accès de Mr. De plus, en grandissant Alejandro a commencé à développer des troubles physiques, pouvant aller jusqu'à faire une crise de panique, pour manifester ses angoisses en réponse au fait d'aller chez son père et notamment d'y dormir. Il fait état de peurs et d'inquiétudes qui ne se fondent pas sur des éléments rationnels. Alejandro parle d'évènements où il aurait été abandonné par son père dans un centre d'achat par exemple, alors qu'à propos de cet évènement Mr rapporte que son fils se serait enfui pour aller appeler sa mère. Aux yeux de Mr il ne s'agit absolument pas d'abandon, mais Alejandro est resté fixé sur des évènements de ce type, qui remontent à longtemps, et qui entretiennent ses peurs.

Alejandro ne présente pas de difficulté d'apprentissage, au contraire il réussit très bien à l'école, parle couramment trois langues et a d'excellents résultats académiques. Par contre, en raison de ses troubles physiques, tels que mal au ventre, ou mal à l'estomac, il a pu manquer beaucoup de journées d'école. Mais ceci ne semble pas entraver ses apprentissages. C'est un garçon timide, qui se fait pourtant rapidement des amis et qui est facile d'accès pour les intervenants. À la maison, il ne semble pas poser problème et se conforme tout à fait à ce que demande sa mère. Ils fréquentent l'église avec sa mère, a des amis, et il a commencé à apprendre à jouer de la guitare. Il s'entend très bien avec son frère

et sa sœur, qui sont beaucoup plus âgés que lui. En somme, il ne présente aucun trouble du comportement, mis à part son refus de voir son père.

En effet, il semblerait qu'Alejandro ait toujours manifesté sa réticence à aller dormir chez son père, mais en grandissant c'est devenu vraiment problématique et cela a pris de plus grandes proportions. Les contacts ont donc toujours été plus ou moins irréguliers, dépendants de l'état d'Alejandro, mais aussi du bon vouloir de Mme. Alejandro manifeste ses refus en somatisant ses angoisses, c'est-à-dire qu'à la perspective d'une visite chez son père il développe des douleurs abdominales ou d'autres types de malaises. À la perspective d'aller dormir chez son père il est arrivé qu'Alejandro fasse une crise d'angoisse. Associé à cela, Alejandro justifie son refus de voir son père par des propos dénigrants et infantiles tels qu'« il est méchant avec moi, je ne l'aime pas, il n'est pas beau et il sent mauvais ». Ou encore qu'il « ne peut pas être un bon père, car il a eu une enfance difficile ». Tous ces éléments se retrouvent mot pour mot dans le discours de Mme. Il semble bien qu'Alejandro reprenne les paroles de sa mère à son compte sans les avoir vraiment intégrées, car au contact de celui-ci son comportement ne correspond pas à ses paroles dénigrantes. En effet, tous les intervenants (CLSH, DPJ) et la psychologue ont constaté que le contact père-fils est bon et qu'ils prennent du plaisir à être ensemble, mais après coup Alejandro dénigre les bons moments qu'il a passés avec son père. Et lorsque Alejandro se permet de dire quelque chose de positif sur son père en présence de sa mère ou de demander plus de contact avec celui-ci, la réaction de sa mère le dissuade de poursuivre sa démarche et il se referme sur lui, tout en démentant ce qu'il vient de dire.

De son côté, Mme exerce un contrôle extrême vis-à-vis de son fils. Elle veut garder en permanence la maîtrise des contacts entre Alejandro et son père et même entre Alejandro et l'intervenante. Dès la naissance de leur fils, elle empêchait Mr de s'en approcher et de lui prodiguer des soins, sous prétexte qu'il ne savait pas faire. Mme a continué à considérer Mr comme incompetent à l'égard d'Alejandro et c'est pourquoi elle a toujours limité les contacts. Dans ce sens, elle a déposé de nombreuses requêtes à la Cour Supérieure pour limiter les droits d'accès de Mr à leur fils. Par ailleurs, même pendant le suivi psychosocial Mme s'est montrée réticente à augmenter les droits d'accès, alors que l'intervenante travaillait dans ce sens et Mme a fini par refuser de signer la dernière entente sur mesures

volontaires, car elle ne voulait pas que Mr passe plus de temps avec Alejandro. C'est pourquoi la situation a dû être judiciairisée et être entendue à la Chambre de la Jeunesse au mois de juin 2013. Par ailleurs, lorsque les contacts ont lieu, Mme appelle régulièrement, envoie des messages texte à Alejandro pour voir comment cela se passe et au retour vérifie que tout s'est bien déroulé comme prévu. Elle s'immisce constamment dans les temps de visite de Mr et impose sa volonté quant aux modalités et aux jours de visite. La tentative pour mettre en place un calendrier prévisionnel des visites chez Mr a échoué du fait du refus de la mère en raison de son indisponibilité professionnelle. Avec l'intervenante psychosociale, le contact est également compliqué, car Mme refuse que celle-ci voie Alejandro seul à seul, et elle refuse également que l'intervenante contacte l'école pour prendre des nouvelles de l'évolution scolaire d'Alejandro. Mme préfère que tout passe par elle, dès qu'il s'agit de son fils, peut-être dans le but de contrôler l'information qui est transmise. C'est pour cette raison que nous n'avons pas eu accès, nous-mêmes, à l'école d'Alejandro et à son enseignante pour remplir avec elle la Grille d'observation des indices de sécurité affective.

En outre, Mme tient un discours dénigrant concernant Mr devant Alejandro et ceci même après que l'intervenante lui ait signalé le côté néfaste de ce comportement. Mme n'a pas conscience de l'effet délétère de ses paroles sur Alejandro, qui ne peut pas avoir un avis inverse à celui de sa mère, sans se retrouver en conflit de loyauté. Elle pense que le refus d'Alejandro de voir son père est dû uniquement au comportement passé du père et notamment aux fois où il l'aurait laissé seul. Elle ajoute qu'elle-même n'a rien à travailler, c'est pourquoi elle avait refusé dans un premier temps, qu'une évaluation psychologique soit faite de la situation et que finalement seule la relation parent-enfant a pu être analysée. Alejandro baigne dans le discours de sa mère depuis qu'il est né et l'a intégré dans sa manière de considérer son père. Mme ne lui trouve aucune qualité et remet en question ses capacités parentales. Elle l'accuse d'être agressif, de négliger Alejandro et de l'avoir abandonné plusieurs fois. Tout ceci contribue au fait qu'Alejandro manifeste ne pas se sentir en sécurité avec son père et qu'il fournit à sa mère des éléments pour entretenir son discours. Il l'appelle ainsi régulièrement pendant les visites chez son père, pour lui rapporter ce qui ne va pas ou pour s'assurer qu'elle va bien.

Pour qualifier la relation mère-fils, la psychologue parle d'une relation fusionnelle qui engendre une angoisse de séparation chez Alejandro. Il ne souhaite pas quitter sa « bonne » mère pour se rendre chez son « mauvais » père. Il dit d'ailleurs d'elle que « c'est la meilleure des mamans », ce qui empêche son père d'être bon également. En outre, Mme ne permet pas à Mr de prendre sa place de père auprès d'Alejandro, alors que celui-ci a besoin que son père soit reconnu comme figure parentale capable de prendre soin de lui, selon la psychologue. Les contacts avec Mr sont trop peu fréquents pour contrebalancer ce lien fusionnel à la mère et pour qu'Alejandro en tire des bénéfices. Pourtant, Mr semble plutôt sécurisant pour l'enfant. Il répond adéquatement aux besoins de son fils. Le profil de sécurité affective d'Alejandro a une petite dominante de sécurité, mais le reste demeure très désorganisé. Par rapport à l'éloignement par exemple il ne sait pas du tout comment réagir, ce qui renvoie à son angoisse de séparation mentionnée plus haut. Mme réagissant mal lors des séparations ou quand il s'éloigne trop d'elle, il n'a jamais été encouragé à se décoller.

Dans cette situation, Mr demeure en retrait, car il n'a aucun pouvoir et se sent complètement démuné face à Mme. Il lutte depuis leur séparation pour pouvoir voir son fils, relativement à la mauvaise volonté de Mme, qui soutient pourtant vouloir favoriser le lien père-fils, et également face au refus d'Alejandro de le voir. Cette situation amène parfois Mr à éprouver du découragement et l'envie de laisser tomber. Il en arrive à accepter tout ce qui lui est proposé et dépanne Mme dès qu'elle en a besoin, afin de pouvoir voir son fils. En effet, Mme fait appel à lui pour faire garder Alejandro lorsqu'elle en a besoin, alors qu'elle dit toujours qu'il est incompetent et dans ces moments-là, Mr répond invariablement présent. Il se tient également toujours disponible pour le suivi psychosocial et pour tout ce qui concerne son fils. Il est prêt à grappiller le moindre moment avec son fils et a accepté l'idée de ne voir son fils que lorsqu'il l'a décidé. Alejandro se place ainsi dans une position dominante et de contrôle, qui renvoie au côté désorganisé de son profil de sécurité affective. Mr a conscience de l'impact du conflit parental sur Alejandro, d'autant qu'il en subit un des effets de plein fouet. Il a conscience de l'influence de Mme sur leur fils et souhaiterait en obtenir la garde pour le soustraire à cette relation fusionnelle qui enferme Alejandro et ne lui permet pas de grandir et de se développer adéquatement.

Le comportement hyper protecteur de sa mère et la nature fusionnelle de la relation mère-fils empêchent Alejandro de s'individualiser et de manifester ses propres désirs. Dans cette relation, il est condamné à coller aux désirs de sa mère, de peur de la perdre et d'être abandonné. L'évaluation psychologique fait mention du choix qu'Alejandro a fait au sein de ce conflit de loyauté. Il a choisi de se fondre dans le désir de sa mère de le garder toujours auprès d'elle, tout en reflétant en miroir ce qu'elle pense de Mr. Mme conserve une image très négative de Mr et de ses compétences de père, malgré les divers rapports qui lui reconnaissent de bonnes capacités parentales et malgré aussi le fait qu'il ait accepté de participer à des ateliers parents-enfants. Il semblerait que quoi qu'il fasse la perception de Mme ne changera pas. Dans la mesure où malgré le suivi et les services apportés pendant deux ans, la situation n'évolue pas, la perspective d'une judiciarisation de la situation paraît être une voie de sortie vers un mieux-être d'Alejandro, du moins nous l'espérons.

DISCUSSION : DE LA THÉORIE A LA PRATIQUE

Les études de cas réalisées durant notre stage permettent de donner des exemples aux différents éléments théoriques présentés dans la recension.

1. L'aliénation parentale illustrée

Comme indiqué dans la recension de la littérature, il y a trois acteurs clefs engagés dans une situation d'aliénation parentale : le parent aliénant, le parent aliéné, et l'enfant aliéné, qui participent à une dynamique aliénante qui a des impacts certains sur l'enfant.

1.1. Le parent aliénant et ses comportements

Le parent aliénant est souvent surprotecteur avec son enfant (Haesevoets, 2008, Gagné et Drapeau, 2005), caractéristique que l'on retrouve dans le cas de Samuel et d'Alejandro. La mère de Samuel dit vouloir se battre pour protéger ses enfants de leur père, qui selon elle les bat et est un mauvais père. Elle a parfois démontré des comportements surprotecteurs, qui n'ont fait qu'amplifier les angoisses et les peurs de Samuel, tout en alimentant le conflit avec son père. Quant à la mère d'Alejandro, ses comportements surprotecteurs consistent à limiter les contacts avec le père, mais aussi avec l'intervenante de la DPJ, refusant de le laisser seul avec elle. Une relation fusionnelle est également constatée dans la situation d'Alejandro, et dans celle de William. Leurs mères ont établi très tôt ce type de relation, ce qui engendre des difficultés et de l'angoisse de séparation.

Comme discuté dans la recension, la littérature a identifié quelques comportements aliénants (Warshak, 2001) que l'on retrouve dans nos trois situations. Le parent aliénant peut par exemple apporter des modifications à la réalité, exagérer ou mettre l'accent sur les défauts de l'autre parent devant l'enfant. C'est le cas pour Alejandro, dont la mère déprécie le père, au motif qu'il n'est pas capable de s'occuper de son fils et qu'il n'a jamais su le faire. La mère de Samuel use elle aussi de comportements aliénants lorsqu'elle dit que le père est agressif et violent avec Samuel, tout comme il l'était dans le passé avec elle. Par ailleurs, il n'est pas rare de constater que le parent aliénant est plus permissif que le parent rejeté, car il veut s'attacher l'enfant. C'est le cas pour William, à qui sa mère laissait tout faire, au détriment, notamment de sa santé et de son développement.

Il arrive également que le parent aliénant perturbe les temps de visite de l'enfant chez le parent non gardien. Nous en avons un très bon exemple avec la mère d'Alejandro, qui envoie des messages textes et l'appelle quand il est chez son père, afin de vérifier que la visite se passe comme prévu. Elle se justifie en disant vouloir prendre des nouvelles de son fils et pouvoir venir le chercher si celui-ci ne se sent pas bien chez son père. La mère d'Alejandro, en particulier, exerce un grand contrôle sur son fils et va même jusqu'à limiter ses contacts avec les personnes de l'extérieur qui pourraient lui poser des questions, comme l'intervenant psychosocial par exemple. La mère de William le met, quant à elle, en garde contre ce qu'il pourrait dire à son intervenante ou à son père, qui pourrait avoir des conséquences sur ses droits de visite chez elle.

En outre, il arrive que le parent aliénant projette sur l'autre des troubles ou des comportements qu'il a lui-même, mais qu'il nie (Warshak, 2001). La mère de Samuel le met en garde contre la violence de son père, alors qu'elle-même fait preuve de violence. La mère d'Alejandro parle de son ancien conjoint comme d'une personne ayant des problèmes d'agressivité, tandis que lui rapporte les comportements agressifs qu'elle lui a manifestés durant leur mariage.

Pour légitimer tous ces comportements, le parent aliénant apportera toujours une justification rationnelle. Que ce soit pour les protéger (Samuel), parce que l'autre est un mauvais père (Alejandro), ou parce qu'il est trop strict (William). Tout ceci vient, aux yeux de ces trois mères, justifier une coupure de contact, effective après la séparation des parents pour William et Alejandro, ou souhaitée par la mère de Samuel.

1.2. Le parent aliéné et ses comportements

Le parent aliéné exprime, quant à lui, un fort sentiment d'impuissance et d'incompréhension vis-à-vis de la situation d'aliénation parentale (Amourette, 2012), car son enfant, qui autrefois, lui démontrait de l'amour en vient à le rejeter. Le cas d'Alejandro est particulièrement explicite quant à la réaction du père par rapport à la situation. Il lui est arrivé de perdre espoir de voir la situation s'améliorer et a même souhaité laisser tomber le combat pour ses droits de père. Pourtant l'espoir est toujours présent dans son discours,

c'est d'ailleurs ce qui lui fait endurer la situation particulièrement difficile qu'il vit avec son fils.

La littérature rapporte également que le parent aliéné peut présenter des comportements inappropriés, qui encouragent et entretiennent le rejet de l'enfant. Poussin (2008) parle de réponses inadaptées, comme la passivité, de retrait lors des conflits, ou encore du fait d'être maladroit. Il s'avère que le père d'Alejandro a démontré dans le passé des maladresses à l'égard de son fils, car il ne savait pas comment réagir face au rejet de celui-ci, qui dure maintenant depuis des années. Par ailleurs, certains parents aliénés, comme le père de Samuel, peuvent être rejetant et particulièrement exigeant à l'égard de leur enfant, tout en démontrant peu d'empathie et de l'immaturation. Ce type de comportements permet à l'enfant de justifier son rejet du parent, qui est ainsi vu comme étant responsable de la situation.

1.3. L'enfant aliéné

Un enfant aliéné est un enfant, qui résiste pour se rendre aux visites chez son parent, souhaite mettre un terme à la relation, a tendance à parler du parent aliéné de la même manière que le parent aliénant, c'est-à-dire de manière négative et dénigrante (Lafontaine et coll., 2012). Alejandro présente toutes les caractéristiques de l'enfant aliéné citées ci-dessus. Il refuse de voir son père et notamment de dormir chez lui, a exprimé vouloir le voir moins souvent et reprend le discours de sa mère concernant son père. Il lui est même arrivé de réfuter les moments agréables qu'il avait passés avec son père (Poussin, 2008), alors même que l'intervenante avait pu constater leur complicité et le plaisir qu'ils avaient de ce voir, lors d'un repas supervisé.

Selon la théorie de Cyr et Sarrazin (2008), parmi les trois enfants présentés dans ce rapport, Alejandro est celui qui présente les deux caractéristiques particulières de l'enfant aliéné : à savoir un manque de communication avec l'entourage, associé à l'absence de trouble extériorisé. Il correspond tout à fait au portrait type de l'enfant qui présente un haut risque d'aliénation. Comme l'expliquent les auteurs, cet enfant est renfermé sur lui-même, il ne dérange pas, mais démontre de bonnes capacités académiques, ce qui est source de valorisation pour lui, alors même qu'il cache une profonde détresse en lui, causée par la situation (Cyr et Sarrazin, 2008).

1.4. Une dynamique qui se joue à trois

Hayez et Kinoo (2005, 2012) identifient différents types de situations selon un continuum. Il y a celles où le parent rejeté est le principal responsable de la situation de rejet de son enfant. Ceci peut s'expliquer par le fait que l'enfant a pu être témoin de la violence conjugale entre ses parents. Cela a sûrement été le cas pour Samuel, qui de plus a été victime de maltraitance physique de la part de son père. Celui-ci utilise parfois des méthodes éducatives inappropriées qui ont suscité la rétention du signalement, en plus des mauvais traitements psychologiques dus au conflit entre ses parents.

Dans la grande majorité des situations d'aliénation parentale, les causes sont multifactorielles et les deux parents utilisent des comportements aliénants à l'égard de l'enfant, en raison de la haine qu'ils se vouent l'un l'autre. Nous nous trouvons ici dans la configuration de la situation de William, dont les deux parents démontrent des attitudes aliénantes, comme relevé par la première évaluation psychologique de la dynamique familiale.

Il existe également d'autres situations, qui restent rares, dans lesquelles le parent gardien manipule l'enfant et induit des comportements de dénigrement et de rejet de l'autre parent. Le cas d'Alejandro se situe davantage dans ce schéma qui renvoie à un parent hautement aliénant, qui « dysfonctionne » (Hayez et Kinoo, 2005, Hayez, 2012). En effet, la mère d'Alejandro, en dénigrant le père qu'elle considère comme un mauvais père, ne permet pas à celui-ci de prendre sa place auprès d'Alejandro. Celui-ci adhère au discours de sa mère et fait un rejet massif et durable de son père.

Par ailleurs, la recherche a permis d'identifier des facteurs de risque dans l'établissement d'une situation d'aliénation parentale (Kelly et Johnston, 2001). Pour commencer, l'enfant est triangulé dans les conflits parentaux, c'est-à-dire qu'il est placé au centre du conflit parental. Il est donc pris dans un conflit de loyauté qui peut le conduire à choisir un camp. Dans les trois situations, la présence d'un conflit de loyauté a été détectée et le conflit parental tourne autour de la garde de l'enfant. Les procédures juridiques ont débuté après la séparation et étaient encore en cours lors de nos rencontres avec les pères. Pour Alejandro les litiges portaient principalement sur les modalités de contacts, même si le père souhaite

aujourd'hui demander la garde légale de son fils. Pour Samuel, la situation a beaucoup évolué dans le temps et après avoir connu une garde partagée, c'est finalement son père qui en a obtenu la garde. Pourtant sa mère lutte toujours pour la garde de ses enfants, malgré ses difficultés, tant émotionnelles que financières. Quant au père de William, il a engagé des démarches pour en obtenir la garde légale et stabiliser la situation puisque son fils vit chez lui depuis bientôt deux ans. Dans les trois situations, les deux parents réclament la garde de leur fils. En ce qui concerne le deuxième facteur de risque identifié par Kelly et Johnston (2001), à savoir le fait que le parent aliénant est humilié et profondément affecté par la rupture, nous n'avons aucune information concernant cet élément.

Enfin, il existerait deux facteurs de prédiction pour l'apparition d'une dynamique de détérioration du lien parent-enfant établi par Cyr et Cyr-Villeneuve (2008). Ces facteurs sont, d'une part la durée de l'union conjugale et d'autre part le taux de conflit entre les parents après la séparation. La situation de William présente tous les facteurs de risque, car les parents se sont séparés après une vingtaine d'années de mariage et connaissent d'importants conflits. D'ailleurs, les auteurs font remarquer que les pères, en particulier, qui se séparent après de nombreuses années de mariage présentent plus de comportements aliénants que les hommes qui n'ont pas été mariés longtemps. En effet, dans la situation de William, la présence de comportements aliénants chez le père, tout comme chez la mère a été observée. L'intensité du conflit, en tant que deuxième facteur prédictif, est présente dans les trois situations.

1.5. L'impact sur le développement de l'enfant

La littérature nous permet de dire que ce genre de situation, très conflictuelle, a un impact sur le développement de l'enfant et sur son bien-être. D'ailleurs, la plupart des recherches sur le divorce parlent de conséquences sur l'enfant telle que de faibles performances scolaires, une faible estime de soi, de la détresse et de l'inadaptation (Lowenstein, 2010), accompagnées par un relâchement des liens d'attachement avec le parent non gardien. Les trois enfants ont développé une image négative de leur père. C'est également le cas pour Samuel contre toutes attentes, car son père est le principal parent gardien, depuis la séparation. En ce qui concerne William, qui habite avec son père depuis deux ans, la situation s'est beaucoup améliorée, même si le conflit entre les parents perdure.

En outre, il arrive que l'enfant s'identifie tellement à son parent préféré, qu'il adhérerait à son discours dénigrant et partagerait ses sentiments négatifs et rejetants (Haesevoets, 2008). C'est le cas pour Alejandro en particulier qui reprend à son compte le discours de sa mère mot pour mot, sans en saisir le sens réel. De plus, il est complètement coupé de tout un pan de sa famille (du côté du père), ce qui suggère qu'il s'agit d'une aliénation particulièrement grave (Goudart, 2012). Il nie les moments agréables qu'il a vécu avec son père, et vit sous l'emprise de sa mère.

Quand on parle d'aliénation parentale, référence est faite aux mauvais traitements psychologiques, comme nous l'avons montré dans la recension de la littérature. Cela a des impacts à long terme sur le développement de l'enfant tant au niveau social, affectif que cognitif (Moss et coll., 2012). Parmi les troubles observés, il peut y avoir une perte de l'estime de soi, du désespoir, un sentiment intense de culpabilité, d'isolement et des comportements hostiles, que l'on retrouve en particulier chez Samuel. Une telle situation peut aussi induire des idées suicidaires ou des passages à l'acte (Haesevoets, 2008). Par exemple, Samuel souhaitait mourir, car la vie était trop compliquée, et Alejandro exprimait ainsi sa tristesse et son désarroi par rapport à sa situation. Amourette (2012) parle d'une perte de confiance en soi, que William démontre parfaitement ainsi que des difficultés relationnelles avec les pairs. Samuel en particulier éprouve des difficultés à entretenir des relations stables et non conflictuelles avec ses pairs, à l'école.

Lorsque l'enfant en vient à materner son parent, comme le fait Alejandro, quand il appelle sa mère pour voir si elle va bien, ou quand il refuse de la quitter, car il a peur qu'elle s'ennuie toute seule chez elle, cela renvoie à une inversion des rôles et des générations (Haesevoets, 2008). Il arrive parfois également que l'enfant rêve d'une famille réunie, où ses parents seraient à nouveau ensemble, avec lui, comme c'est le cas pour William qui l'a exprimé lors des deux évaluations psychologiques. Ceci s'explique par le fait que l'enfant idéalise la situation familiale qu'il a connue, car il l'a tout simplement perdue (Haesevoets, 2008). Par ailleurs, il est fréquent de retrouver des difficultés d'attention, de concentration, des problèmes de comportement, un manque d'intérêt pour les apprentissages, ce qui engendre des difficultés scolaires importantes (Haesevoets, 2008). William et Samuel manifestent tous deux des difficultés d'apprentissage tandis que Samuel présente un trouble

du comportement. Ces deux enfants ont été ou sont encore en échec scolaire important, sanctionné par un redoublement de classe.

Enfin, certains auteurs font le lien entre un trouble dépressif chez la mère et ses capacités parentales affaiblies. En effet, nous remarquons la présence de troubles dépressifs de différentes natures chez les mères des enfants. D'une part, chez la mère de William, qui est diagnostiquée et suivie pour sa bipolarité, mais aussi chez la mère de Samuel, qui présente des affects dépressifs sous-jacents et un éventuel trouble paranoïde, qui l'empêchent de pouvoir s'occuper de façon adéquate de ses enfants. Pour la mère d'Alejandro, nous n'avons pas d'information tangible relative à un éventuel trouble dépressif, hormis les quelques éléments qui ressortent de l'évaluation psychologique.

2. Le profil de sécurité affective

Parmi les trois profils de sécurité affective, deux d'entre eux présentent des similitudes importantes, il s'agit de ceux de William et d'Alejandro, tandis que celui de Samuel se distingue.

2.1. Le profil évitant

Samuel révèle une dimension majeure du côté de l'évitement, associée à une mineure sécurisante avec son père, ou ambivalente à l'école, ce qui lui donne un profil évitant, avec des tendances à la désorganisation comme cela a été expliqué dans l'analyse détaillée du profil. À propos du profil d'attachement évitant Gloger-Tippel et coll. (2008) parlent des difficultés de gestion de l'impulsivité qui se manifeste par de l'agressivité ou de l'isolement. Samuel démontre, en effet, des comportements agressifs à l'école et à la maison ainsi qu'une difficulté à gérer les conflits avec ses pairs. Il tolère peu la frustration et a une mauvaise estime de lui-même. Son mode réactionnel de base est l'isolement et la fuite et lorsqu'il est confronté à un problème. Il a du mal à savoir comment réagir adéquatement et peut manifester des affects dépressifs qui se sont traduits par des idées suicidaires liées au conflit entre ses parents.

Concernant l'étiologie de ce profil, Turcotte (1993) évoque d'éventuels rejets répétés manifestés par la figure d'attachement qui pourraient expliquer la tendance de l'enfant à

éviter tout rapprochement et manifestation d'affection. Nous n'avons pas d'élément formel concernant des rejets de la mère de Samuel, en revanche nous savons que les contacts mères-fils sont chaotiques depuis la séparation des parents. De plus, l'évaluation psychologique a montré que la mère de Samuel présentait une fragilité émotionnelle et affective qui l'a peut-être amenée à rejeter ses enfants lorsque ceux-ci ne répondaient pas à ses propres besoins. De plus, après la séparation Samuel a été séparé de sa figure d'attachement principale et depuis son père en a eu la garde essentielle. Mr démontre parfois, quant à lui, du rejet vis-à-vis de Samuel et une insensibilité. Cela vient renforcer les comportements évitants de l'enfant, qui évite toute forme d'intimité, comme l'a théorisé Ainsworth et coll. (1978).

2.2. Le profil désorganisé

Les profils des deux autres enfants présentent une dimension majeure du côté de la sécurité complétée par la présence des trois autres dimensions, ce qui renvoie à un profil plutôt désorganisé. Pour ces deux enfants, une relation fusionnelle avec la mère, est venue perturber le développement d'une base de sécurité qui aurait dû leur permettre de se sentir en sécurité avec leurs parents.

Au fil du temps, ils ont développé un modèle interne opérant et une représentation d'eux-mêmes, qui ne leur permettent pas d'être persuadés de mériter l'attention et le réconfort de l'adulte. C'est pourquoi ils n'adoptent pas toujours un comportement qui reflète la sécurité, mais choisissent plutôt d'éviter la situation, ne savent pas trop comment exprimer ce qu'ils ressentent ou tentent de contrôler la situation et le parent. William use de comportements contrôlant vis-à-vis de ses parents qui prennent la forme d'une maîtrise excessive (Gloger-Tippel et coll., 2008), quand celui-ci dit à son père ce qu'il doit faire pendant la fin de semaine où il est chez sa mère. Alejandro quant à lui, tente de contrôler sa mère, en le prenant en charge. Ces deux manières de contrôler renvoient à un mécanisme d'inversion des rôles (Bisaillon et Breton, 2011). Pour ces deux enfants, il existe un flou intergénérationnel avec leur mère, d'autant plus que leur relation est fusionnelle, ce qui engendre un mouvement régressif.

Le parent peut apparaître à l'enfant soit déprimé (Alejandro), soit imprévisible (William). Ce type d'attachement renvoie fréquemment à un historique d'abus ou de maltraitance de l'enfant (Miljkovitch, 2002, Pierrehumbert, 2003). Outre les mauvais traitements psychologiques qui sont de la maltraitance, William, en particulier est pris en charge pour de la négligence sur le plan de la santé dans le milieu maternel. Par ailleurs, l'attachement désorganisé peut être lié à des traumatismes vécus par le parent, qu'il n'aurait pas résolus (Miljkovitch, 2002). Les mères des trois enfants étudiés dans ce rapport présentent toute une fragilité psychique plus ou moins marquée, potentiellement liée à des traumatismes.

2.3. Les troubles de l'attachement

Lorsque l'on se réfère au modèle de Zeanah et Boris (2000) concernant les troubles de l'attachement, certaines entités pourraient correspondre à nos deux enfants qui présentent un profil de sécurité affective qui tend vers la désorganisation.

Le profil et les comportements d'attachement de William peuvent se retrouver dans le trouble de l'attachement avec hyper vigilance et soumission excessives. William ne présente pas à proprement parler des comportements d'hyper vigilance, en revanche il a peur de déplaire à ses parents. Quand il rentre de chez sa mère, il est complètement renfermé sur lui-même et fuit son père de peur de dire quelque chose qui pourrait desservir sa mère. Nous ignorons s'il démontre ce même comportement en présence de sa mère, étant donné que nous ne l'avons pas interviewée. Selon les auteurs Zeanah et Boris (2000), ce type de trouble de l'attachement se rapprocherait de l'attachement désorganisé et serait associé à des situations d'abus. Outre les mauvais traitements psychologiques, William est suivi pour négligence sur le plan éducatif, en lien avec des attitudes maternelles non appropriées à son développement. Ces attitudes non appropriées concernent le fait que William dormait parfois avec sa mère, prenait parfois le bain avec elle et surtout n'avait pas de routine bien établie susceptible de lui garantir un bon sommeil.

Le trouble de l'attachement avec renversement des rôles évoque le profil de sécurité affective d'Alejandro, dans la mesure où il endosse des responsabilités inappropriées pour son développement. Cela renvoie au fait que vis-à-vis de sa mère il adopte un comportement protecteur, dans la mesure où il l'appelle quand il est en visite chez son père,

pour s'assurer qu'elle va bien. Il est préoccupé de la quitter lors des droits de visite de son père, car il a peur qu'elle s'ennuie toute seule. Cela nous permet de faire l'hypothèse que sa mère n'est pas en mesure ou ne tente pas de rétablir l'ordre des générations avec son fils. Cette relation doit venir combler ses propres besoins affectifs. C'est comme s'il s'agissait d'une relation maritale, chacun se préoccupe du bien-être de l'autre, d'ailleurs ils partagent la même chambre, bien qu'ils aient chacun leur lit.

3. Conclusion et recommandations générales

Grâce à cette analyse, nous sommes en mesure de dire que pour chacun des trois enfants, il y a présence tout au moins de comportements aliénants de la part de la mère, et parfois du père, que l'attitude des parents peut favoriser l'apparition et le maintien de la situation d'aliénation, et que l'enfant présente certaines caractéristiques d'un enfant aliéné. Pourtant il apparaît que les trois situations ne sont pas équivalentes en terme d'intensité, au regard de la notion d'aliénation parentale.

3.1. La situation de Samuel

En ce qui concerne la situation de Samuel, elle est particulière, car le parent gardien est le père, mais paradoxalement ce n'est pas lui qui est le parent préféré. Le parent aliénant semble plutôt être la mère, qui adopte certains comportements aliénants avec Samuel, comme cela a été dit plus haut. Samuel se situe dans la catégorie d'intensité faible, car il n'y a pas rejet massif du père. Celui-ci adopte un comportement évitant avec son père, tout comme avec les adultes du milieu scolaire.

Samuel démontre, par ailleurs, un trouble de comportement, identifié à l'école, qui résulte probablement de la situation familiale conflictuelle dans laquelle il vit. En effet, il est coincé entre sa mère et son père, qui lutte chacun de leur côté, soit pour obtenir sa garde, soit pour la conserver. De plus, sa mère entretient l'idée auprès de Samuel, qu'il va bientôt aller habiter avec elle, ou en foyer d'accueil, et que dans tous les cas il va quitter son père. Il est pris dans un conflit de loyauté, auquel il participe en alimentant la conviction de sa mère, selon laquelle son père n'est pas un bon père et qu'il le maltraite.

La mère de Samuel présente des comportements aliénants associés à un désordre psychique de type dépressif. Ce désordre est en lien avec des traumatismes de l'enfance non réglés. Le père a parfois des comportements rejetants ou inadaptés face à son fils de 12 ans, qui présente un trouble du comportement et un trouble socioaffectif. Samuel, de son côté, manifeste un comportement ambivalent vis-à-vis de ses parents, car il se tourne vers sa mère pour dire que ça ne va pas dès qu'il est contrarié par son père. Ceci vient alimenter le discours de sa mère quant au fait que son père le frappe. Il souhaite toutefois conserver un lien avec ses deux parents et aimerait avoir une garde partagée.

Cette configuration familiale a des conséquences indéniables sur Samuel qui est en échec scolaire malgré les différents services mis en place à l'école et son profil d'attachement révèle une faille dans son estime de lui, car ses comportements évitants révèlent qu'il se perçoit comme ne méritant pas que l'on s'occupe de lui et qu'on lui apporte du soutien et du réconfort. Le profil de sécurité affective que nous avons dressé de Samuel nous a permis d'énoncer un certain nombre de pistes d'intervention dans la famille, afin de faire augmenter le sentiment de sécurité de Samuel. Elles tournent autour de l'expression des émotions et de la communication père-fils qui sont insuffisantes. Il est primordial pour Samuel de se sentir accueilli par son père et reconnu comme étant son fils, afin de rétablir la relation.

Par rapport aux contacts mère-enfant, ceux-ci sont perturbés en raison du comportement de Mme vis-à-vis de l'intervenante et du suivi psychosocial dans son ensemble. Un suivi psychologique pour Mme est fortement conseillé, tant par la psychologue, que par le Juge de la Chambre de la Jeunesse ainsi que par l'intervenant psychosocial responsable du dossier. Il reste donc à Mme à prendre part à son propre rétablissement, afin de pouvoir avoir de nouveau accès à ses enfants dans de bonnes conditions.

3.2. La situation de William

Lorsque la situation de William a été signalée, il vivait chez sa mère depuis la séparation de ses parents et allait rendre visite à son père trois fois de semaine par mois, après avoir connu une coupure de contact d'un an environ. William n'a jamais montré de difficulté pour aller passer les fins de semaine chez son père, en revanche il a été constaté dans son

discours des propos dénigrants envers son père duquel il disait avoir peur, mais sans pouvoir justifier pourquoi. Les parents tenaient également des propos dénigrants l'un envers l'autre, mais la mère a continué à tenir des propos négatifs sur le père devant William, en l'accusant en particulier de violence conjugale. À cet effet, elle a porté plainte à plusieurs reprises contre Mr pour violence et menaces de mort, mais il a toujours été reconnu non coupable de ces accusations. Le conflit entre les parents perdure depuis de nombreuses années et William en a souvent été témoin.

La situation de William pourrait être définie comme une situation d'aliénation parentale d'intensité moyenne, en raison des comportements aliénants de ses parents. William reprenait les propos dénigrants de sa mère et avait une image très négative de son père, alors que son père était le seul à pouvoir le cadrer de manière adéquate. Mme faisait fréquemment appel à lui pour calmer William, qui faisait des crises lors des devoirs. À cause de leur relation fusionnelle faite de fusion et de rejet, Mme n'était pas en mesure de mettre des limites à son fils, qui débordait complètement de son autorité.

En ce qui concerne les impacts sur le développement de William, ils sont multiples. Celui-ci connaît, tout d'abord, certaines difficultés d'apprentissage et d'attention qui ont un temps orienté les professionnels de santé vers un trouble déficitaire de l'attention et à une médication. Depuis que William habite chez son père, il n'est plus sous traitement et son comportement à l'école s'est normalisé. Lui qui était auparavant apathique et très effacé à l'école, il est aujourd'hui beaucoup plus éveillé et présent en classe. Pour autant, William demeure sur la réserve, car il a bien conscience que sa situation est instable. À chaque audience, sa mère tente de récupérer sa garde. Ses comportements d'attachement révèlent un enfant qui a une estime de soi plutôt faible. Il n'est pas sûr de mériter le réconfort et le soutien de son parent, ce qui induit des comportements de fuite, ambivalents ou désorganisés.

3.3. La situation d'Alejandro

Alejandro vit avec sa mère depuis la séparation de ses parents et il semblerait que même avant leur séparation son père n'avait pas vraiment accès à l'enfant. Il rapporte que sa mère ne lui laissait pas prodiguer de soins à l'enfant, car elle ne le pensait pas capable de bien

s'en occuper. Cette conception maternelle concernant l'incapacité de Mr à prendre soin de leur fils a perduré dans le temps, jusqu'à aujourd'hui. Sûrement en raison de leur relation fusionnelle, Alejandro s'est approprié ce discours dénigrant de sa mère concernant son père. Il utilise les mêmes mots que sa mère pour qualifier son père et pour justifier son refus d'aller le visiter. Du fait de cette fusion avec sa mère, Alejandro n'est pas en mesure d'exprimer un avis différent du sien et lorsqu'il s'y risque la réaction de sa mère contribue à son repli sur lui-même.

Depuis le divorce de ses parents, Alejandro manifeste des difficultés à aller rendre visite à son père et cela s'est aggravé avec le temps jusqu'à ce qu'il y ait un refus total de dormir chez son père. Il est même arrivé à Alejandro de faire une crise de panique lorsqu'il était question d'aller dormir chez son père. En effet, il manifeste des troubles physiques liés à l'angoisse et au stress suscités par les visites chez son père. Associés au discours dénigrant qu'il tient sur son père, nous pouvons dire qu'il s'agit d'une situation d'aliénation parentale d'intensité élevée, au regard du temps depuis lequel dure la situation.

Outre, les troubles physiques que manifeste Alejandro, celui-ci ne présente aucun autre problème manifeste, ni au niveau scolaire, ni au niveau comportemental. Au contraire, il réussit parfaitement bien à l'école et n'a pas de difficulté à se faire des amis malgré sa timidité. Comme nous l'avons montré, il correspond tout à fait au portrait type de l'enfant aliéné établi par Cyr et Sarrazin (2008). En général, cette belle réussite cache une détresse profonde liée à la situation d'être coupé en deux par ses parents. Alejandro a d'ailleurs manifesté cette détresse par des idées suicidaires exprimées à sa mère.

Pourtant il est indispensable de maintenir (Poussin, 2008) et de favoriser le lien entre Alejandro et son père, comme tente de le faire l'intervenante dans le but de faire évoluer favorablement la situation. La littérature évoque le fait que lorsque l'enfant est mis en présence du parent rejeté, en l'absence du parent préféré, « la glace qui figeait la relation se brisait souvent tout de suite » (Van Gijsegem, 2005, p. 127). C'est le cas pour Alejandro qui est capable de passer de bons moments avec son père, avec lequel il a une complicité indéniable, observée par son intervenante tout comme la psychologue. Ayant constaté un lien positif entre eux, l'intervenante a voulu favoriser les droits d'accès du père, mais devant le refus de la mère, la situation a été judiciairisée.

CONCLUSION

Lors des prises en charge par les Centres Jeunesse, les intervenants rapportent avoir de la difficulté à faire la distinction entre une vraie situation d'aliénation parentale et une autre où l'enfant est triangulé par ses parents, lors d'un conflit (Gagné et coll., 2009). C'est pourquoi Gagné et coll. (2005) font remarquer la pertinence pour la pratique de terrain, d'élaborer des outils d'évaluation de l'aliénation parentale et des comportements qui y sont associés.

Il nous a semblé opportun de bien définir la notion d'aliénation parentale et les controverses qui l'entourent. Malgré tout, ce concept nécessite encore d'être approfondi et développé par la recherche. En effet, sa validité et sa fiabilité diagnostique sont remises en question (Kelly et Johnston, 2001) et de nombreuses questions restent en suspens. La qualité du parent aliénant était un des critères controversés ; certaines études établissaient un lien entre parent gardien et parent aliénant. Dans notre étude, sur les trois situations étudiées seules les mères se sont révélées aliénantes. Ceci même dans le cas de Samuel qui ne vit pourtant pas avec elle. Toutefois, cela ne permet pas de dire que ce sont toujours les mères qui sont aliénantes. Les pères démontrent eux aussi ce type de comportements, même si dans les cas étudiés ceux-ci sont moins nombreux et moins prégnants. Par ailleurs, il n'a pas été rapporté dans ces situations d'allégations d'abus sexuels, excepté pour la situation de Samuel, qui mettait en cause son grand-père maternel. Dans cette étude de cas, les allégations concernent finalement davantage des situations de négligence, d'abus physiques (Samuel), ou encore de manque de compétences parentales (Alejandro).

Dans le trio « père-mère-enfant », le rôle de chacun est examiné. En effet, il ne s'agit pas d'un trouble de l'enfance, comme avancé par Gardner, mais d'une problématique familiale qui fait de l'enfant la principale victime, malgré le fait qu'il participe à dénigrer et à rejeter l'un de ses deux parents (Gagné et Drapeau, 2005). Aux vues de ces situations, il est important de promouvoir dès la petite enfance, l'engagement des pères auprès de leurs enfants (Turcotte et coll., 2001) et ceci dans le but d'éviter le délitement du lien père-enfant. Ce genre de situations met à mal les liens d'attachement entre les parents et leurs enfants, c'est pourquoi nous avons souhaité étudier en particulier la dynamique entre l'attachement et l'aliénation parentale dans trois situations différentes.

Tout au long de ce rapport, nous avons tenté de montrer en quoi et comment les comportements aliénants des parents altèrent le sentiment de sécurité de leur enfant (Lowenstein, 2010). En utilisant des études de cas, nous avons été en mesure d'illustrer par trois exemples concrets le concept d'aliénation parentale, au regard de la théorie de l'attachement. L'analyse approfondie de ces situations a permis d'entrevoir des différences d'intensité de la problématique d'aliénation parentale, celle-ci allant crescendo de Samuel à Alejandro, en passant par William. Cette intensité augmente tant au niveau des comportements aliénants du parent que ceux de l'enfant aliéné. Il est apparu, au regard de la littérature (Cyr et Sarrazin, 2008), qu'Alejandro présente toutes les caractéristiques d'un enfant aliéné vivant une situation d'aliénation parentale d'intensité élevée. Les divers comportements aliénants de sa mère ne font qu'entretenir la situation et éloignent Alejandro de son père.

Le lien d'attachement entre le parent aliéné et l'enfant est mis au défi par la situation d'aliénation parentale. Mais le mode d'attachement général de l'enfant l'est également, comme le montre l'analyse des profils de sécurité affective que nous avons établie, grâce à la Grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire. Chez les trois enfants, une tendance à la désorganisation a été remarquée, même si celle-ci est plus claire chez William et Alejandro, pour qui la situation est respectivement d'intensité moyenne et élevée. La situation de Samuel est un peu différente et d'intensité moins importante. Son profil de sécurité affective révèle plus d'évitement et d'ambivalence, associé à un trouble du comportement. Tandis que pour les deux autres enfants, le parent représente tout de même un pôle de sécurité à minima.

L'utilisation de cette Grille d'observation permet d'une part d'établir un profil de sécurité affective d'un enfant et d'autre part d'affiner l'analyse par l'utilisation de différents secteurs d'adaptation de l'enfant (Bisaillon et Breton, 2011). Les interventions préconisées grâce à l'analyse des profils de sécurité affective devraient permettre aux enfants de développer un sentiment de sécurité plus important vis-à-vis de leur parent rejeté, ce qui pourrait permettre un rééquilibrage du lien affectif entre les deux parents.

Après avoir fait l'apprentissage de la grille d'observation et de son interprétation, il nous apparaît très intéressant d'utiliser ce genre d'outil, étroitement lié à l'intervention, auprès

des enfants aliénés. En effet, leurs besoins de sécurité ne sont pas comblés par le parent aliénant ni par le parent rejeté, faute de pouvoir le faire. De leur côté les intervenants se retrouvent souvent démunis face à ces situations complexes, car ils sont pris dans le conflit, voire instrumentalisés par les parents aliénants. Cette situation laisse les enfants dans une grande détresse psychique et l'implantation puis l'utilisation de la grille d'observation devraient permettre aux intervenants d'adapter leur prise en charge, pour un mieux-être de l'enfant, mais aussi de ses parents. Cet outil a une visée clairement pratique, car elle a été conçue pour et par les intervenants afin de les aider dans leurs interventions. Il serait souhaitable que le Centre Jeunesse de Montréal et ses intervenants puissent bénéficier eux aussi des bénéfices de cet outil en termes d'intervention centrée sur l'attachement.

Il nous apparaît également important qu'un travail de sensibilisation et de formation soit apporté aux intervenants des Centres Jeunesse concernant l'aliénation parentale. C'est une notion très intéressante, qui fait référence à des situations de plus en plus rapportées, mais qui reste malgré tout mal connu et entouré de fausses vérités. Il reste de nombreuses questions concernant l'aliénation parentale auxquelles la recherche fondamentale et appliquée s'efforce de répondre. Il y a notamment Cyr et ses collaborateurs qui travaillent à l'établissement d'un outil de dépistage de l'aliénation parentale dans les cas de séparations conflictuelles (Cyr et Sarrazin, 2008). Ceci nous permet d'être optimistes quant à l'identification prochaine des situations d'aliénation parentale. Une fois identifié clairement il est plus simple d'apporter une prise en charge adaptée, même si le cas par cas doit demeurer de mise dans ce genre de situation.

RÉFÉRENCES

- Ainsworth, M. S. et coll. (1978). *Patterns of attachment : A psychological study of the strange situation*. Hillsdale, NJ: Erlbaum.
- Ainsworth, M. S. (1986). L'attachement mère-enfant. Dans R. Zazzo, *La première année de la vie* (pp. 17-28). Paris: PUF.
- Ambert, A.-M. (2009). *Divorce : faits, causes et conséquences*. Ottawa: Institut Vanier de la famille.
- Amourette, S. (2012). Un syndrome à définir. *Le journal des psychologues*(294), 28-32.
- Anadón, M. (2006). La recherche dite "qualitative" : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches Qualitatives*, 26(1), 5-31.
- Bernard, M. (2004). *Maltraitements et violences. Prises en charge du petit enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne âgée*. Paris: Masson.
- Bisaillon, C. et Breton, D. (2011). Pour une intervention centrée sur la théorie de l'attachement. Dans D. C.-M. Lafortune, *Pratiques innovantes auprès des jeunes en difficulté* (pp. 83-104). Montréal: Presse de l'Université de Montréal.
- Bowlby, J. (1973). *Attachement et perte. 2 La séparation angoisse et colère*. Paris: PUF.
- Bowlby, J. (1978). *Attachement et perte. 1 L'attachement*. Paris: PUF.
- Bullen, Q. (2010). *De la raclée à la tétée : la théorie de l'attachement, un modèle pour penser la prise en charge des familles maltraitantes*. Récupéré sur Erudit: <http://www.erudit.org/revue/pv/2010/v10/n1/1007312ar.html>
- Caplan, P. J. (2007). Le "syndrome d'aliénation parentale". *Recherches et Prévisions*(89), 59-86.

- Centre Jeunesse de Montréal - Institut universitaire. (2006). *Guide d'intervention en négligence pour les enfants 6-11 ans et leurs parents*. Montréal.
- Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire. (2008). *Guide de conduite éthique*. Montréal: Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire.
- Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire. (2009). *Documents de formation sur la théorie de l'attachement*. Montréal: Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire.
- Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire. (2010). *Pour le mieux-être de nos enfants, de nos jeunes et de leur famille*. Montréal: Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire.
- Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire. (2012). *Un établissement de services psychosociaux et de réadaptation en contexte de protection*. Montréal.
- Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire. (2013, août 9). *Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire*. Récupéré sur Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire: <http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/>
- Cicchetti, D. (2002). The impact of social experience on neurobiological systems : Illustration from a constructivist view of child maltreatment. *Cognitive Development* (17), 1407-1428.
- Cloutier, R. (2006). Le syndrome d'aliénation parental en contexte de conflit sur la garde de l'enfant. *Psychologie Québec*, 28-31.
- Cyr, F. et Cyr-Villeneuve, C. (2008). Étude exploratoire des caractéristiques et des comportements de couples parentaux séparés engagés dans une dynamique de détérioration du lien parent-enfant. *Revue scientifique de l'AIFI*, 2(2), 27-67.
- Cyr, F. et Sarrazin, J. (2008). Vers le développement d'un outil de dépistage de l'aliénation parentale chez les enfants de parents séparés. *Revue scientifique de l'AIFI*, 2(1), 25-60.

- Delage, M. (2005). La thérapie de couple et de la famille revisitée à travers la théorie de l'attachement. *Thérapie Familiale*, 4(26), 407-425.
- Faller, K. C. (1998). The parental alienation syndrome : What is it and what data support it? *Child Maltreatment*, 3(2), 100-115.
- Gagné, M.-H. et coll. (2005). L'aliénation parentale : un bilan des connaissances et des controverses. *Psychologie canadienne*, 46(2), pp. 73-87.
- Gagné, M.-H. et coll. (2009). L'aliénation parentale: points de vue et besoins d'intervenants et intervenantes. *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 28(1), 17-33.
- Gagné, M.-H. et Drapeau, S. (2005). L'aliénation parentale est-elle une forme de maltraitance psychologique? *Divorce et séparation*(3), 29-42.
- Gardner, R. A. (1998). *The parental alienation syndrome, a guide for mental health and legal professionals* (éd. 2e). Cresskill, NJ: Creative Therapeutics.
- Gardner, R. A. (2006). *The international handbook of alienation syndrome : conceptual, clinical and legal considerations*. Springfield: Charles C Thomas Publisher.
- Gloger-Tippel, G. et coll. (2008). Représentations d'attachement évaluées avec les histoires à compléter et troubles du comportement chez les enfants de 6 ans. *Enfance*, 60, 42-50.
- Goudart, B. (2012). Le syndrome d'aliénation parentale. Une forme moderne de l'inceste. *Le journal des psychologues*(294), 20-24.
- Guedeney, A. (2002). La théorie de l'attachement : l'histoire et les personnages. Dans N. e. Guedeney, *L'attachement : Concepts et applications* (pp. 7-12). Paris : Masson.
- Guedeney, N. (2002). Concepts-clefs de la théorie de l'attachement. Dans N. e. Guedeney, *L'attachement : Concepts et applications* (pp. 15-25). Paris: Masson.
- Haesevoets, Y.-H. (2008). L'impact du divorce chez l'enfant : de la grande désillusion relationnelle à l'aliénation parentale. Dans Y.-H. Haesevoets, *Traumatismes de*

l'enfance et de l'adolescence. Un autre regard sur la souffrance psychique.
Bruxelles: De Boeck.

Hayez, J.-Y. (2012). L'aliénation parentale : info ou intox? *Le journal des psychologues*(294), 33-38.

Hayez, J.-Y. et Kinoo, P. (2005). Aliénation parentale : un concept à haut risque. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 53(4), 157-165.

Hirigoyen, M.-F. (1998). *Le harcèlement moral : la violence perverse au quotidien.*
Editions La découverte & Syros.

Johnston, J. R. (1993). Children of divorce who refuse visitation. Dans C. & Depner, *Non-residential parenting : New vistas in family living* (pp. 109-135). Newbury Park, CA: Sage.

Johnston, J. R. et Roseby, V. (1997). *In the name of the child : A developmental approach to understanding and helping children of conflicted and violent divorce.* New York, NY: Free Press.

Johnston, J. R. et coll. (2005). The psychological functioning of alienated children in custody disputing families : an exploratory study. *American Journal of forensic Psychology*, 23(3), 39-64.

Kelly, J. B. et Johnston, J. R. (2001). The alienated child : A reformulation of parental alienation syndrome. *Family Court Review*, 39(3), 249-266.

Kelly, J. B. et Emery, R. E. (2003). Children's adjustment following divorce : Risk and resilience perspectives. *Family Relations*, 52(4), 352-362.

Lafontaine, I. et coll. (2012). Où en sommes-nous avec l'aliénation parentale? *Défi Jeunesse*, XVIII(2), 19-24.

Lessard-Hébert, M. et coll. (1997). *La recherche qualitative : Fondements et pratiques.*
Bruxelles: De Boeck Université.

- Lowenstein, L. F. (2010). Attachment theory and parental alienation. *Journal of Divorce & Remarriage*, 51(3), 157-168.
- Main, M. et Solomon, J. (1986). Discovery of an insecure-disorganised/disoriented attachment pattern : procedures, findings and implications for the classification of behavior. Dans T. B. Brazelton, *Affective development in infancy* (pp. 95-124). Norwood, NJ: Ablex.
- Main, M. et Hesse, E. (1990). Parents' unresolved traumatic experiences are related to infant disorganised attachment status : Is frightened/frightening parental behavior the linking mechanism? Dans M. T. Greenberg, *Attachment in the preschool years : Theory, research, and intervention* (pp. 161-182). Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Miljkovitch, R. (2001). *L'attachement au cours de la vie - Modèles internes opérants et narratifs*. Paris: PUF.
- Miljkovitch, R. (2002). L'attachement au niveau des représentations. Dans N. e. Guedeney, *L'attachement : Concepts et applications* (pp. 27-35). Paris : Masson.
- Miljkovitch, R. (2005). De l'empreinte à l'amour romantique. Dans B. Pierrehumbert, *L'attachement, de la théorie à la clinique*. (pp. 29-34). Ramonville Saint-Agne: Edition Erès.
- Miljkovitch, R. (2005). La théorie de l'attachement : une théorie déterministe? Dans B. Pierrehumbert, *L'attachement, de la théorie à la clinique* (pp. 89-93). Ramonville Sainte-Agne: Erès.
- Miljkovitch, R. et coll. (2003). Les représentations d'attachement du jeune. Développement d'un système de codage pour les histoires à compléter. *Devenir*, 15(2), 143-177.
- Montagner, H. (1988). *L'attachement, les débuts de la tendresse*. Paris: Odile Jacob.
- Moss, E. et coll. (2012). L'efficacité des interventions fondées sur l'attachement pour les parents maltraitants et leurs enfants. *Cahier recherche et pratique*, 2(1), 5-8.

- Paquette, D. et coll. (2001). La validation du QSA et la prévalence des styles d'attachement adulte dans un échantillon francophone de Montréal. *Revue canadienne des sciences du comportement*, 33(2), 88-96.
- Peralta-Vaughn, K. (2001). *Divorced parents' alienation behavior : Adult children and attorneys'perspectives.* . Tempe, AZ: Arizona State University.
- Phelip, J. et Berger, M. (2012). *Divorce, séparation: les enfants sont-ils protégés?* Paris: Dunod.
- Pierrehumbert, B. (2003). *Le premier lien. Théorie de l'attachement.* Paris: Odile Jacob.
- Pierrehumbert, B. (2005). *L'attachement, de la théorie à la clinique.* Ramonville Sainte-Agne: Erès.
- Pierrehumbert, B. et coll. (1995). Étude de validation d'une version francophone du "Q-Sort" d'attachement de Waters et Deane. *Enfance*, 48(3), 293-315.
- Pourtois, J.-P. (1995). *Blessure d'enfant. La maltraitance : théorie pratique et intervention.* Bruxelles: De Boeck.
- Poussin, G. (2008). "C'est lui qui ne veut pas voir sa mère". *Revue scientifique de l'AIFI*, 2, 143-156.
- Québec (2013, juin 1er). *Loi sur la protection de la jeunesse.* Récupéré sur Publications du Québec:
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_34_1/P34_1.html
- Stahl, P. M. (1999). *Complex issues in child custody evaluations.* SAGE Publications, Inc.
- Stoltz, J.-A. et coll. (2002). Resistance to visitation : Rethinking parental and child alienation. *Family Court Review*, 40(2), 220-231.
- Tison, B. (2011). *Enfants, adolescents maltraités-maltraitants. Comment peuvent-ils s'en sortir?* Lyon: Chronique sociale.

- Tremblay, M.-A. (1968). *Initiation à la recherche dans les sciences humaines*. Montréal: McGraw-Hill, Éditeurs.
- Turcotte, G. (1993). *Antécédents et conséquences de l'abandon d'enfants : une recension des publications scientifiques*. Montréal: Centre de services sociaux du Montréal métropolitain. Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse.
- Turcotte, G. et coll. (2001). Pourquoi certains pères sont-ils plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants? Une revue des déterminants de l'engagement paternel. *Revue canadienne de psychoéducation*, 30(1), 39-65.
- Van Gijseghem, H. (2005). Les controverses entourant la notion d'aliénation parentale. *Revue de psychoéducation*, 34(1), 119-129.
- Van Gijseghem, H. (2010). L'irréductible résistance au concept de l'aliénation parentale. *Revue de psychoéducation*, 39(1), 85-99.
- Von Boch-Galhau, W. et Kodjoe, U. (2005). Syndrome d'aliénation parentale : une forme de maltraitance des enfants en cas de séparation ou de divorce conflictuel des parents. *Divorce et Société*(3), 91-115.
- Warshak, R. A. (2000). Blanket restrictions : Overnight contact between parents and young children. *Family and Conciliation Courts Review*, 4(38), 422-445.
- Warshak, R. A. (2001). Current controversies regarding Parental Alienation Syndrome. *American Journal of Forensic Psychology* (19), 29-59.
- Warshak, R. A. (2002). Misdiagnosis of parental alienation syndrome. *American Journal of Forensic Psychology*, 20(2), 31-52.
- Warshak, R. A. (2003). Bringing sense to parental alienation: A look at the disputes and the evidence. *Family Law Quarterly*, 37(2), 273-301.
- Zaouche-Gaudron, C. et Pierrehumbert, B. (2008). Introduction : Comportements et représentations d'attachement dans l'enfance. *Enfance*, 60, 5-10.

Zeanah, C. H. et Emde, R. N. (1994). Attachment disorders in infancy. Dans M. H. Rutter, *Child and adolescent psychiatry : Modern approaches* (pp. 490-504). Oxford: Blackwell.

Zeanah, C. H. et Boris, N. W. (2000). Disturbances and disorders of attachment in early childhood. Dans C. H. Zeanah, *Handbook of infant mental health, 2ème édition* (pp. 353-368). New York, NY: Guilford Press.

Zeanah, C. H. (2000). Disturbances of attachment in young children adopted from institutions. *Journal of Developmental and Behavioral Pediatrics* (21), 230-236.

ANNEXE I – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre : L'attachement des enfants dans des situations de conflits parentaux importants.

Intervenante-Stagiaire : Julie Roulet, étudiante à la Maîtrise, École de Criminologie, Université de Montréal

Directeur de stage : Denis Lafortune, professeur titulaire, École de criminologie, Université de Montréal

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la rencontre

Dans le cadre de mon projet de stage, je souhaiterais évaluer l'attachement d'enfants dans des situations de conflits parentaux très importants. Ceci se fera grâce à la grille d'observation des comportements d'attachement des enfants scolaires et pré scolaire, ainsi que par l'utilisation d'une entrevue dirigée mise au point par une équipe de recherche du Centre Jeunesse de Laval.

2. Participation au projet

La participation à ce projet consiste à accorder une entrevue à l'intervenante stagiaire qui explorera avec vous différentes situations de la vie quotidienne avec votre enfant. Cette entrevue devrait durer entre 1h30 et 2 h au maximum. Le lieu et le moment de l'entrevue seront déterminés avec l'intervieweur, selon vos disponibilités. Dans un deuxième temps, nous souhaiterions faire remplir la grille d'observation au professeur de votre enfant, afin d'avoir son portrait dans le contexte scolaire, au regard de ses comportements d'attachement en dehors du milieu familial.

3. Confidentialité

Les renseignements personnels que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Seule l'intervenante – stagiaire et son équipe aura la liste des participants à ce projet. De plus, les données seront conservées dans un lieu sûr. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée et seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette rencontre, vous pourrez contribuer à la réalisation d'un stage clinique centré sur la compréhension des impacts des conflits parentaux sur les comportements d'attachement des enfants. Il n'y a pas de risque particulier à participer à ce projet. Il est possible cependant que certaines questions puissent raviver des souvenirs et des émotions liés à une expérience désagréable. Vous pourrez à tout moment refuser de répondre à une question ou même mettre fin à l'entrevue.

5. Droit de retrait

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous en retirer sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer après l'entrevue, vous pouvez communiquer avec l'intervenante - stagiaire, au numéro de téléphone indiqué ci-dessous, ou auprès de l'intervenant responsable de votre dossier. À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits. Cependant, après le déclenchement du processus de rédaction du rapport (où seules pourront être diffusées des informations ne permettant pas de vous identifier), il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

B) CONSENTEMENT

J'ai pris connaissance des informations ci-dessus et je n'ai pas d'autres questions concernant ce projet ainsi que ma participation.

Je consens librement à prendre part à ce projet et je sais que je peux me retirer en tout temps sans avoir à justifier ma décision.

Je consens à ce que l'entrevue soit enregistrée : Oui Non

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages et les inconvénients du projet et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature de l'intervenante – stagiaire : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative au projet, ou pour vous en retirer, veuillez communiquer avec Julie Roullet. Toute plainte relative à votre participation à ce projet peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca (l'ombudsman accepte les appels à frais virés).

ANNEXE II – ENTREVUE DIRIGEE



L'entrevue dirigée : Outil de support à la cueillette de données en vue de compléter la « grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire[©] »

Mise en contexte :

À la lumière de diverses expérimentations, nous nous sommes rendu compte que les profils de sécurité affective générés à partir de grilles d'observation complétées directement par les parents naturels ou par des parents d'accueil très impliqués au plan relationnel avec les enfants ne correspondaient pas nécessairement aux profils réels des enfants.

Notre hypothèse est que l'implication émotive du parent face à son propre enfant de même que le type de lien d'attachement qui s'est installé peuvent biaiser les réponses aux différents items de la grille. Les réponses étant biaisées, les profils de sécurité affective tirés de ces dernières le sont aussi et deviennent ainsi inutilisables.

Partant de cette hypothèse, nous avons situé la problématique au niveau de la cueillette des données bien plus qu'au niveau de la justesse de l'outil. Afin d'effectuer une cueillette objective des éléments nécessaire pour éventuellement pouvoir compléter la « *grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire[©]* », nous nous sommes penchés sur l'élaboration d'une entrevue à effectuer avec le parent ou avec la personne très impliquée au plan relationnel avec l'enfant.¹

Cette entrevue permet à l'intervenant d'aller chercher tous les éléments nécessaires pour par la suite compléter de façon très objective les 44 items de la grille d'observation. Nous pensons que les profils ainsi générés seront plus fidèles à la réalité.

¹ Mentionnons ici que des intervenants du centre jeunesse de Laval et du centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire furent mis à contribution pour l'élaboration des premières versions de l'outil en 2009.

Mise en garde :

- L'utilisation de ce formulaire de cueillette de données n'est pas un « acte réservé » à tel ou tel type de professionnel. La personne qui utilise ce support à la cueillette de données peut être un intervenant social, un éducateur, un psychologue, etc. Cependant, elle doit avoir suivi la formation de trois jours donnée au PNF Module 401 et bien connaître les fondements de l'approche attachement.
- L'utilisation de cet outil de cueillette de données et des « *grilles d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire* »[©] constitue un précieux complément à l'observation des enfants, mais ne constitue pas un impératif à l'utilisation de l'approche attachement.
- À travers les échanges avec le répondant, l'intervieweur maintiendra un mode d'échange de type cueillette de données, où l'on questionne simplement pour avoir plus de détails, mieux comprendre ce qui s'est vécu entre l'enfant et le répondant par opposition au mode d'échange de type intervention où l'on remet en question ou conseille la personne répondante.
- L'intervieweur demeurera sensible au biais ethnoculturel lors de la cueillette d'informations.
- L'utilisation de la « *grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire* »[©] et du présent outil complémentaire s'effectue prioritairement avec les parents naturels, mais aussi avec toute personne ayant un lien significatif avec l'enfant (grands-personne répondantes, gardienne, personnel de garderie, etc.). Chaque entrevue se déroule individuellement.

Déroulement de l'entrevue

L'intervieweur explique au répondant (parents, grands-parents, etc.) que pour permettre la meilleure compréhension des manifestations d'attachement de leur enfant, ils devront décrire le plus précisément possible différentes situations de la vie quotidienne. Ces situations se regroupent dans cinq grands secteurs. Il appartiendra à l'intervieweur d'en choisir l'ordre de présentation. Suite à de nombreuses entrevues, nous avons remarqué qu'il semblait beaucoup plus facile pour les personnes répondantes de commencer l'entrevue en parlant des activités partagées et de terminer avec les situations de détresse.

- **Situation de détresse,**
- **Situation d'éloignement,**
- **Situation de retrouvailles,**
- **Situation quotidienne avec différents niveaux d'émotivité**
- **Situations d'activité partagées.**

L'intervieweur peut nommer les cinq situations et les reprendre dans le détail par la suite ou encore, les prendre une à une, dans l'ordre de son choix, et les faire décortiquer par le répondant.

Pour chacune des situations, l'intervieweur demande à la personne répondante de décrire la situation suffisamment clairement pour que l'intervieweur puisse avoir le sentiment d'y avoir assisté.

L'intervieweur notera les descriptions des situations sur les feuilles correspondant à chaque bloc de données.

Sur chacune d'entre elles, il retrouvera les sections suivantes :

- **Identification du Bloc de cueillette de données**
 - Explications et mises en garde à l'intervieweur
- **Identification de la situation ciblée**
 - Espace pour noter la description de la situation choisie par le répondant
- **Les champs d'exploration incontournables**
 - L'intervieweur **doit absolument** explorer ces champs avant de passer au bloc suivant
- **Des exemples de question**
 - Le but ici n'est pas que l'intervieweur pose ces questions, mais plutôt qu'il s'en inspire pour s'assurer d'avoir en main toute l'information nécessaire pour qu'il puisse par la suite compléter la « *grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants*[®] ».

En cours de rencontre, l'intervieweur recherche les descriptions détaillées des situations pour pallier à la subjectivité possible de la personne répondante. La personne répondante qui dit que son « enfant crie fort » ne situe pas du tout l'intervieweur. Ce dernier doit vérifier avec la personne répondante ce que c'est pour lui un enfant qui crie fort quitte à demander de lui en faire la démonstration.

L'intervieweur garde en tête qu'il devra quitter la rencontre avec suffisamment d'informations pour pouvoir lui-même compléter par la suite le questionnaire de 44 questions de la « grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants[©]».

Afin de supporter l'intervieweur dans sa cueillette de données, les questions de la grille ont été insérées dans chacune des sections. L'idée est que l'intervieweur puisse y référer en cours d'entrevue et non pas qu'il complète la grille en cours d'entrevue.

Données nominatives :

Nom de l'enfant :

Date de naissance :

Âge actuel :

Fratrie (noms et âges) :

Nom du répondant :

Type de classe fréquentée :

Niveau scolaire actuel de l'enfant :

Nom de la personne répondante :

Autres personnes significatives dans la vie de l'enfant :

Nom de l'intervieweur :

Date de l'entrevue :

Cueillette de données bloc 1 : situation(s) de détresse

Cibler avec la personne répondante une ou des **situations de détresse** (on entend par là des situations qui sont susceptibles de provoquer chez l'enfant de l'angoisse, du désarroi) vécues par l'enfant au cours des trois à six derniers mois. On recherche ici le pattern relationnel qui s'installe entre l'enfant et la personne répondante. Ces situations peuvent avoir été vécues par l'enfant et la personne répondante, mais elles **ne doivent pas être la résultante d'un processus interactionnel entre les deux**. La personne répondante peut choisir un épisode où il y a eu une panne d'électricité, où la famille a été plongée dans le noir, par exemple. Il ne peut pas choisir une situation où la détresse de l'enfant a été causée par un refus qu'il a lui-même imposé à l'enfant, ou une réprimande par exemple. En fait, il convient d'éviter les situations où l'enfant peut être en colère contre la personne répondante, ce qui peut modifier sa stratégie de recherche de réconfort.

Exemple de situation de détresse :

- Blessure accidentelle de l'enfant
- Rendez-vous chez le dentiste
- Orages, tonnerre, etc.
- Gros chien au parc, piqûre de guêpe, klaxon d'automobile, etc.
- Nouveauté

Champs d'exploration incontournables :

- Expression de la détresse
- Recherche de proximité
- Impression de l'adulte face au réconfort à l'enfant (facile, difficile, réactions de l'enfant au réconfort offert)

Exemples de questions :

- a) Qu'a fait l'enfant au moment de la situation...pouvez-vous imiter la réaction de l'enfant?
- b) Comment avez-vous su que quelque chose n'allait pas?
- c) Était-ce facile de comprendre la raison de la réaction de l'enfant? De décoder ce qui n'allait pas au juste?
- d) Est-il demeuré à distance, s'est-il approché de vous, vous a-t-il regardé, si oui, pendant combien de temps, etc.?
- e) Que vous a dit votre enfant...quels mots a-t-il utilisés?
- f) Qu'est-ce qui a apaisé votre enfant? Qu'avez-vous fait, qu'avez-vous dit?
- g) Est-ce que l'enfant a accepté votre aide ou est-il arrivé à s'apaiser tout seul, par lui-même?
- h) Comment avez-vous su que ça allait mieux?
- i) Comment s'est effectué le retour à la normale?
- j) Au bout de combien de temps a-t-il repris le cours habituel de ses activités?
- k) Comment vous sentiez-vous pendant et après la situation?

Description des situations de détresse ciblées :

Expression de la détresse	1.1 Lors de situations susceptibles de susciter de la détresse, l'enfant donne des signes apparents et appropriés ² pour indiquer à l'adulte que ça ne va pas	
	1.2 Lors de situations susceptibles de susciter de la détresse, l'enfant ne donne pas de signes apparents que ça ne va pas	
	1.3 Lors de situations susceptibles de susciter de la détresse, l'enfant réagit exagérément (cris, pleurs, geste de colère, excitation, etc.)	
	1.4 Lors de situations susceptibles de susciter de la détresse, l'enfant se rapproche de l'adulte sans indiquer clairement que quelque chose ne va pas	
Recherche de proximité	1.5 Lors de situations susceptibles de susciter de la détresse, l'enfant cherche le contact de l'adulte de façon plutôt adéquate (ex. se rapproche, l'appelle)	
	1.6 Lors de situations susceptibles de susciter de la détresse, l'enfant ne se rapproche pas de l'adulte	
	1.7 Lors de situations susceptibles de susciter de la détresse, l'enfant se rapproche de l'adulte ou oblige l'adulte à se rapprocher par des comportements inappropriés (ex. cris, crises, gestes de colère, excitation)	
	1.8 Lors de situations susceptibles de susciter de la détresse, l'enfant peut se montrer attentionné ou agressif envers l'adulte (ex. propose de rendre service, s'informe de l'état de l'adulte ou donne des ordres, insulte)	
Réconfort	1.9 Suite à une situation de détresse, en général, il est facile de réconforter l'enfant qui reprend assez rapidement le cours de ses activités.	
	1.10 Suite à une situation de détresse, en général, il est difficile de se rendre compte que quelque chose affecte l'enfant	
	1.11 Suite à une situation de détresse, en général, il est difficile de réconforter l'enfant qui continue longtemps à être perturbé	
	1.12 Suite à une situation de détresse, en général, il est très difficile d'apporter du soutien à l'enfant qui semble vouloir diriger lui-même l'interaction.	

² Attention, on entend ici par signe «apparents et appropriés», des signes observables et universellement reconnus pour traduire de l'anxiété. Des signes qu'on retrouverait chez la majorité des enfants.

Cueillette de données bloc 2 : situation(s) de séparation

Cibler avec la personne répondante une ou plusieurs situations de **séparation** où l'enfant a dû être séparé de la personne répondante, idéalement au cours des trois à six derniers mois. (Ex. : la rentrée scolaire, la rentrée à la garderie, quitter pour la fin de semaine, se faire garder, se coucher, aller à un camp de vacances, etc.) Vous cherchez à identifier le pattern relationnel qui s'installe entre l'enfant et la personne répondante au moment des séparations.

Champs d'exploration incontournables :

- Réaction à l'éloignement
 - Réaction de l'enfant
 - Réaction de la personne répondante
- Sentiment de l'adulte face à l'éloignement

Exemples de questions :

- a) Pensez-vous que les séparations dérangent votre enfant?
- b) Quels sont les comportements de l'enfant qui vous permettent de répondre?
- c) Comment anticipez-vous les moments de séparation? À quoi vous attendez-vous comme réaction chez votre enfant?
- d) Comment votre enfant réagit-il au moment d'une séparation inhabituelle (plus longue, indésirée par exemple)? Qu'est-ce qu'il fait? Qu'est-ce qu'il dit?
- e) Comment cela se termine-t-il?
- f) Faites-vous des choses particulières pour que les séparations se vivent mieux ?
- g) Quand il y a une séparation...comment vous sentez-vous ?
- h) Comment pensez-vous que ça se passe pour votre enfant durant votre absence?

Description de la (des) situation(s) de séparation:

Réaction à l'éloignement	2.1 Lorsque l'enfant doit être séparé de l'adulte significatif, il peut manifester son mécontentement, mais il se montre capable de tolérer la séparation, en continuant à se comporter de façon habituelle.	
	2.2 Lorsque l'enfant doit être séparé de l'adulte significatif, il semble indifférent ou assez indépendant.	
	2.3 Lorsque l'enfant doit être séparé de l'adulte significatif, il démontre des réactions d'opposition importantes ; peut chercher à retenir l'adulte par des comportements agressifs ou dépendants (ex. s'accrocher, insister pour que l'adulte reste ou refuser de partir) ou créer des conflits	
	2.4 Lorsque l'enfant doit être séparé de l'adulte significatif, il démontre de l'anxiété ou une certaine appréhension par des réactions bizarres ou incohérentes (ex. s'exciter, se montrer soulagé du fait que l'adulte s'en va, etc.)	
Sentiment de l'adulte face à l'éloignement	2.5 Généralement, lors des séparations, l'enfant ne suscite pas trop d'inquiétude chez l'adulte qui est confiant que l'enfant va s'adapter rapidement	
	2.6 Généralement, lors des séparations, l'enfant ne suscite aucune préoccupation chez l'adulte qui sent que la séparation ne pose aucun problème à l'enfant.	
	2.7 Généralement, lors des séparations, l'enfant suscite un sentiment de culpabilité chez l'adulte qui sent que cela va être difficile à supporter pour l'enfant.	
	2.8 Généralement, lors des séparations, l'enfant suscite un sentiment de crainte chez l'adulte qui appréhende les réactions excessives de l'enfant	

Cueillette de données bloc 3 : Situations de retrouvailles

Cibler avec la personne répondante quelques moments de **retrouvailles** vécus au cours des trois à six derniers mois, des moments où l'enfant se retrouve en présence de la personne répondante suite à un moment de séparation. (Retour d'un camp d'été, retour suite à une nuit passée à l'extérieur, retour de l'école, retour de la personne répondante suite à une absence de quelques jours, lorsque la personne répondante va chercher son enfant au service de garde de l'école, etc.) Vous cherchez ici à identifier le pattern relationnel qui s'installe entre l'enfant et la personne répondante au moment des retrouvailles.

Champs d'exploration incontournables :

- Reprise de contact de l'enfant
 - En terme de distance et de contact physique...s'assurer d'avoir les distances précises, pas de « assez proche » ou « assez loin».
 - Si contacts physique, les faire décrire...l'enfant vous touche avec la main...les bras... vous serre fort...montrez-moi comment...etc.
- Réponse de l'enfant au contact de l'adulte

Exemples de questions :

- a) Règle générale, quelle est la première chose que fait ou dit votre enfant lorsqu'il reprend contact avec vous?
- b) Est-ce qu'il vient se coller, vous toucher? Reste-t-il proche longtemps? Comment cela se passe-t-il ?
- c) Prend-il le temps de finir ce qu'il est en train de faire? Commence-t-il de nouvelles activités avant de reprendre contact avec vous?
- d) L'enfant vous fait-il des demandes? Des critiques?
- e) L'enfant se plaint-il de ce qui s'est passé durant votre absence...de votre absence?
- f) Que vous raconte l'enfant?
- g) À quel moment commencez-vous à vous parler?
- h) Qui parle en premier ?
- i) Votre enfant vous raconte-t-il ce qu'il a fait pendant le temps où vous étiez séparé?

Description des situations de retrouvailles ciblées :

Reprise de contact de l'enfant	3.1 Lors de la reprise de contact avec le répondant, l'enfant prend contact assez rapidement avec l'adulte, par un sourire, un contact visuel ou en lui racontant ce qu'il a fait pendant son absence ou en cherchant à l'inclure dans ses activités	
	3.2 Lors de la reprise de contact avec le répondant, l'enfant n'initie pas le contact ou demeure assez distant. Il ne fait pas référence à la période de séparation, comme si rien ne s'était passé.	
	3.3 Lors de la reprise de contact avec le répondant, l'enfant reprend rapidement contact en accaparant l'adulte par des demandes, des plaintes ou des critiques.	
	3.4 Lors de la reprise de contact avec le répondant, l'enfant reprend rapidement contact en cherchant à contrôler l'adulte en décidant tout, de manière bienveillante ou autoritaire.	
Réponse de l'enfant au contact de l'adulte	3.5 Il est facile de faire raconter à l'enfant ce qu'il a fait pendant le temps d'éloignement	
	3.6 Il est difficile d'obtenir plus qu'une réponse minimale de l'enfant aux tentatives de reprise de contact de la part de l'adulte.	
	3.7 La reprise de contact avec l'enfant devient rapidement conflictuelle	
	3.8 Il est difficile de diriger l'interaction, car l'enfant décide quand et comment se fait la reprise de contact.	

Cueillette de données bloc 4 : Échanges verbaux, réciprocité et expression des émotions

Cibler plusieurs moments d'interaction entre l'enfant et l'adulte (repas, devoirs, jeux, bain, etc.). Aller chercher des situations de différente intensité dans les trois secteurs suivant : plaisir, tristesse, colère. Les situations ciblées vont de moments de vie quotidienne à des moments plus exceptionnels et doivent avoir été vécues au cours des trois à six derniers mois.

C'est à travers le discours de la personne répondante que l'intervieweur ira chercher l'ensemble des informations pertinentes.

Champs d'exploration incontournables :

- Teneur des échanges verbaux
- Réciprocité, comment l'enfant tient-il compte de la personne répondante?
- Expression des émotions

Exemples de questions :

- a) À quels moments parlez-vous avec votre enfant? De quoi parlez-vous?
- b) Quand votre enfant vous parle spontanément, que vous raconte-t-il ?
- c) Quelle est la durée de vos conversations ?
- d) Votre enfant change-t-il rapidement de sujet, saute-t-il du coq à l'âne dans vos échanges?
- e) Votre enfant vous demande-t-il, sait-il ou s'intéresse-t-il à ce que vous faites ? Si oui...comment le fait-il?
- f) Est-ce qu'il s'informe de comment vous allez?
- g) Que fait-il lorsqu'il vit une situation où les émotions sont plus intenses ?
- h) Comment vous rendez-vous compte qu'il vit des émotions plus intenses ?
- i) Comprenez-vous toujours pourquoi votre enfant rit ou pleure, change d'humeur, se fâche ?
- j) Est-ce que votre enfant rit avec vous, est-ce qu'il fait des blagues?
- k) Est-ce qu'il vous offre de l'aide sans que vous ne l'ayez demandé?

Description des situations ciblées :

Échanges verbaux	4.1 L'enfant échange verbalement avec l'adulte sur ce qu'il fait et sur ce qu'il ressent.	
	4.2 L'enfant échange verbalement avec l'adulte presque uniquement pour des raisons utilitaires ou sur ce qu'il fait.	
	4.3 L'enfant échange verbalement avec l'adulte surtout sur ce qui lui déplaît, pour se plaindre ou faire des reproches à l'adulte.	
	4.4 Les échanges verbaux avec l'enfant peuvent être incohérents ou décousus	
Réciprocité	4.5 L'enfant peut s'intéresser à ce que fait ou ressent l'adulte.	
	4.6 L'enfant semble peu intéressé à ce que fait ou ressent l'adulte.	
	4.7 L'enfant s'intéresse à ce que fait l'adulte surtout pour le critiquer.	
	4.8 L'enfant s'intéresse beaucoup à ce que fait l'adulte, mais il peut adopter un ton exagérément bienveillant ou autoritaire.	
Expression des émotions	4.9 L'enfant exprime spontanément ses émotions, autant positives que négatives, qui sont habituellement appropriées à la situation et d'intensité adéquate.	
	4.10 Dans un contexte pouvant susciter des émotions négatives, l'enfant n'en démontre pas.	
	4.11 L'enfant exprime spontanément ses émotions négatives, mais l'intensité est souvent exagérée.	
	4.12 L'enfant peut manifester des changements d'humeur drastiques.	

Cueillette de données bloc 5 : Activités partagées

Demander à la personne répondante de décrire des situations d'**activités partagées** vécues au cours des trois à six derniers mois. Comment se passent les moments où ils font des choses ensemble? (Jeux de carte, sorties, magasinage, popote, ménage, écouter la télé, sport, etc.)

Champs d'exploration incontournables :

- Les interactions entre l'enfant et la personne répondante lors d'activités en commun. S'assurer d'avoir une description détaillée des activités et des interactions vécues lors de ces dernières. Partir des types d'activités (sportives, de détente, tâches ménagères) plus générales pour doucement en arriver à cibler quelques activités précises.

Exemples de questions :

- a) Racontez ce que vous faites avec votre enfant
- b) L'activité dure combien de temps ?
- c) Qui décide ce que vous faites, les règles, les façons de faire, que c'est fini ?
- d) Votre enfant accepte-t-il vos consignes ou veut-il tout décider lui-même?

Description des situations d'activités partagées ciblées :

Activités partagées	4.13 L'enfant est capable de tenir compte de l'autre dans les activités avec l'adulte.	
	4.14 L'enfant préfère les activités où il y a peu d'échanges avec l'adulte.	
	4.15 L'enfant fait preuve de résistance (opposition) dans les activités avec l'adulte.	
	4.16 L'enfant cherche à contrôler les interactions, à décider à la place de l'adulte, dans les activités avec ce dernier.	

Suite à l'entrevue, l'intervenant complète lui-même la « grille d'observation des indices de sécurité affective des enfants d'âge préscolaire et scolaire ».